

## Procès-verbal du comité syndical du 03 mars 2020

### **Secteur Nord-ouest**

<b>Martine AURY</b> <i>CC Océan Marais de Monts</i>	Excusée
<b>Philippe BERNARD</b> <i>CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i>	Présent
<b>Nicole BOULINEAU</b> <i>CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i>	Présente
<b>Joëlle CHAIGNEAU</b> <i>CC Océan Marais de Monts</i>	Excusée
<b>Noël FAUCHER</b> <i>CC de l'Île-de-Noirmoutier</i>	Excusé
<b>Jean-Yves GABORIT</b> <i>CC Océan Marais de Monts</i>	Excusé
<b>Jean-Yves GAGNEUX</b> <i>Challans-Gois Communauté</i>	Présent
<b>Yoann GRALL</b> <i>Challans-Gois Communauté</i>	Présent
<b>Jean GROSSIN</b> <i>CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i>	Présent
<b>Philippe PERROCHEAU</b> <i>CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i>	Présent
<b>François PETIT</b> <i>Challans-Gois Communauté</i>	Excusé
<b>Christian PRAUD</b> <i>CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie</i>	Présent
<b>Thierry RICHARDEAU</b> <i>Challans-Gois Communauté</i>	Excusé
<b>Anicette VARNAJO</b> <i>CC de l'Île-de-Noirmoutier</i>	Présente

Affiché le 11 mars 2020

**Secteur Centre**

<b>Guy AIRIAU</b> <i>CC de Vie et Boulogne</i>	Présent
<b>Anne AUBIN-SICARD</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Présente
<b>Bernadette BARRE-IDIER</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Excusée
<b>Jean-Marie CHAMARD</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Présent
<b>Bruno DREILLARD</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Excusé. Pouvoir donné à Mme AUBIN-SICARD
<b>Patrick DURAND</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Excusé
<b>Jany GUERET</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Excusé
<b>Luc GUYAU</b> <i>La Roche-sur-Yon Agglomération</i>	Présent
<b>Régis PLISSON</b> <i>CC de Vie et Boulogne</i>	Présent
<b>Guy PLISSONNEAU</b> <i>CC de Vie et Boulogne</i>	Présent

**Secteur Sud-ouest**

<b>Yvon ALLO</b> <i>Les Sables d'Olonne Agglomération</i>	Excusé
<b>Patrice BERNARD</b> <i>Commune de l'Île d'Yeu</i>	Excusé
<b>Loïc CHUSSEAU</b> <i>Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers</i>	Présent
<b>Bernard CODET</b> <i>Les Sables d'Olonne Agglomération</i>	Présent
<b>Jean-Paul DUBREUIL</b> <i>Les Sables d'Olonne Agglomération</i>	Excusé
<b>Bernard MARCHAND</b> <i>Les Sables d'Olonne Agglomération</i>	Excusé
<b>Mauricette MAUREL</b> <i>Les Sables d'Olonne Agglomération</i>	Présente
<b>Joël MONVOISIN</b> <i>Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers</i>	Présent
<b>Patrice PAGEAUD</b> <i>CC du Pays des Achards</i>	Présent
<b>Jean-François PEROCHEAU</b> <i>CC du Pays des Achards</i>	Présent
<b>Isabelle de Roux</b> <i>Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers</i>	Présente

**Secteur Sud**

<b>Daniel AUBINEAU</b> <i>SYCODEM Sud Vendée</i>	Présent
<b>Stéphane BOUILLAUD</b> <i>SYCODEM Sud Vendée</i>	Présent
<b>Pierre CAREIL</b> <i>CC Sud Vendée Littoral</i>	Présent
<b>Daniel GACHET</b> <i>CC Sud Vendée Littoral</i>	Présent
<b>Jacques GAUTIER</b> <i>CC Sud Vendée Littoral</i>	Excusé
<b>Gérard GUYAU</b> <i>CC Sud Vendée Littoral</i>	Présent
<b>Jean-Claude RICHARD</b> <i>SYCODEM Sud Vendée</i>	Présent
<b>Daniel RINGEARD</b> <i>CC Sud Vendée Littoral</i>	Présent
<b>Sébastien ROY</b> <i>SYCODEM Sud Vendée</i>	Excusé

**Secteur Est**

<b>Christian BOISSINOT</b> <i>SCOM</i>	Présent
<b>Jacky DALLET</b> <i>CC du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts</i>	Excusé
<b>Jean-Jacques DELAYE</b> <i>SCOM</i>	Excusé. Pouvoir donné à M ROBINEAU
<b>Lionel GAZEAU</b> <i>SCOM</i>	Présent
<b>Christian GUENION</b> <i>SCOM</i>	Présent
<b>Jean-Pierre MALLARD</b> <i>SCOM</i>	Présent
<b>Christian MERLET</b> <i>CC du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts</i>	Présent

**Secteur Nord-est**

<b>Emmanuel AUVINET</b> <i>CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre</i>	Présent
<b>Jean-Paul DENIAUD</b> <i>Terres de Montaigu_CC Montaigu-Rocheservière</i>	Présent
<b>Claude DURAND</b> <i>Terres de Montaigu_CC Montaigu-Rocheservière</i>	Présent
<b>Serge FICHET</b> <i>CC du Pays des Herbiers</i>	Présent
<b>Damien GRASSET</b> <i>Terres de Montaigu_CC Montaigu-Rocheservière</i>	Présent
<b>Gérard HERAULT</b> <i>CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre</i>	Présent
<b>Florent LIMOUZIN</b> <i>Terres de Montaigu_CC Montaigu-Rocheservière</i>	Excusé
<b>Hervé ROBINEAU</b> <i>CC du Pays des Herbiers</i>	Présent

**Membres associés**

<b>Cécile BARREAU</b> <i>Présidente de la commission consultative du plan</i>	Excusée
<b>Annick BILLON</b> <i>Sénatrice</i>	Excusée
<b>Benoît LACROIX</b> <i>ADEME</i>	Excusé
<b>Vincent LARRIEU</b> <i>Trésorier</i>	Présent
<b>Didier MANDELLI</b> <i>Sénateur</i>	Excusé
<b>Anne d'OYSONVILLE</b> <i>Chef de service ingénierie territoriale au pôle territoires et collectivités du Conseil Départemental de la Vendée</i>	Excusée

Monsieur Robineau ouvre la séance à 9 h 30. Il indique qu'il s'agit de la dernière réunion de la mandature. Un cocktail déjeunatoire sera servi en présence de l'ensemble du personnel. Il informe l'assemblée, des pouvoirs donnés et nomme les absents excusés. Il remercie Monsieur Larrieu pour sa présence.

Monsieur Robineau précise qu'Alain Leboeuf et Olivier Loizeau se joindront au comité syndical afin de signer le protocole d'accord en vue du développement et de l'exploitation de projets de production d'énergies renouvelables entre VENDEE ENERGIE et TRIVALIS.

Monsieur Robineau ajoute que trois des quatre animatrices de prévention (Mélanie, Laurie, Mazarine, Manon) vont se présenter. Elles ont été recrutées dans le cadre du programme d'actions de prévention 2019-2021. Leur recrutement est soutenu financièrement par l'Ademe.

**Manon Moreau vient de Rennes. Elle est animatrice de prévention biodéchets et déchets végétaux.**

Ses missions s'articulent principalement autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la réduction des déchets végétaux afin de limiter les déplacements des particuliers en déchèterie. Elle met en place des animations et des ateliers sur le compostage, le paillage, le broyage et des animations contre le gaspillage alimentaire lors d'événements vendéens tournés vers l'environnement.

**Laurie Paquereau est de Bournezeau. Elle est en charge du zéro déchet.** Elle a pour mission de mettre en place des ateliers zéro déchet auprès du grand public, sur l'ensemble du territoire vendéen. Elle effectue ses missions en apprentissage avec l'Université de La Roche-sur-Yon en licence professionnelle Gestionnaire des déchets.

**Mazarine Mauriange vient de l'Eure et Loire. Elle a en charge la réduction des déchets en zone touristique.** Elle travaille principalement vers le public touristique. Pour cette raison, elle oeuvre sur les événements d'ampleur comme le Vendée Globe. Elle travaille aussi avec les hébergeurs touristiques afin de mettre en place des actions de réduction des déchets.

Monsieur Robineau leur souhaite de beaux projets sur ces enjeux importants.

Il est indiqué que la dernière animatrice qui n'a pu être présente aujourd'hui est **Mélanie Hérault**. Elle travaille sur le réemploi et la consigne verre.

Monsieur Robineau ajoute que le syndicat a été pionnier en la matière. L'Ademe observera de près les actions qui seront conduites par Trivalis.

## 1 – Approbation du procès-verbal

Les membres du comité syndical n'ayant aucune remarque à formuler sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 17 décembre 2019, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

## 2 – Administratif

### 2-1 Décisions du **PRESIDENT** prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n° D036-COS270318, en date du 27 mars 2018, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au président ;

Vu la délibération du comité syndical n°D127-COS171219 en date du 17 décembre 2019, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au président (seuil marchés publics),

Monsieur le Président a reçu délégation du comité syndical dans le domaine des :

#### 2-1-1 Finances

- Pour procéder dans la limite des crédits de recettes d'emprunts ouverts au budget, à la réalisation et à la gestion active des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques, et de passer à cet effet, les actes nécessaires.

► **A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 17 décembre 2019.**

 ***Pas de décision prise dans ce domaine***

#### 2-1-2 Marchés publics

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents et bons de commandes de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée et dont le montant estimé du besoin est inférieur au seuil de **214 000 euros hors** taxe, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, y compris celles concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

► **A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 17 décembre 2019.**

**DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

Code nomenclature	Famille Homogène Subdivision de la famille homogène	Prestataires	Montants en € HT
01	Services de conseil et de support en communication		
02	Services de conception et de réalisation		1 851,88 €
03	Services d'impression et de diffusion		
04	Supports d'information et de communication		
05	Produits, objets, lots		1 975,00 €
06	Moyens pour la communication événementielle		2 974,80 €
07	Partenariat institutionnel		
08	Alimentation		577,47 €
09	Assurances		100 898,75 €
10	Déplacements		2 572,80 €
11	Documentation générale et technique		2 357,46 €
12	Etudes, Assistance et Conseils (hors opérations de construction)		34 726,96 €
13	Entretien, nettoyage		87,40 €
14	Fêtes et réception		
15	Formation		1 074,97 €
16	Fournitures administratives		16 116,84 €
17	Frais postaux		
18	Hygiène et sécurité		1 670,89 €
19	Organismes divers		2 400,00 €
20	Petit équipement		4 741,63 €
21	Restauration		
22	Mobilier		708,47 €
23	Télécommunications		2 170,58 €
24	Audiovisuel		
25	Impression et reprographie		
26	Equipements informatiques		16 369,64 €
27	Licences / Logiciels		80,77 €
28	Dématérialisation		11 700,00 €
29	Services informatiques		3 070,00 €
30	Parc automobile		
31	Bâtiment (siège de Trivalis)		
32	Extérieurs bâtiment (siège de Trivalis)		155,00 €
33	Matériels, machines et équipements		4 149,61 €
34	Services liés à la pollution et aux nuisances		1 590,00 €
35	Services d'analyses, de contrôles, d'essais et de surveillance		10 587,40 €
36	Services de transport et/ou de traitement		53 019,46 €
37	Prestations de services sur déchèteries		
38	Services de traitement et/ou de valorisation		
39	Exploitation des équipements de traitement		196,00 €
40	Non-Conformité		1 835,40 €
41	Activité Compostage		
42	Equipements de traitement de Trivalis - Bâtiments		17 971,70 €
43	Equipements de traitement de Trivalis - Infrastructures		11 335,21 €
44	VRD, clôtures, aménagements extérieurs (sites de traitement de Trivalis)		10 265,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>341 802,21 €</b>

**LES OPERATIONS**

2016_OPE07	Création d'un centre de transfert de déchets ménagers sur La Boissière de Montaigu		Montants en € HT
	<b>TOTAL OPE 2016_OPE07</b>		<b>5 958,38</b>
2019_OPE02	Reprise étanchéité anciens casiers		
	<b>TOTAL OPE 2019_OPE02</b>		<b>1 840,00</b>

## 2-1-3 Ressources humaines

- pour prendre toute décision concernant la formation.

► **A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 17 décembre 2019.**

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine.***

- pour prendre toute décision concernant le recrutement d'agents contractuels dans les cas suivants :

- Soit pour assurer le remplacement temporaire des fonctionnaires ou des agents contractuels à temps partiel ou momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée),
- Soit pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), et signer les contrats et toutes les pièces nécessaires à ces recrutements,
- Soit pour recruter des agents contractuels mis à disposition par le biais du service Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 (réf délibération du 13 avril 2006),
- Soit pour recruter des apprentis.

► **A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 17 décembre 2019.**

➡ ***Prolongation du contrat des 3 animatrices de prévention au sein du service communication / prévention, jusqu'au 31 octobre 2020. Dans l'attente de la publication d'un décret lié à la transformation de la Loi de la Fonction Publique. Ce dernier vient juste de paraître. Il permet de recourir à des contrats de projets.***

***Pour rappel, leur mission est de 3 ans. Un premier contrat (dont la fin était au 29 février 2020) a été conclu fin 2019 sur le motif d'accroissement temporaire d'activité, dans l'attente du décret d'application sur le recours au contrat de projet (article 17 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019). Le décret n'étant toujours pas paru, un avenant de prolongation a donc été établi.***

- ***Mélanie HERAULT – référente dossier « Réemploi » - avenant de prolongation du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 octobre 2020***
- ***Manon MOREAU – référente dossier « Déchets verts et biodéchets » - avenant de prolongation du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 octobre 2020***
- ***Mazarine MAURIANGE – référente dossier « Tourisme » - avenant de prolongation du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 octobre 2020***

➡ ***Recrutement sur le motif « besoin lié à un accroissement temporaire d'activité » :***

- ***Pierre WINTREBERT en qualité d'ambassadeur du tri contractuel du 3 février 2020 au 30 juin 2020***

➡ ***Prolongation de la mise à disposition de Frédéric ABGRALL du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 octobre 2020 au sein du service Finances, informatique et logistique***

Monsieur Robineau ajoute qu'Ophélie Olivier qui était au pôle tri du service technique et qui avait en charge les caractérisations, quitte la structure pour un poste de responsable au service collecte des déchets à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

Une procédure de recrutement va être lancée prochainement pour la remplacer.



- Pour signer les ordres de mission pour les déplacements des délégués dans le cadre de mandats spéciaux.

► **A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 17 décembre 2019.**

➡ **Déplacement pour se rendre à PARIS, les 21 et 22 janvier 2020, de Monsieur Luc GUYAU, 1<sup>er</sup> vice-président, afin de participer à la remise du Trophée Métal « Tout se tri ».**  
**Mode de transport utilisé : transport ferroviaire**  
**Hébergement hôtel**

## 2-1-4 Affaires juridiques

- pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Trivalis, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de Trivalis dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute la durée de son mandat et pour toute action quelle que puisse être sa nature, à l'exclusion des actions en justice fondées sur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

► **A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 17 décembre 2019.**

	Procédures en cours	Parties	Suivi
TRIVALANDES	<b>Référé expertise devant le Tribunal de Commerce de Nantes</b> Désordres affectant la voirie TRIVALANDES (Avocat : Me Eglie Richters du cabinet SARTORIO) Expert : M LEMAIRE	COLAS C/ SOGEA, BODIN, Cabinet MERLIN (Maître d'œuvre), TRIVALIS (Maître d'ouvrage)	<b>15 février 2020</b> : date limite pour chacune des parties afin de produire leurs dernières observations. A cet effet, un dire Trivalis a été adressé à l'expert et à l'ensemble des parties le 7 février 2020 La transmission des dires par les parties est terminée. <b>15 juin 2020</b> : date de remise du rapport définitif par l'expert Un pré-rapport a été remis par l'expert. Il indique qu'un problème d'étanchéité au niveau de la couche de forme a été identifié : absence de drainage et de traitement à la chaux qui permet d'assurer la tenue de la voirie dans le temps.
	<b>Référé expertise devant le Tribunal de Commerce de Nanterre</b> Désordres et dysfonctionnements affectant les BRS de centres de traitement des déchets exploités par GEVAL et construits par VINCI (Avocat : Me Eglie Richters du cabinet SARTORIO) Expert : M. DE LA BATIE	GEVAL C/ VINCI ENVIRONNEMENT / CMD / BREVINI TRIVALIS (tiers partie)	<b>24 février 2020</b> : réunion d'expertise – rapport de l'IS L'expert s'adjoint les services de sachants, notamment de l'Institut de soudures IS qui a été mandaté dans le cadre de cette expertise afin d'évaluer le taux d'usures des BRS. Monsieur Robineau ajoute que les premiers éléments semblent être en faveur du syndicat. Les conclusions du rapport de l'IS mettent en cause plutôt une responsabilité du constructeur que de l'exploitant.
	<b>CAA de Nantes</b> Annulation d'un marché public lot charpente du marché public de travaux de la plateforme de couverture du compost à Trivalonne	SARL MASSE C/ Trivalis, SARL BRIAND	<b>31 janvier 2020</b> : le juge a rejeté la demande de la société MASSE et l'a condamnée à verser à Trivalis la somme de 1 500 euros au titre du remboursement des frais irrépétibles

## 2-2 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical

Monsieur Robineau indique qu'une nouvelle présentation de l'annexe 1 a été mise en œuvre afin de faciliter la lisibilité des informations.

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du comité syndical n°D037-COS270318, en date du 27 mars 2018, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au bureau ;

### 2-2-1 Bureau du 14 janvier 2020

► **Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 14 janvier 2020.**

### 2-2-2 Bureau du 4 février 2020

► **Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion 4 février 2020.**

Les décisions prises lors des bureaux du 14 janvier et du 4 février sont annexées à la note explicative de synthèse.

Monsieur Robineau demande s'il y a des questions sur ces décisions de bureau.

Monsieur Robineau donne la parole à Monsieur Richard.

## 3 – Finances

Monsieur Richard remercie l'ensemble des élus pour leur présence. Pendant ces 6 ans, le syndicat a souhaité être transparent vis-à-vis de la commission gestion. Il souhaite remercier les élus de cette commission pour leur constante participation mais aussi Martial Caillaud et les services, ainsi qu'Estelle Colas et Laure Chéné du pôle contrôle de gestion pour l'ensemble du travail réalisé. Pour les années à venir, le contrôle de gestion permettra aux élus d'avoir une visibilité à long terme du syndicat.

Monsieur Richard ajoute que les résultats sont convenables. Les dépenses ont été maîtrisées tout au long de l'année mais les recettes n'ont pas été celles attendues.

Monsieur Robineau remercie Monsieur Richard pour le travail accompli avec la commission gestion.

Monsieur Robineau ajoute que la Chambre Régionale des Comptes étudie l'ensemble des chiffres du mandat comme cela avait été réalisé sur le mandat précédent. Les deux contrôleurs ont été accueillis lundi dernier. Ils sont très attentifs à la bonne marche du syndicat. Il remercie d'avance les services pour les réponses apportées aux différentes sollicitations. Il ajoute que des inquiétudes nationales perdurent. Il a interpellé lors de sa visite en Vendée, Mme Stéphanie KERBARH, rapporteure de la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire notamment sur la question du compost issu de TMB. Trivalis apportera à la CRC les réponses détaillées.

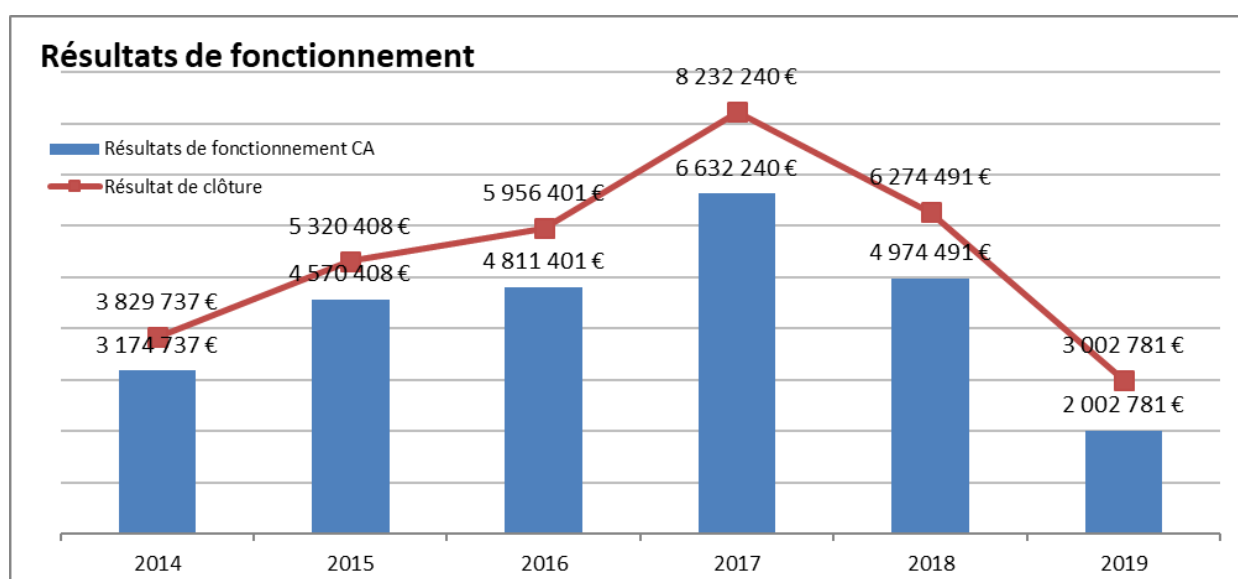
### 3-1 Résultats 2019 et compte administratif

Les éléments présentés au comité syndical ont préalablement été étudiés par la commission gestion lors de sa réunion du 25 février 2020.

#### 1- Résultats 2019

##### 1-1 Fonctionnement

	2019
Résultats de fonctionnement CA	2 002 781,20 €
Solde fonctionnement reporté	1 000 000,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>3 002 781,20 €</b>



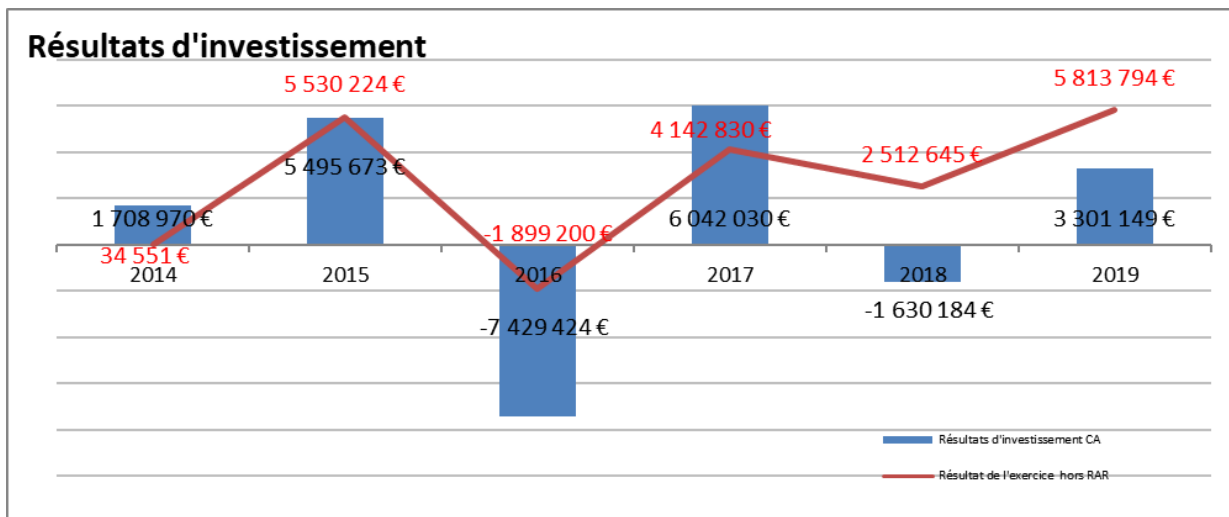
Les résultats sont un peu moins bons que les années précédentes. L'année 2017 ne doit pas servir de comparatif. Elle a été une année exceptionnelle sur laquelle les dépenses ont été faibles en raison du décalage de la réception de VENDEE TRI et les prix de reventes particulièrement satisfaisants.

2019 a été une année particulière d'une part, en raison des travaux de modernisation des deux TMB et d'autre part, d'une quantité abondante de lixiviats à traiter liée à la pluviométrie.

##### 1-2 Investissement

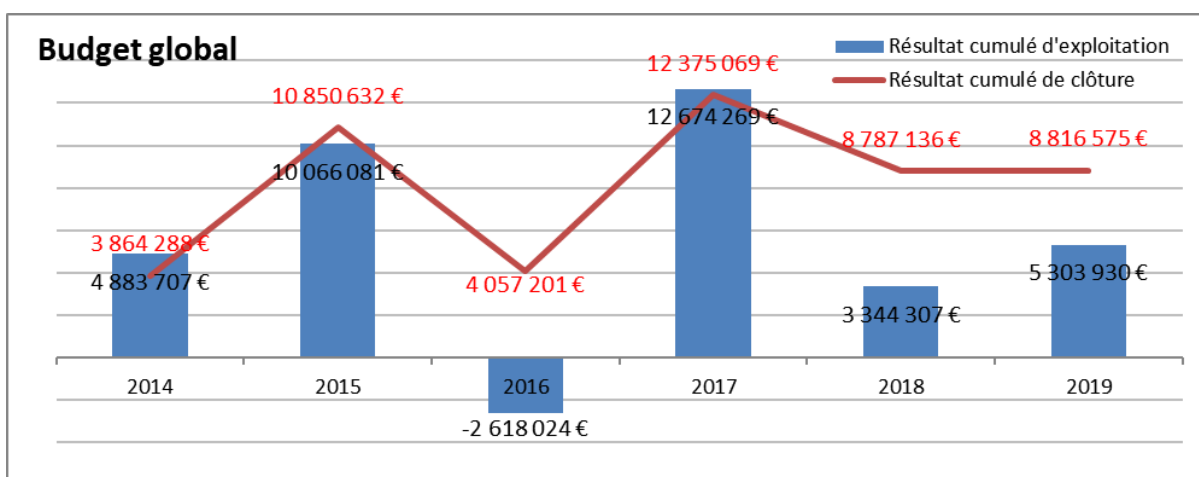
	2019
Résultats d'investissement CA	3 301 148,85 €
Solde d'Investissement reporté	2 512 644,92 €
<b>Résultat de l'exercice hors RAR</b>	<b>5 813 793,77 €</b>

Si on intègre le reste à réaliser, le solde serait plus proche de zéro. L'excédent d'investissement est lié au report de travaux sur les ISDND en raison de mauvaises conditions météorologiques et des crédits restant à régler sur les TMB notamment Trivalandes..



### 1-3 Résultat global 2019

	2019
Résultat cumulé d'exploitation	5 303 930,05 €
<b>Résultat cumulé de clôture</b>	<b>8 816 574,97 €</b>



## 2- Eléments structurants du compte administratif

### 2-1 Section de Fonctionnement

#### 2-1-1 Dépenses

Les dépenses de fonctionnement ont été marquées en 2019 par la poursuite de la hausse des coûts d'exploitation sous l'effet de la hausse de certains gisements (emballages notamment) de la phase de travaux sur les TMB et du coût du traitement des lixiviats.

✓ **Présentation par chapitre**

	Budget 2019	Réalisé 2019
011 - Charges à caractère général	33 570 146 €	32 815 002 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 833 000 €	2 382 445 €
014 - Atténuations de produits	900 000 €	763 347 €
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	85 000 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	1 463 372 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 274 318 €	11 176 998 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	1 244 978 €	971 203 €
66 - Charges financières	1 840 561 €	1 827 857 €
67 - Charges exceptionnelles	85 000 €	62 791 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	600 000 €	600 000 €
<b>Total général</b>	<b>53 896 375 €</b>	<b>50 599 643 €</b>
<b>TOTAL Hors résultat reporté</b>	<b>52 348 003 €</b>	<b>50 599 643 €</b>

Chapitre	2016	2017	2018	2019
011 - Charges à caractère général	30 654 034 €	27 033 610 €	30 212 703 €	32 815 002 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 029 159 €	2 125 531 €	2 328 310 €	2 382 445 €
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	1 024 153 €	2 759 545 €	691 581 €	763 347 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 343 028 €	8 983 194 €	8 575 109 €	11 176 998 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 054 277 €	1 248 954 €	1 231 120 €	971 203 €
66 - Charges financières	2 611 506 €	2 524 383 €	2 604 952 €	1 827 857 €
67 - Charges exceptionnelles	1 846 548 €	11 963 €	26 988 €	62 791 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	100 000 €	100 000 €	100 000 €	600 000 €
<b>Total général</b>	<b>48 662 704 €</b>	<b>44 787 180 €</b>	<b>45 770 764 €</b>	<b>50 599 643 €</b>

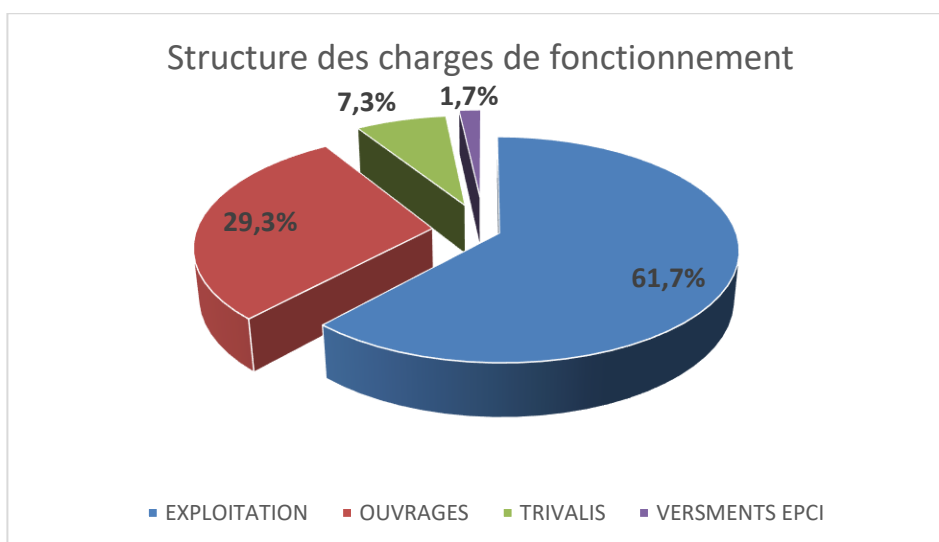
99 % des crédits en exploitation ont été consommés.

Pour le chapitre 012, à signaler l'écart entre budget et réalisé même si ce phénomène est assez traditionnel. En effet, il est toujours prévu des mises à disposition d'ambassadeur du tri plus conséquentes car les besoins des adhérents ne sont pas précisément identifiés en début d'année.

Au chapitre 65, l'écart assez sensible constaté entre le budget prévisionnel et réalisé découle des préconisations de la DDFIP suite à l'audit. Certaines dépenses imputées au chapitre 65, notamment la partie taxe locale d'enfouissement, ont été basculées au chapitre 011 suite aux préconisations de l'audit partenarial..

VENDEE TRI a été amorti intégralement pour la première année. Cela explique le volume plus important au chapitre 042 que les années précédentes.

Les charges de fonctionnement s'articulent autour de 3 blocs principaux que sont l'exploitation, les charges sur ouvrages (amortissement, dette,...) et la gestion du syndicat (dont communication et prévention).



Les versements EPCI recouvrent à la fois les régularisations de contributions et les versements pour les soutiens ambassadeurs du tri.

### ✓ Exploitation

L'exploitation constitue l'épine dorsale de la section de fonctionnement. L'exécution 2019 a employé 98,84% des crédits alloués.

	Budget 2019	Réalisé 2019
Emballage et refus de tri	6 797 091 €	6 827 690 €
Ultimes (OM et TV)	14 790 922 €	14 242 754 €
Déchèteries	9 683 225 €	9 819 480 €
Verre et JRM issu du tri	331 189 €	346 729 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 602 427 €</b>	<b>31 236 653 €</b>

- *Emballages et tout-venant en hausse, ordures ménagères toujours en réduction*

Les tonnages d'emballages supérieurs aux prévisions auraient pu entraîner des charges supplémentaires. Toutefois, la gestion du flux entrant ayant été trié sur le territoire départemental sans recours à Trivalo, les charges ont été limitées.

En revanche, les refus de tri ont été nettement supérieurs aux estimations engendrant des dépassements (370 000 €).

A noter également un gisement d'ordures ménagères inférieur aux prévisions (environ - 4 000 tonnes). Dans ce contexte, les charges ont été inférieures aux crédits votés.

OM HORS LIXIVIATS ET BIOGAZ	CA2018	BUDGET 2019	CA 2019
COMPOST - COMPOST	168 312,23 €	405 326,10 €	232 758,54 €
OM - ORDURES MENAGERES	7 668 422,32 €	7 901 071,23 €	7 553 879,28 €
REFUS COMP - REFUS DE COMPOSTAGE D'OMR	1 479 572,63 €	1 442 976,27 €	1 415 264,64 €
<b>Total général</b>	<b>9 316 307,18 €</b>	<b>9 749 373,60 €</b>	<b>9 201 902,46 €</b>

La hausse du coût de traitement des lixiviats est significative en 2019 (+ 329 820 €). Ce volet de l'exploitation a représenté 1,455 M€ en 2019.

Le tout-venant est conforme aux prévisions 2019 à hauteur de 3,328 M€.

- Des résultats contrastés en déchèteries

Le bloc déchèteries présente une évolution singulière depuis 2016.  
Les déchèteries deviennent un enjeu financier majeur.

Monsieur Robineau ajoute que 2/3 des déchets vendéens sont collectés en déchèteries. Il sera nécessaire de trouver des pistes d'économies.

Monsieur Richard ajoute que l'étude déchèteries conduite par le pôle déchèteries de Trivalis au cours de ce mandat permettra aux élus de la prochaine mandature, de mettre en place s'ils le souhaitent les préconisations.

La gestion des coûts de déchèteries offre un panorama contrasté. Les déchets verts ont connu une stabilité après deux années de baisse de coûts. En revanche, les gravats ont été supérieurs aux estimations budgétaires.  
Les tonnages de gravats seront à suivre comme ceux des plastiques rigides.

Le bois est également inférieur aux prévisions tout comme en 2018, bénéficiant du développement continu des DEA. Les ferrailles connaissent un niveau de charges stables.

A signaler que les plastiques issus de déchèteries (notamment les rigides) prennent une part de plus en plus importante des charges de traitement.

	BUDGET 2019	CA 2019
AMIANTE - FIBROCIMENTS AMIANTE	152 178,08 €	157 503,87 €
BOIS - BOIS	1 283 069,35 €	1 149 714,33 €
CARTON - CARTON	1 216 386,35 €	1 248 389,98 €
DV - DECHETS VERTS	1 955 640,82 €	1 874 369,83 €
FER - FERRAILLE	890 267,78 €	923 909,29 €
GRAVAT - GRAVAT	1 311 715,17 €	1 498 924,06 €
PLAQUES PLATRE - PLAQUES DE PLATRE	308 199,73 €	319 431,21 €
PLASTIQUES	1 005 777,80 €	1 042 256,12 €
Polystyrène - POLYSTYRENE	116 022,73 €	136 109,20 €
DMS - DMS	1 194 738,94 €	1 108 490,99 €
Autres	138 248,46 €	255 769,73 €

	2016	2017	2018	2019
AMIANTE	116 498 €	109 657 €	100 072 €	157 504 €
BOIS	1 413 629 €	1 231 739 €	1 170 710 €	1 149 714 €
CARTON	1 044 667 €	1 025 891 €	1 114 981 €	1 248 390 €
DECHETS VERTS	2 052 729 €	1 993 229 €	1 823 004 €	1 874 370 €
FER	69 960 €	812 689 €	880 709 €	923 909 €
GRAVAT	1 102 009 €	1 382 315 €	1 344 563 €	1 498 924 €
PLASTIQUES	799 352 €	824 013 €	966 534 €	1 042 256 €
PLAQUES PLATRE	77 982 €	226 669 €	288 641 €	319 431 €
POLYSYTYRENE	42 897 €	107 274 €	112 749 €	136 109 €
DMS	645 439 €	836 397 €	944 268 €	1 108 491 €
AUTRES	63 294 €	224 765 €	241 252 €	255 770 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 428 456 €</b>	<b>8 774 638 €</b>	<b>8 987 483 €</b>	<b>9 714 869 €</b>

## ✓ **Autres charges de fonctionnement**

### **Charges sur les ouvrages**

Ce bloc s'est élevé à 14,80 M€ en 2019, porté principalement par les amortissements (10,924 M€).  
Prestations diverses : 866 594 € dont 383 165 € de taxes foncières et locales (stable par rapport à 2018).

Les charges financières (2,41 M€) ont été conformes aux prévisions (2,376 M€).

La charge de la dette sur ouvrages représente 1 827 857 € et l'indemnité d'accueil des ISDND 511 927 €.

Ce bloc est complété par les provisions techniques à hauteur de 600 000 €.

### **Versements aux collectivités adhérentes**

Les rattachements des régularisations 2019 et le solde 2018 ont été comptabilisés pour 675 000 € (697 801 € en 2018) au chapitre 014, « atténuation de produits ». [Les projets de régularisation seront adressés aux adhérents dans les prochaines semaines. Par rapport à celles transmises pour information mi-janvier aux techniciens, les montants ont peu varié..](#)

Les soutiens ambassadeurs et communication reversés aux adhérents (au chapitre 65) ont représenté 200 000 € (solde 2018 et rattachement 2019).

### **Gestion du syndicat**

<b>VOTE</b>				
<b>TRIVALIS</b>	<b>STRUCT ADM</b>	<b>SIEGE SOCIAL</b>	<b>COM &amp; PREV</b>	<b>RH</b>
<b>4 329 782 €</b>	320 361 €	595 921 €	338 000 €	3 075 000€
<b>REALISE</b>				
<b>TRIVALIS</b>	<b>STRUCT ADM</b>	<b>SIEGE SOCIAL</b>	<b>COM &amp; PREV</b>	<b>RH</b>
<b>3 684 529 €</b>	305 308 €	431 583 €	377 957 €	2 564 204 €

Hors ressources humaines, les charges réalisées du syndicat s'élèvent à 1 120 325 contre 1 254 282 votées.

## **2-1-2 Recettes**

[Le niveau de recettes est légèrement inférieur aux prévisions. Le syndicat avait été prudent sur les soutiens CITEO \(11,5 M€ rattachés\). Trivalis n'avait que des données partielles au moment de la clôture du budget.](#)

[Le niveau de reventes est inférieur aux années antérieures. Il est compensé en partie, par les produits générés par l'Entente intercommunale.](#)

Les recettes 2019 se sont structurées principalement autour des contributions des adhérents, des soutiens des éco-organismes (notamment CITEO) et des reventes de matériaux.

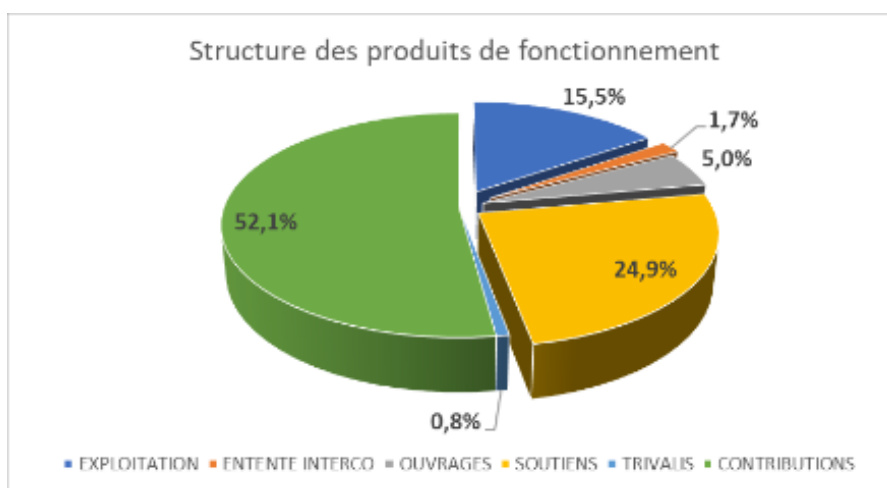
Néanmoins, leur part s'est légèrement atténuée du fait de l'augmentation des reprises de subvention.

Monsieur Robineau demande si le liquidatif 2017 a été versé par CITEO papier ?

[Il est indiqué que le versement est attendu pour ce début de semaine.](#)

Ces 3 blocs représentent encore 92,55% des recettes constatées en 2019.





✓ **Présentation par chapitre budgétaire**

	Budget 2019	Réalisé 2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 000 000 €	1 000 000 €
013 - Atténuations de charges	21 000 €	20 612 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 024 885 €	2 016 251 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 645 340 €	8 609 792 €
74 - Dotations, subventions et participations	41 071 944 €	40 735 604 €
75 - Autres produits de gestion courante	587 206 €	722 095 €
76 - Produits financiers	376 000 €	376 391 €
77 - Produits exceptionnels	170 000 €	121 679 €
<b>Total général</b>	<b>53 896 375 €</b>	<b>53 602 424 €</b>
<b>TOTAL Hors résultat reporté</b>	<b>52 896 375 €</b>	<b>52 602 424 €</b>

Chapitre	2016	2017	2018	2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 145 000 €	1 600 000 €	1 300 000 €	1 000 000 €
013 - Atténuations de charges	19 658 €	27 123 €	24 917 €	20 612 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	558 056 €	495 727 €	484 044 €	2 016 251 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 234 699 €	8 285 194 €	8 355 463 €	8 609 792 €
74 - Dotations, subventions et participations	42 228 720 €	41 493 306 €	40 878 398 €	40 735 604 €
75 - Autres produits de gestion courante	350 230 €	340 204 €	367 590 €	722 095 €
76 - Produits financiers	752 782 €	376 391 €	376 391 €	376 391 €
77 - Produits exceptionnels	2 329 959 €	401 473 €	258 452 €	121 679 €
<b>Total général</b>	<b>54 619 104 €</b>	<b>53 019 419 €</b>	<b>52 045 255 €</b>	<b>53 602 424 €</b>
<b>TOTAL Hors résultat reporté</b>	<b>53 474 104 €</b>	<b>51 419 419 €</b>	<b>50 745 255 €</b>	<b>52 602 424 €</b>

✓ **Contributions syndicales**

Les contributions appelées auprès des adhérents se sont élevées à 27 315 373 €. S'y ajoute le produit des régularisations de l'exercice en cours et le solde 2017 pour 111 615 €.

Recettes	
Contribution syndicale 2019	27 315 373,54 €
Régularisation contribution 2018	111 615,44 €
<b>Total général</b>	<b>27 426 988,98 €</b>

Les contributions ont ainsi représenté 52,10% des produits.

Le montant agrégé des participations (recettes- dépenses) est ainsi pour 2019 de 26 746 198 €.

2016 : 29 123 992 €

2017 : 26 499 949 €

2018 : 27 058 363 €

2019 : 26 746 198 €

### ✓ Soutiens des éco-organismes

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
ECO DDS	174 605 €	133 424 €	86 254 €	94 793 €
ECO DEEE	202 471 €	166 901 €	164 680 €	180 717 €
CITEO JRM	753 345 €	737 682 €	828 000 €	826 766 €
ECO MOBILIER	-39 356 €	157 064 €	167 762 €	159 291 €
CITEO EMBALLAGES	10 803 857 €	10 812 462 €	11 838 220 €	11 847 558 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 894 923 €</b>	<b>12 007 533 €</b>	<b>13 084 917 €</b>	<b>13 109 125 €</b>

**Ce bloc de recettes pèse pour 24,92% des produits 2019.**

Les soutiens aux emballages représentent 90,4% de l'ensemble de ce bloc de recettes.

### ✓ Produits d'exploitation

Ces produits sont le troisième grand structurant des recettes (17,17%).

Reventes CA 2019 : 7 394 694 €

Apports extérieurs VENDEE TRI : 1 018 556 €

Autres produits (solde GER, TGAP) : 617 560 €

**TOTAL : 9 030 811 €**

Les reventes de matériaux constituent le cœur des recettes d'exploitation. Elles ont connu des évolutions très distinctes en 2018. Le prix du carton et des cartonnettes s'est effondré, tandis que celui des plastiques triés s'est partiellement redressé.

De leur côté, les tonnages de papier trié plafonnent.

### REVENTES 2016-2019 :

	2016	2017	2018	2019
PLASTIQUES TRIÉS	634 295 €	628 809 €	982 123 €	1 324 605 €
JRM ISSU DU TRI	1 333 280 €	1 791 545 €	1 741 498 €	1 593 567 €
ACIER	191 587 €	200 864 €	236 592 €	355 854 €
ALU	49 241 €	125 525 €	114 294 €	96 015 €
CARTONNETTE 5.02	596 835 €	775 983 €	178 736 €	434 534 €
ELA	10 310 €	9 792 €	12 712 €	9 116 €
VERRE	859 291 €	877 981 €	944 050 €	981 302 €
PEBD	230 €	5 904 €	108 €	- €
<b>TOTAL REVENTES ISSUES DU TRI</b>	<b>3 675 069 €</b>	<b>4 416 403 €</b>	<b>4 210 113 €</b>	<b>4 794 993 €</b>

Les prix des cartons et cartonnettes 5.02 restent faibles comme en 2018. La tendance reste la même pour 2020. Les plastiques triés ont bénéficié d'un redressement partiel, notamment le PET Clair. La ferraille a poursuivi sa décrue pour atteindre les prix planchers. C'est la première année où la ferraille n'a pas été rentable. Cela n'aura pas d'impact sur les régularisations des contributions.

	2016	2017	2018	2019
CARTON	1 042 381 €	1 120 379 €	812 872 €	700 049 €
BATTERIES	28 900 €	26 217 €	32 298 €	44 046 €
D3E	324 867 €	331 111 €	365 602 €	393 105 €
DEA	420 713 €	325 123 €	403 057 €	382 212 €
FER	1 303 173 €	1 445 290 €	1 434 326 €	865 132 €
Papier Déchèterie	73 192 €	95 157 €	68 661 €	61 671 €
METAUX NON FERR		31 741 €	32 720 €	41 638 €
PLASTIQUES DECHETERIES	91 028 €	94 204 €	30 849 €	19 432 €
<b>TOTAL REVENTES DECHETERIES</b>	<b>3 284 254 €</b>	<b>3 469 223 €</b>	<b>3 180 385 €</b>	<b>2 507 285 €</b>

	2016	2017	2018	2019
COMPOST	94 575 €	117 362 €	135 216 €	92 417 €

<b>TOTAL REVENTES</b>	<b>7 053 897 €</b>	<b>8 002 987 €</b>	<b>7 525 714 €</b>	<b>7 394 694 €</b>
-----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

### APPORTS EXTERIEURS 2016-2019 :

La part de l'entente intercommunale (1,68% des produits 2019) est croissante sur la période.

	2016	2017	2018	2019
EMBALLAGES	0 €	76 364 €	545 531 €	801 215 €
REFUS DE TRI	0 €	0 €	19 131 €	134 163 €
<b>Total Entente</b>	<b>0 €</b>	<b>76 364 €</b>	<b>564 662 €</b>	<b>935 379 €</b>

#### ✓ Autres produits

Les autres recettes (5,77%) sont constituées notamment de :

- Location du centre de tri de Mouzeuil Saint Martin à Veolia : 192 000 €
- Mises à disposition d'ambassadeurs et de personnel : 80 999 €
- Autres recettes sur ouvrage : 55 535 €
- Subventions Prévention : 205 363 €
- Fonds de soutien : 376 391 €
- Ecritures d'ordre : 2 016 251 €

Les recettes d'ordre ont connu une forte croissance en 2020 (+1,5 M€) sous l'effet de la mise en amortissement de VENDEE TRI.

Pour mémoire, la location du centre de tri de Mouzeuil s'est achevée au 31 décembre 2019.

### CONCLUSION

Il convient de rester très vigilant pour l'avenir. En effet, la dynamique des charges d'exploitation est plus forte que celle des produits d'exploitation qui se tassent en 2018 (ferraille et cartons). De ce fait, les démarches sur l'optimisation de l'organisation du traitement doivent être poursuivies.

Toutefois, il peut être mentionné les effets positifs des actions menées sur le terrain s'agissant des déchets verts et du bois dont le poids financier est en recul depuis 2016.

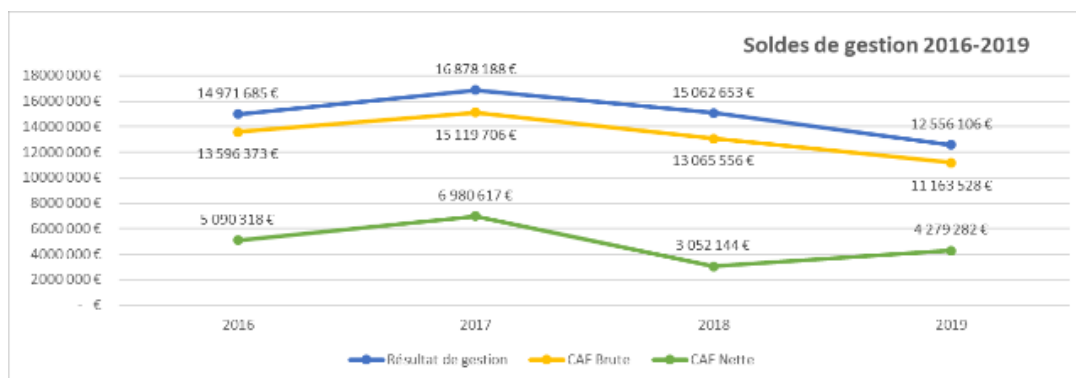
## Soldes de gestion

	2016	2017	2018	2019
= Epargne de gestion	14 971 686	16 878 188	15 062 652	12 556 106
= Epargne brute	13 596 374	15 119 706	13 065 556	11 161 411
= Epargne nette	5 090 319	6 980 617	3 052 144	4 277 165
= Financement propre disponible	7 265 414	11 641 974	4 063 649	8 363 810
= Emprunt	9 992 000	5 758 000	-	4 500 000
= Dépenses d'équipements	23 900 844	9 082 105	7 651 581	12 819 911
=Fonds de roulement après emprunt	- 6 643 430	8 317 869	- 3 587 933	43 898

Sur les 4,5 M€ empruntés pour financer les travaux de modernisation des TMB, 70 % de la somme a été affectée à Trivalandes et 30 % à Trivalonne.

Il est précisé qu'à ce jour, il n'y a plus de dette sur les ISDND. L'objectif sera de financer de nouveaux équipements comme le centre de transfert de La Boissière de Montaigne ou la production de CSR .

Si l'épargne de gestion se resserre, l'épargne nette s'est améliorée en raison d'un remboursement de la dette qui diminue régulièrement.



## 2-2 Section d'investissement

### 2-2-1 Dépenses

#### ✓ Présentation par Chapitre

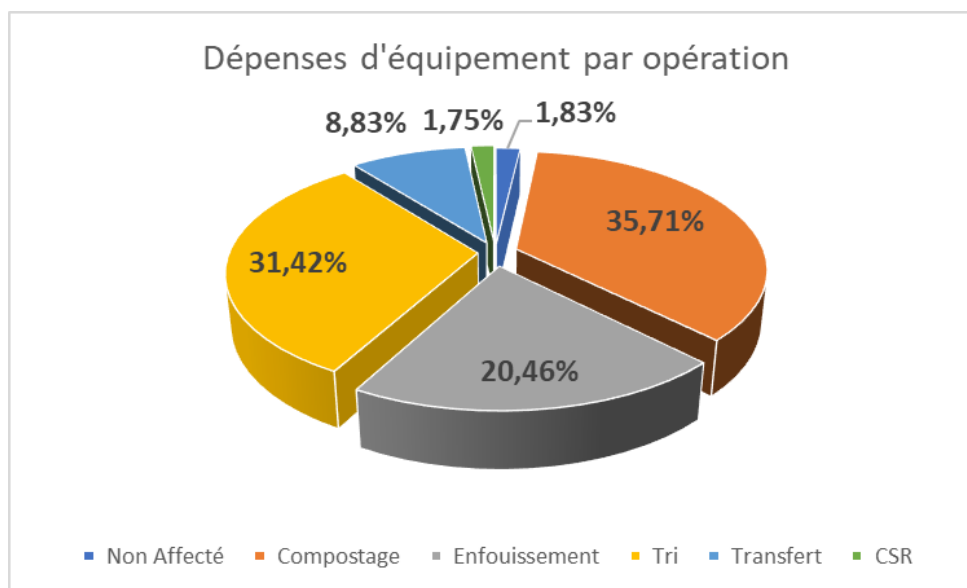
	BUDGET 2019	CA 2019
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 024 885,20 €	2 016 250,99 €
041 - Opérations patrimoniales	20 959 295,00 €	20 836 186,12 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 €	16 575,89 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 149 471,65 €	6 884 246,38 €
20 - Immobilisations incorporelles	635 859,67 €	533 286,85 €
204 - Subventions d'équipement versées	60 000,00 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	4 222 614,63 €	4 080 486,33 €
23 - Immobilisations en cours	15 669 039,55 €	8 177 061,12 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	30 000,00 €	29 077,00 €
27 - Autres immobilisations financières	600 000,00 €	- €
458105 - Elargissement voie d'accès pôle Trivalandes	19 000,00 €	- €
<b>Total général</b>	<b>51 390 165,70 €</b>	<b>42 573 170,68 €</b>

Chapitre 16, le montant est moindre car une échéance trimestrielle d'un contrat arrivé à son terme est intervenue en janvier 2020 alors qu'elle était prévue sur le T4 2019. Le budget supplémentaire qui sera proposé, intégrera cette modification.

Monsieur Robineau demande si l'investissement réalisé par PAPREC / COVED sur VENDEE TRI est comptabilisé.

Il est répondu par l'affirmatif. Cela est inscrit au chapitre 21 et en recettes au niveau des subventions. C'est d'ailleurs pour cela que le montant des subventions peut paraître élevé au regard de l'exercice.

### ✓ Présentation par opération



	BUDGET 2019	CA 2019
<b>Non affecté</b>	<b>30 961 066,04 €</b>	<b>29 806 230,21 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 024 885,20 €	2 016 250,99 €
041 - Opérations patrimoniales	20 824 295,00 €	20 654 284,13 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 €	16 575,89 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 149 471,65 €	6 884 246,38 €
20 - Immobilisations incorporelles	128 500,00 €	88 844,45 €
21 - Immobilisations corporelles	158 314,19 €	113 821,37 €
23 - Immobilisations en cours	6 600,00 €	3 130,00 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	30 000,00 €	29 077,00 €
27 - Autres immobilisations financières	600 000,00 €	- €
458105 - Elargissement voie d'accès pôle Trivalandes	19 000,00 €	- €

### Opération Compostage (1001)

<b>1001</b>	<b>7 753 388,59 €</b>	<b>4 608 262,75 €</b>
041 - Opérations patrimoniales	- €	30 706,34 €
20 - Immobilisations incorporelles	166 748,19 €	179 274,36 €
21 - Immobilisations corporelles	544 269,42 €	409 144,37 €
23 - Immobilisations en cours	7 042 370,98 €	3 989 137,68 €

### Opération Enfouissement (1003)

<b>1003</b>	<b>5 940 365,32 €</b>	<b>2 626 960,61 €</b>
041 - Opérations patrimoniales	- €	3 621,47 €
20 - Immobilisations incorporelles	36 973,50 €	11 294,97 €
21 - Immobilisations corporelles	2 140,32 €	112 182,51 €
23 - Immobilisations en cours	5 901 251,50 €	2 499 861,66 €

Le niveau réduit des crédits consommés est lié au report des travaux sur les ISDND en raison des conditions météorologiques.

### Opération Tri (1005)

<b>1005</b>	<b>4 302 122,00 €</b>	<b>4 029 050,64 €</b>
041 - Opérations patrimoniales	- €	886,56 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	8 311,56 €
21 - Immobilisations corporelles	3 510 000,00 €	3 411 477,00 €
23 - Immobilisations en cours	792 122,00 €	608 375,52 €

Dans ce montant est intégré le montant des travaux réalisés par PAPREC / COVED sur VENDEE TRI.

### Opération Transfert (1006)

<b>1006</b>	<b>1 668 646,25 €</b>	<b>1 278 512,21 €</b>
041 - Opérations patrimoniales	135 000,00 €	146 687,62 €
20 - Immobilisations incorporelles	14 060,48 €	21 407,25 €
204 - Subventions d'équipement versées	60 000,00 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	7 890,70 €	33 861,08 €
23 - Immobilisations en cours	1 451 695,07 €	1 076 556,26 €

### Opération CSR (1008)

<b>1008</b>	<b>764 577,50 €</b>	<b>224 154,26 €</b>
20 - Immobilisations incorporelles	289 577,50 €	224 154,26 €
23 - Immobilisations en cours	475 000,00 €	- €

Monsieur Robineau demande si seules les études sont intégrées dans ce montant.

Il est répondu par l'affirmative.

## 2-2-2 Recettes

### ✓ Présentation par Chapitre

	BUDGET 2019	CA 2019
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 512 644,92 €	2 512 644,92 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 463 371,60 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 274 318,45 €	11 176 997,71 €
041 - Opérations patrimoniales	20 959 295,00 €	20 836 186,12 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 274 490,90 €	5 274 490,90 €
13 - Subventions d'investissement	5 372 888,50 €	4 085 091,50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 514 156,33 €	4 500 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	- €	1 553,30 €
458205 - Elargissement voie d'accès pôle Trivalandes	19 000,00 €	- €
<b>Total général</b>	<b>51 390 165,70 €</b>	<b>48 386 964,45 €</b>

Dans le montant des subventions, on retrouve le montant de l'investissements de PAPREC / COVED sur VENDEE TRI.

### 3- Proposition d'affectation des résultats

Compte tenu des résultats 2019, il est proposé l'affectation des résultats suivante :

*Section de fonctionnement :*

Résultat reporté : 870 000 €

L'objectif est double, maintenir les contributions et couvrir la perte sur le papier, comme cela avait été évoqué au moment du budget en décembre.

-

*Section d'investissement :*

- Résultat reporté : 5 813 794 €

- Réserves (1068) : 2 132 781 €

### 4- Etat de la dette

En 2019, le syndicat a poursuivi sa stratégie de désendettement. Si un emprunt de 4,5 M€ a été réalisé pour couvrir les travaux d'amélioration des TMB, le capital remboursé a été supérieur (6,884 M€).

Le niveau des charges financières, 1,915 M€ en 2019 poursuivra en 2020 sa décrue (1,698 M€) et le capital remboursé sera 6,857 M€.

Le taux moyen de la dette diminue régulièrement. Il est de 3,2% en 2019 et anticipé à 2,98 % pour 2020.

La capacité de désendettement est de 4.42 années, dans la continuité des années antérieures.

95,5% des contrats du syndicat sont classés en classe 1A sur la charte Gissler.

Les autres contrats (2) de même montant sont classés 1B et 2B.

	2015	2016	2017	2018	2019
CRDau 31 déc.N	68 904 122 €	70 390 067 €	68 008 979 €	57 995 566 €	55 611 320 €
Fonds de soutien	5 465 863 €	4 893 082 €	4 515 691 €	4 139 300 €	3 762 909 €
CRD Nette	63 438 259 €	65 496 986 €	63 493 288 €	53 856 267 €	51 848 411 €
Dettes nette/Hab	82,69 €	84,68 €	81,34 €	68,57 €	65,25 €

Monsieur Robineau donne la parole à Monsieur Richard et quitte la salle.

### a) Approbation du Compte Administratif 2019

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-12 relatif à la procédure d'arrêté des comptes, puis l'article L2121-31 relatif au vote administratif, enfin les articles L2323-3, L2343-5, L2342-11 concernant le vote du compte administratif et les pièces à produire,

Après avoir donné lecture du Compte Administratif de l'année 2019, Monsieur ROBINEAU, Président, quitte la séance, laissant la Présidence à Monsieur Jean Claude RICHARD.

### Exécution budgétaire 2019

Section de fonctionnement :

	Budget 2019	Réalisé 2019
011 - Charges à caractère général	33 570 145,94 €	32 815 002,19 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 833 000,00 €	2 382 445,20 €
014 - Atténuations de produits	900 000,00 €	763 347,36 €
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	85 000,00 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	1 463 371,60 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 274 318,45 €	11 176 997,71 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	1 244 978,44 €	971 202,80 €
66 - Charges financières	1 840 560,61 €	1 827 856,72 €
67 - Charges exceptionnelles	85 000,00 €	62 790,98 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	600 000,00 €	600 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>53 896 375,04 €</b>	<b>50 599 642,96 €</b>
	Budget 2019	Réalisé 2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
013 - Atténuations de charges	21 000,00 €	20 611,51 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 024 885,20 €	2 016 250,99 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 645 340,42 €	8 609 791,82 €
74 - Dotations, subventions et participations	41 071 943,67 €	40 735 604,29 €
75 - Autres produits de gestion courante	587 205,75 €	722 095,48 €
76 - Produits financiers	376 000,00 €	376 390,89 €
77 - Produits exceptionnels	170 000,00 €	121 679,18 €
<b>Total général</b>	<b>53 896 375,04 €</b>	<b>53 602 424,16 €</b>

Section d'investissement :

### Dépenses par Chapitre

	BUDGET 2019	CA 2019
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 024 885,20 €	2 016 250,99 €
041 - Opérations patrimoniales	20 959 295,00 €	20 836 186,12 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 €	16 575,89 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 149 471,65 €	6 884 246,38 €
20 - Immobilisations incorporelles	635 859,67 €	533 286,85 €
204 - Subventions d'équipement versées	60 000,00 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	4 222 614,63 €	4 080 486,33 €
23 - Immobilisations en cours	15 669 039,55 €	8 177 061,12 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	30 000,00 €	29 077,00 €
27 - Autres immobilisations financières	600 000,00 €	- €
458105 - Elargissement voie d'accès pôle Trivalandes	19 000,00 €	- €
<b>Total général</b>	<b>51 390 165,70 €</b>	<b>42 573 170,68 €</b>



## Dépenses par Opération

	BUDGET 2019	CA 2019
<b>Non affecté</b>	<b>30 961 066,04 €</b>	<b>29 806 230,21 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 024 885,20 €	2 016 250,99 €
041 - Opérations patrimoniales	20 824 295,00 €	20 654 284,13 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 €	16 575,89 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 149 471,65 €	6 884 246,38 €
20 - Immobilisations incorporelles	128 500,00 €	88 844,45 €
21 - Immobilisations corporelles	158 314,19 €	113 821,37 €
23 - Immobilisations en cours	6 600,00 €	3 130,00 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	30 000,00 €	29 077,00 €
27 - Autres immobilisations financières	600 000,00 €	- €
458105 - Elargissement voie d'accès pôle Trivalandes	19 000,00 €	- €
<b>1001 - Compostage</b>	<b>7 753 388,59 €</b>	<b>4 608 262,75 €</b>
041 - Opérations patrimoniales	- €	30 706,34 €
20 - Immobilisations incorporelles	166 748,19 €	179 274,36 €
21 - Immobilisations corporelles	544 269,42 €	409 144,37 €
23 - Immobilisations en cours	7 042 370,98 €	3 989 137,68 €
<b>1003 - Enfouissement</b>	<b>5 940 365,32 €</b>	<b>2 626 960,61 €</b>
041 - Opérations patrimoniales	- €	3 621,47 €
20 - Immobilisations incorporelles	36 973,50 €	11 294,97 €
21 - Immobilisations corporelles	2 140,32 €	112 182,51 €
23 - Immobilisations en cours	5 901 251,50 €	2 499 861,66 €
<b>1005 - Tri</b>	<b>4 302 122,00 €</b>	<b>4 029 050,64 €</b>
041 - Opérations patrimoniales	- €	886,56 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	8 311,56 €
21 - Immobilisations corporelles	3 510 000,00 €	3 411 477,00 €
23 - Immobilisations en cours	792 122,00 €	608 375,52 €
<b>1006 - Transfert</b>	<b>1 668 646,25 €</b>	<b>1 278 512,21 €</b>
041 - Opérations patrimoniales	135 000,00 €	146 687,62 €
20 - Immobilisations incorporelles	14 060,48 €	21 407,25 €
204 - Subventions d'équipement versées	60 000,00 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	7 890,70 €	33 861,08 €
23 - Immobilisations en cours	1 451 695,07 €	1 076 556,26 €
<b>1008 - CSR</b>	<b>764 577,50 €</b>	<b>224 154,26 €</b>
20 - Immobilisations incorporelles	289 577,50 €	224 154,26 €
23 - Immobilisations en cours	475 000,00 €	- €
<b>Total général</b>	<b>51 390 165,70 €</b>	<b>42 573 170,68 €</b>

## Recettes

	BUDGET 2019	CA 2019
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 512 644,92 €	2 512 644,92 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 463 371,60 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 274 318,45 €	11 176 997,71 €
041 - Opérations patrimoniales	20 959 295,00 €	20 836 186,12 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 274 490,90 €	5 274 490,90 €
13 - Subventions d'investissement	5 372 888,50 €	4 085 091,50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 514 156,33 €	4 500 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	- €	1 553,30 €
458205 - Elargissement voie d'accès pôle Trivalandes	19 000,00 €	- €
<b>Total général</b>	<b>51 390 165,70 €</b>	<b>48 386 964,45 €</b>

## Résultats de l'exercice 2019

### Section de fonctionnement :

⇒ Excédent antérieur reporté :	+ 1 000 000,00 €
⇒ Résultat de l'exercice 2019 :	+ 2 002 781,20 €
Résultat disponible à affecter :	+ 3 002 781,20 €

### Section d'investissement :

⇒ Excédent antérieur reporté :	+ 2 512 644,92 €
⇒ Résultat de l'exercice 2019 :	+ 3 301 148,85 €
Résultat de clôture :	+ 5 813 793,77 €
Résultat de global de clôture :	+ 8 816 574,97 €

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean Claude RICHARD, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

**- Approuve le Compte Administratif 2019 ainsi que les résultats de l'exercice.**

[Monsieur Robineau réintègre la salle.](#)

## **b) Budget 2020 / Affectation du résultat de l'exercice 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-5 ainsi que L2311-11 à L2311-13 relatifs à la reprise des résultats de l'exercice clos,

Monsieur le Président indique aux membres du comité syndical qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 au budget supplémentaire 2020,

A cet effet, il rappelle les soldes des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 et propose d'arrêter les résultats comme suit :

## Résultats de l'exercice 2019

### Section de fonctionnement :

⇒ Excédent antérieur reporté :	+ 1 000 000,00 €
⇒ Résultat de l'exercice 2019 :	+ 2 002 781,20 €
Résultat disponible à affecter	+ 3 002 781,20 €

### Section d'investissement :

⇒ Excédent antérieur reporté :	+ 2 512 644,92 €
⇒ Résultat de l'exercice 2019 :	+ 3 301 148,85 €
Résultat de clôture :	+ 5 813 793,77 €

### Proposition d'affectation au Budget 2020

⇒ Affectation à la section de fonctionnement, (excédent reporté 002) :	+ 870 000,00 €
⇒ Affectation à la section d'investissement, (réserves 1068) :	+ 2 132 781.20 €
⇒ Affectation à la section d'investissement, (résultat reporté 001) :	+ 5 813 793.77 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide d'arrêter les résultats tels que présentés par le Président.

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 au budget 2020, comme suit :

⇒ Affectation à la section de fonctionnement, (excédent reporté 002) :	+ 870 000,00 €
⇒ Affectation à la section d'investissement, (réserves 1068) :	+ 2 132 781.20 €
⇒ Affectation à la section d'investissement, (résultat reporté 001) :	+ 5 813 793.77 €

- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 3-2 Compte de gestion 2019 du comptable

### BILAN SYNTHÉTIQUE

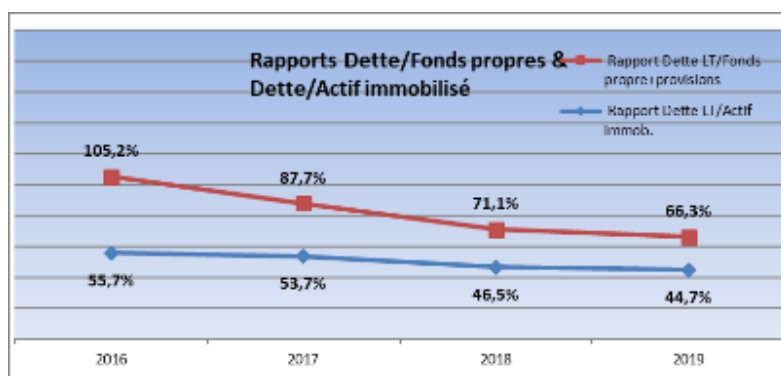
En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>2 019,53</b>	Dotations	
Terrains	8 030,02	Fonds globalisés	21 973,24
Constructions	80 049,21	Réserves	45 583,45
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	25,83	Différences sur réalisations d'immobilisations	- 8 122,23
Immobilisations corporelles en cours	7 251,19	Report à nouveau	1 000,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	2 002,78
Autres immobilisations corporelles	26 063,65	Subventions transférables	9 020,06
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>121 419,90</b>	Subventions non transférables	2 124,71
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 738,83</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	9 434,83
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>126 178,26</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>83 016,85</b>
Créances	15 289,89	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 100,00</b>
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>56 418,04</b>
Disponibilités	7 774,32	Fournisseurs	7 545,32
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	3 795,60
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>23 064,21</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>11 340,92</b>
<b>Comptes de régularisations</b>	<b>3 633,34</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>67 758,96</b>
		Comptes de régularisations	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>152 875,80</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>152 875,80</b>

	2016	2017	2018	2019
Ressources stables	139 495 317 €	147 773 300 €	141 722 512 €	141 534 880 €
Emplois stables	128 311 324 €	128 633 966 €	126 561 652 €	126 178 257 €
<b>Fonds de roulement net global</b>	<b>11 183 993 €</b>	<b>19 139 334 €</b>	<b>15 160 860 €</b>	<b>15 356 624 €</b>
	2016	2017	2018	2019
BFR Exploitation (= créances - fournisseurs)	7 766 280 €	6 259 786 €	5 789 737 €	8 101 131 €
BFR hors exploitation (= autres actifs circulant- autres dettes CT)	- 1 231 838 €	- 1 821 492 €	- 1 252 690 €	- 1 325 545 €
<b>Besoin en Fonds de roulement</b>	<b>6 534 442 €</b>	<b>4 438 294 €</b>	<b>4 537 047 €</b>	<b>6 775 587 €</b>
	2016	2017	2018	2019
Fonds de roulement net global	11 183 993 €	19 139 334 €	15 160 860 €	15 356 624 €
Besoin en Fonds de roulement	6 534 442 €	4 438 294 €	4 537 047 €	6 775 587 €
<b>Trésorerie nette</b>	<b>4 649 551 €</b>	<b>14 701 040 €</b>	<b>10 623 813 €</b>	<b>8 581 037 €</b>

Le syndicat dispose aujourd'hui d'une meilleure connaissance de l'actif qui permet d'avoir un regard sur les ratios de bilan qui sont cohérents.

Sur le bilan, il est constaté un rapport dette sur fond propre qui se réduit. C'est un point positif. A observer, les besoins du syndicat en fond de roulement. Cela est structurel. Il y a des créances en attente alors que le syndicat assure dans le cadre de sa démarche qualité, le paiement de ses fournisseurs dans les délais règlementaires.



#### COMPTE DE RESULTAT

	2016	2017	2018	2019
<b>Produits Courants non financiers</b>	48 789 496,55 €	47 359 159,47 €	48 909 869,59 €	49 304 144,23 €
Produits services domaine et ventes diverses	7 234 698,93 €	8 285 194,40 €	8 355 463,26 €	8 609 791,82 €
Autres produits	350 230,04 €	340 204,04 €	367 589,61 €	722 095,48 €
Subventions et participations	42 228 720,28 €	41 493 306,48 €	40 878 397,62 €	40 735 604,29 €
Autres attributions (péréquation, compensation...)	- 1 024 152,70 €	- 2 759 545,45 €	- 691 580,90 €	- 763 347,36 €
<b>Charges Courantes non financières</b>	41 771 991,20 €	38 749 262,30 €	41 813 333,99 €	47 553 871,26 €
Traitements et salaires	1 410 648,28 €	1 479 084,41 €	1 626 590,87 €	1 676 396,75 €
Charges sociales	561 028,15 €	571 895,32 €	604 980,30 €	613 170,14 €
Achats et charges externes	27 778 861,22 €	23 774 055,14 €	27 674 102,46 €	29 967 269,14 €
Impôts et taxes	2 912 996,72 €	3 306 982,52 €	2 610 423,01 €	2 919 999,85 €
Dotations amortissements des immob.	7 954 180,07 €	8 268 291,18 €	7 966 116,96 €	10 805 832,58 €
Dotations aux provisions.	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	600 000,00 €
Autres Charges	637 040,68 €	732 562,31 €	653 681,62 €	582 854,23 €
Contingents et participations	66 432,79 €	68 028,83 €	66 414,18 €	64 966,64 €
Subventions	350 803,29 €	448 362,59 €	511 024,59 €	323 381,93 €
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>7 017 505,35 €</b>	<b>8 609 897,17 €</b>	<b>7 096 535,60 €</b>	<b>1 750 272,97 €</b>
<b>Produits Courants financiers</b>	752 781,78 €	376 390,89 €	376 390,89 €	376 390,89 €
Autres intérêts et produits assimilés	752 781,78 €	376 390,89 €	376 390,89 €	376 390,89 €
Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €	- €	- €
Transfert de charges	- €	- €	- €	- €
<b>Charges Courantes financières</b>	3 488 172,53 €	2 887 716,63 €	2 968 285,30 €	2 191 190,05 €
Intérêts et charges assimilées	2 761 505,87 €	2 524 383,30 €	2 604 951,97 €	1 827 856,72 €
Dotations aux amortissements et provisions	726 666,66 €	363 333,33 €	363 333,33 €	363 333,33 €
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>- 2 735 390,75 €</b>	<b>- 2 511 325,74 €</b>	<b>- 2 591 894,41 €</b>	<b>- 1 814 799,16 €</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>4 282 114,60 €</b>	<b>6 098 571,43 €</b>	<b>4 504 641,19 €</b>	<b>- 64 526,19 €</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	2 888 014,67 €	897 200,27 €	742 496,44 €	2 137 930,17 €
Produits exceptionnels gestion subventions	- €	- €	- €	- €
Produits exceptionnels gestion autres	2 130 113,56 €	348 367,21 €	108 121,23 €	111 834,51 €
Produits de cessions d'immob.	160 290,00 €	50 597,00 €	149 844,00 €	7 831,80 €
Différence sur réalisations négatives transf. Inves	351 890,85 €	300 972,10 €	95 814,90 €	- €
Produits exceptionnels capital	245 720,26 €	197 263,96 €	388 716,31 €	2 018 263,86 €
<b>Charges exceptionnelles</b>	2 358 728,72 €	363 532,17 €	272 646,73 €	70 622,78 €
Charges exceptionnelles gestion	1 846 547,87 €	11 963,07 €	26 987,83 €	61 640,98 €
Valeurs comptables des Immob. Cédées	458 027,34 €	315 209,02 €	225 327,90 €	- €
Différence sur réalisations positives transf. Invest	54 153,51 €	36 360,08 €	20 331,00 €	7 831,80 €
Charges exceptionnelles sur capital	- €	- €	- €	1 150,00 €
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>529 285,95 €</b>	<b>533 668,10 €</b>	<b>469 849,71 €</b>	<b>2 067 307,39 €</b>
<b>Total des Produits</b>	<b>52 430 293,00 €</b>	<b>48 632 750,63 €</b>	<b>50 028 756,92 €</b>	<b>51 818 465,29 €</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>47 618 892,45 €</b>	<b>42 000 511,10 €</b>	<b>45 054 266,02 €</b>	<b>49 815 684,09 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 811 400,55 €</b>	<b>6 632 239,53 €</b>	<b>4 974 490,90 €</b>	<b>2 002 781,20 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12 relatif à la procédure d'arrêté des comptes,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état d'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

**- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier, concernant le Budget du Syndicat visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

### **3-3 Budget supplémentaire 2020**

Le projet de budget supplémentaire est proposé au comité syndical.

Celui-ci concerne à titre principal l'affectation du résultat 2019. Certains ajustements de crédits seront également intégrés ainsi que les crédits de report 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-4 relatif à l'évaluation sincère des recettes et des dépenses des budgets et les articles L2312-1 à L2312-4 sur les modalités de vote des budgets.

Vu l'instruction budgétaire comptable M14, notamment le tome II, titre 1 Chapitre 1<sup>er</sup> & 3.2,

Vu le Budget Primitif 2020 adopté le 16 décembre 2019 par le Comité syndical de Trivalis,

Vu l'affectation des résultats 2019 validé par le Comité syndical le 03 mars 2020

Considérant l'exécution budgétaire 2020 constatée,

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical les modifications de crédits qu'il conviendrait d'apporter au Budget 2020 :

#### Section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement augmentera de 774 364 € pour atteindre 53 474 395 €.

Exploitation : Les principales modifications sont :

- Refonte du schéma de tri du papier pour le second semestre et des emballages (+406 362 €)
- Actualisation des crédits de traitement de lixiviats (+ 335 284 €)
- Ajustement des produits de reventes (dont Papier = - 381 000 €, Ferraille = +94 000 €, Verre = +173 000 €)

Au total, le BS prévoit une hausse des charges d'exploitation de 783 831 € et une baisse des produits de reventes de 135 636 €.

Autres données de fonctionnement :

- Affectation des résultats en fonctionnement (870 000 €)
- Intégration en recette des intérêts de consignation (40 000 €)

**CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	BP 2020	BS 2020
011 - Charges à caractère général	34 342 595 €	35 116 959 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 953 400 €	2 953 400 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 073 692 €	1 073 692 €
66 - Charges financières	1 624 472 €	1 624 472 €
67 - Charges spécifiques	50 000 €	50 000 €
68 - Dotations aux provisions	600 000 €	600 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 055 872 €	12 055 872 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 700 031 €</b>	<b>53 474 395 €</b>

**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	BP 2020	BS 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	- €	870 000 €
013 - Atténuations de charges	13 000 €	13 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 966 271 €	1 966 271 €
70 - Produits des services, du domaines et ventes diverses	6 798 754 €	6 663 118 €
74 - Dotations et participations	43 349 808 €	43 349 808 €
75 - Autres produits de gestion courante	145 806 €	145 806 €
76 - Produits financiers	376 391 €	416 391 €
77 - Produits spécifiques	50 000 €	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 700 031 €</b>	<b>53 474 395 €</b>

Section d'investissement :

Le budget d'investissement augmentera de 3 978 277 € pour atteindre 23 692 541 €.

Cette variation est le résultat de l'intégration des restes à réaliser et de l'actualisation des crédits de paiements des autorisations de programme dont certains avaient été omis au stade du BP pour un total de 4 322 339 €.

Le capital de la dette à rembourser a été mis à jour (+ 255 938 €). En effet, la dernière échéance d'un contrat est intervenue au 15 janvier 2020 et n'a pu être mandatée sur 2019 comme initialement prévu.

En recettes, l'intégration des résultats 2019 a permis de réduire le recours à l'emprunt au budget de 4 008 392 € pour la ramener à 3 M€.

Les consignations, par suite de la décision du comité syndical de décembre de marquer une pause afin d'améliorer la capacité d'autofinancement, ont été remises à zéro.

Monsieur Robineau rappelle qu'une subvention de 230 000 € a été accordée par CITEO, dans le cadre du projet du centre de transfert à La Boissière de Montaigu.

## Dépenses d'équipement : variation BP/BS par ouvrage

	BP 2020	BS 2020
<b>1001 COMPOSTAGE</b>	<b>1 128 000,00 €</b>	<b>4 495 471,51 €</b>
107 - Pôle de réception et valorisation gravats et DV Ile d'Yeu	10 000,00 €	10 000,00 €
206 - TMB St Christophe	508 000,00 €	3 272 990,63 €
303 - PLATEFORME compostage biodechets Dompierre - La Margerie	2 000,00 €	2 000,00 €
306 - PLATEFORME compostage biodechets Clouzeaux	2 000,00 €	2 000,00 €
405 - TMB chateau d'Olonne-Taffeneaux	250 000,00 €	794 992,51 €
406 - PLATEFORME compostage biodechets de Grosbreuil	2 000,00 €	2 000,00 €
704 - PLATEFORME compostage biodechets St Philbert de bouaine "Le Bourg"	2 000,00 €	2 000,00 €
COMPOSTEURS - PAVILLOONS - POULAILLERS	352 000,00 €	409 488,37 €
<b>1003 ENFOUISSEMENT</b>	<b>4 077 500,00 €</b>	<b>4 617 504,44 €</b>
Accompagnement par SECHE sur la valorisation des biogaz en électricité - ISDND	50 000,00 €	15 000,00 €
103 - ISD Ile d'Yeu	10 000,00 €	10 000,00 €
203 - ISD Givrand	40 500,00 €	40 500,00 €
204 - ISD Saint-Christophe	761 500,00 €	1 231 995,00 €
402 - ISD Talmont	115 000,00 €	121 835,01 €
403 - ISD Sainte-Flaive-des-Loups	384 000,00 €	775 816,87 €
505 - ISD Les Pineaux	1 075 000,00 €	492 604,39 €
604 - ISD Tallud Sainte-Gemme	1 641 500,00 €	1 929 753,17 €
<b>1005 TRI DES DECHETS</b>	<b>1 448 000,00 €</b>	<b>1 537 834,80 €</b>
308 - TRI - centre de tri départemental	1 448 000,00 €	1 537 834,80 €
<b>1006 TRANSFERT</b>	<b>3 130 000,00 €</b>	<b>3 211 496,17 €</b>
Fourniture murs mobiles aménagement cases internes et case verre	- €	79 000,00 €
101 - TRANSFERT-Barre de Mont	640 000,00 €	652 161,00 €
102 - TRANSFERT Gueriniere	120 000,00 €	125 000,00 €
202 - TRANSFERT - Unité conditionnement-Givrand	40 000,00 €	58 366,00 €
509 - TRANSFERT Angles	- €	46 590,00 €
603 - TRANSFERT mise bal St Prouan	- €	15 147,44 €
701 - TRANSFERT - Boufféré	30 000,00 €	30 000,00 €
702 - TRANSFERT des Herbiers	50 000,00 €	52 475,00 €
705 - TRANSFERT - La Boissière de Montaigu	2 140 000,00 €	2 079 698,00 €
512 - TRANSFERT Mouzeuil	110 000,00 €	73 058,73 €
<b>1008 CSR</b>	<b>613 109,00 €</b>	<b>758 095,85 €</b>
Etude de faisabilité relative à l'aménagement d'une unité de fabrication CSR TTV	- €	33 462,50 €
ETUDE CSR TV-Transport caractérisation vers Ste Anne-Sept	- €	2 354,00 €
208 - CSR St CHRISTOPHE	613 109,00 €	722 279,35 €
<b>NON AFFECTE</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>248 545,71 €</b>
<b>Total général</b>	<b>10 546 609,00 €</b>	<b>14 868 948,48 €</b>

Monsieur Robineau ajoute que les coûts de traitement de lixiviats sont élevés. OVIVE n'a aujourd'hui plus le monopole du procédé. Il espère que d'autres entreprises pourront répondre au marché lancé par Trivalis.

Monsieur Robineau demande s'il y a des questions.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Accepte les modifications de crédits proposées par le Président,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 3-4 Démarche de certificabilité : point d'étape

Monsieur Robineau mentionne l'avance de Trivalis dans la démarche. Il remercie les services de la DDFIP et le service finances du syndicat.

Trivalis a été retenu par la DGFIP pour expérimenter un dispositif appelé la démarche alternative à la certification en vue de fiabiliser les comptes.

Dans ce cadre, un audit partenarial a été réalisé au second trimestre 2019. Ses conclusions et préconisations ont été présentées et entérinées par le comité syndical du 22 octobre 2019.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'action est rendue nécessaire pour atteindre les objectifs fixés et permettre d'envisager à l'horizon 2022 l'obtention d'une attestation de fiabilité.

## 1) Rappel des préconisations de l'audit :

### a) Principaux constats

#### POINTS FORTS

Contrôle interne RH performant.

Réalisation d'un document de politique de sécurité informatique.

Bonne segmentation des droits utilisateurs sur le réseau, utilisation de protections par mots de passe pour certains dossiers.

Sauvegarde régulière et multiple des données.

Présence d'une documentation interne conséquente, utile et régulièrement mise à jour.

Comparaison régulière des états d'actifs et des flux d'amortissement entre la trésorerie et TRIVALIS.

Bonne gestion des immobilisations financières.

Bonne traçabilité du circuit de la dépense. Circuit garantissant un délai rapide de paiement.

Très bonne maîtrise des dépenses de paie.

#### POINTS DE FRAGILITÉ

Absence de cartographie des risques, manque de formalisation et de programmation du dispositif de contrôle interne.

...mais en cours de finalisation et non officiellement mis en application.

Absence de réalisation de test de récupération des données sauvegardées.

Défaut d'inventaire physique complet et, en conséquence, d'inventaire comptable fiable de l'ordonnateur. Absence de contrôle interne en cours de vie des immobilisations.

Présence d'immobilisation à sortir de l'actif. Délibération sur les amortissements à reprendre.

Mauvaise imputation des participations.

Surveillance des validations automatiques à effectuer en contrôle interne.

Absence de comptabilisation des charges constatées d'avance.

### b) Recommandations et/ou propositions

#### **ACTIONS N° 1**

Approfondir le dispositif de maîtrise des risques afin de bâtir un programme de contrôle interne réalisé par les agents et l'encadrement, formalisé et appuyé sur une évaluation du risque inhérent aux opérations effectuées par TRIVALIS (préalablement défini par une cartographie des risques).

#### **ACTIONS N° 2**

Dans un souci de sécurité de l'accès au réseau, l'audit recommande de compléter le PSSI, d'y inclure une obligation de modification régulière des mots de passe et enfin de le diffuser à l'ensemble des services pour application.



### **ACTIONS N° 3**

Établir une action de contrôle interne régulière permettant de vérifier par sondage la bonne comptabilisation des immobilisations à l'actif sur l'ensemble de la chaîne (conformité à la réalité, bonne comptabilisation des amortissements etc.).

### **ACTIONS N° 4**

Dans l'objectif d'établir un inventaire physique, mettre en place un recensement des biens sur chaque installation. Celui-ci pourra s'effectuer, dans un premier temps, par paliers dont le seuil restera à définir en interne. A terme, et pour garantir la sincérité de l'actif, il devra être complet.

Il pourra également s'appuyer sur le rapport annuel réalisé par les exploitants afin d'y inclure un volet sur l'immobilier (avec un état des modifications par exemple). Le recensement des immobilisations réelles sera utilisé pour la réalisation du contrôle interne sur l'actif.

### **ACTIONS N° 5**

Procéder à la sortie de l'actif des immobilisations identifiées comme n'ayant plus à y figurer (composteurs, installations détruites et projets non aboutis). De plus, une fiabilisation plus large que les seules rectifications de l'inventaire identifiées est nécessaire.

### **ACTIONS N° 6**

Établir une nouvelle délibération sur les amortissements afin de gagner en clarté et de l'accorder tant avec les pratiques actuelles d'amortissement de TRIVALIS qu'avec la réglementation sur le sujet.

### **ACTIONS N° 7**

Imputer les 29 077 € de participations à la SPL UniTri sur le compte 261.

### **ACTIONS N° 8**

Intégrer au programme de contrôle interne à bâtir un examen des validations automatiques à partir de la liste des mandats transmis sans intervention des valideurs.

Sur les huit actions, la moitié a déjà été mise en œuvre. Celles restantes, nécessitent plus de temps dans leur mise en œuvre (sécurité informatique ; inventaire physique de l'ensemble des sites de traitement). Au-delà de répondre, aux préconisations, l'objectif est aussi d'anticiper une certification obligatoire à moyen terme.

Monsieur Robineau mentionne le CFU (Compte Financier Unique).

Il est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La bonne anticipation des services a facilité sa mise en œuvre. Par ailleurs, la mono activité du syndicat rend plus simple la gestion patrimoniale.

## **2) Bilan 2019**

- Organisation opérationnelle

Un groupe de travail resserré a été installé pour initier la démarche. Il s'est structuré autour des services « contrôle de gestion » et « comptabilité finances ».

Ce comité restreint avait pour mission de définir les grands axes du projet d'ensemble.

Le comité de direction a validé ces grands axes et défini le cadre pour la période 2020. Ainsi, la démarche va s'articuler autour d'une mission de coordination et de 4 groupes de travail thématiques correspondants aux 4 axes prioritaires. Ces groupes sont transversaux et doivent permettre d'embrasser les enjeux de l'ensemble des services afin de définir une stratégie globale.

La direction générale a désigné Martial CAILLAUD Coordinateur du projet.

- Elaboration de la trame du plan d'action

Le groupe de travail a élaboré une trame de plan d'action qui a ensuite été présentée en comité de Direction. Un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques sont programmés début 2020. La trame du plan d'action est présentée au point 3 du présent rapport.

- Actions menées par le contrôle de gestion

- Tableaux de bord
- Prospective 2023

- Expérimentation de premiers indicateurs de suivi de gestion (contrôle interne)

- Qualité des validations de factures
- Qualité des pièces de mandat
- Délai de paiement interne (échantillonnage)
- Contrôle d'exécution trimestriel de l'exploitation (55 % budget de fonctionnement)

- Actions en matière de sécurité informatique

- Des ports du firewall auparavant ouverts vers l'extérieur ont été fermés pour limiter les risques d'intrusions.
- Une note a été diffusée expliquant l'intérêt de modifier son mot de passe, la stratégie de sécurité a également été renforcée. Le mot de passe devra être modifié tous les ans.
- Pour donner suite aux préconisations de l'audit interne, tous les nouveaux postes installés sont sécurisés par un mot de passe BIOS, et crypter avec BitLocker.
- Installation de Windows Defender avec Intune pour les nouveaux postes, ainsi que l'application Lookout pour les smartphones. Les utilisateurs sont sensibilisés sur l'intérêt d'avoir un code PIN et un code de déverrouillage correct.
- Sensibilisation avec le DPO sur l'utilisation des boîtes aux lettres, sur les liens frauduleux, ainsi que l'usage des boîtes aux lettres autres que celle de l'agent.
- Mise en place d'un registre des habilitations informatiques, qui trace toutes les demandes de nouvelles habilitations sur le réseau, ou toutes demandes de suppression.
- Mise en place d'une procédure d'accueil/départ des nouveaux agents afin de ne pas garder des données inutiles et fixer des délais de conservation.

- Lancement des travaux sur le patrimoine

- 1<sup>ère</sup> phase de l'inventaire physique pour la fiabilisation de l'actif, pour le siège (68 biens meubles réformés) et des ouvrages (145 biens réformés : 4 annonces sans suite, 43 matériels de compostage, 7 armoires DMS, 9 sur des ISD, 4 sur des TMB, 34 sur des centres de transfert, 13 sur d'anciens centres de tri et 31 sur d'anciennes UTOM).
- Actualisation de la délibération relative aux amortissements sur deux types d'ouvrages.
- Comptabilisation de participation à une SPL.

- Autres démarches

- *Expérimentation compte financier unique*

Trivalis a candidaté et a été retenu pour participer à l'expérimentation du compte financier unique pour la première vague 2020-2022.

Dans ce cadre, la bascule de la nomenclature M14 vers la M57 a été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- *Amélioration continue des processus*

Dans le cadre de la réflexion sur le Lean durable et l'amélioration continue des processus, le service comptabilité-finances mène depuis plusieurs années une démarche de réduction des « charges ajoutées » et de réduction des risques d'anomalies par la limitation des interventions manuelles sur les données.

Dans ce contexte, une évolution du circuit de réception des factures a été introduite pour fluidifier le cheminement des informations. Par ailleurs, le tableau de suivi des factures réceptionnées a été optimisé. Cette démarche a également vocation à réduire le délai de paiement interne.

Monsieur Larrieu souhaite rappeler qu'il y a quelques années, on s'est engagé dans un mouvement de qualité comptable, dont le résultat est présenté aujourd'hui. Le fait d'avoir des comptes clôturés aux alentours du 20 février démontre la qualité comptable mise en œuvre. C'est un aboutissement logique au travail mené. Cela se

retrouve aussi dans les démarches de certification qui peuvent être engagées. L'audit réalisé n'a pas mis en exergue des points problématiques. Il ajoute que Trivalis n'est pas en retard.

CFU : Monsieur Larrieu remercie le syndicat pour son intégration à la démarche. Le CFU permettra aux élus d'avoir une vision patrimoniale du syndicat. A partir de 2021, il y aura un document unique, synthèse du compte administratif et compte de gestion, qui permettra d'avoir une vision du compte de résultats et du patrimoine.

M57 : Monsieur Larrieu souhaite être rassurant vis-à-vis des administrateurs présents en comité syndical qui pourraient s'engager. En effet, la mono activité du syndicat facilite sans doute sa mise en place, mais d'une façon générale, s'il y a une bonne anticipation en amont des opérations comptables, il s'agit d'un dispositif aisé à mettre en œuvre.

La M57 sera plus appréciée des élus sur deux points principaux :

Plus souple sur les crédits budgétaires. La nomenclature budgétaire sera plus approfondie en fonction de la nature de l'activité ou du bien. En revanche, la gestion des crédits sera facilitée avec notamment, en investissement, la consécration des AP/CP. C'est-à-dire la possibilité d'inscrire dans le temps, des investissements en autorisation de programme et la déclinaison annuelle en crédit de paiement au budget.

- Sur le fonctionnement, il sera possible à l'ordonnateur d'effectuer des virements de crédits de compte à compte sans forcément repasser devant le conseil municipal. La gestion, en particulier en fin d'exercice, sera ainsi facilitée.

La M57 devrait apporter plus de fluidité.

Monsieur Larrieu souhaite remercier le Président et ses équipes pour la qualité des travaux menés depuis 2014. Trivalis est emblématique de ce travail de qualité accompli.

Monsieur Robineau à son tour le remercie pour son professionnalisme ainsi que celui de ses équipes.

### 3) Identifier les risques et s'en prémunir programme 2020-2022

L'axe central de la démarche s'appuie sur l'identification des risques. A cet égard, les conclusions de l'audit ont positionné cet axe de travail en première place.

Ainsi identifier les risques et s'en prémunir constitue un axe central de l'atteinte de la performance recherchée.

Parallèlement, les préconisations de l'audit peuvent être structurées en 3 axes complémentaires :

- Mise en œuvre du contrôle interne
- Gestion patrimoniale
- Sécurité informatique

Cette ossature identifiée, les actions associées ont pu être envisagées. Il est également ressorti très naturellement **la dimension transversale de la démarche**. L'ensemble des services est concerné par un des thèmes associés à la certificabilité qui envisage un horizon largement extra-comptable.

#### Axe 1 - Identification des risques

- Réaliser une cartographie des risques
- Evaluer les risques et établir une graduation (= priorisation)
- Définir les mesures préventives et correctives par type de risque
- Identifier un processus et une procédure de communication de crise

Pour ce faire, un **groupe de travail interservices** serait nécessaire à mettre en œuvre eu égard à la diversité des risques (environnemental, comptable, humain, juridique, informatique, technique...) et des actions à envisager.

#### Axe 2 - Mise en œuvre du contrôle interne

- Identification des indicateurs et des contrôles à opérer (qualité des mandats, qualité des validations, délai de paiement interne...)
- Evaluation et traçabilité des processus et adapter les procédures (Identification, modification ou création)

- Élaboration d'un Règlement Budgétaire et Financier pour l'établissement, afin de clarifier les pratiques et de cadre institutionnel
- Suivi et contrôle d'exécution de l'exploitation
- Suivi des restes à réaliser, des rattachements et des restes à recouvrer

### Axe 3 - Gestion patrimoniale

- Inventaire physique du siège social **quasiment finalisé**
- Inventaire physique des sites de traitement des déchets
- Concordance avec l'inventaire comptable
- Opérations de rectifications sur le patrimoine (réforme, sorties, imputations...). **La continuité sera assurée**
- Tenue à jour exhaustive de l'inventaire

### Axe 4 - Sécurité informatique **l'objectif est double**

- Politique de responsabilisation individuelle et collective
- Sécurisation du réseau face aux menaces externes
- Charte informatique et mise en œuvre du RGPD
- Elaboration d'un plan de reprise d'activité **en cas d'attaque virale de forte ampleur ou si les locaux sont inaccessibles.**

Il est relevé que certaines mesures ont déjà été préparées ou mises en œuvre. A titre d'exemple, l'audit de sécurité informatique réalisé par la société « Intrinsec » pour le service informatique a identifié des actions en ce domaine.

En parallèle à ce plan d'actions, d'autres démarches viennent renforcer l'esprit général de la certificabilité :

- Expérimentation du compte financier unique (CFU) (2020-2022)
- Contrôle allégé partenarial : rémunérations (2016 et 2019) et frais de déplacement (2020)

## 4) Programme prévisionnel 2020

Le comité de pilotage et les groupes de travail relatifs à chaque axe seront lancés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Des démarches qualitatifs complémentaires en lien avec le Lean et l'amélioration continue vont également se poursuivre.

Pour chaque axe, la feuille de route 2020 se décompose comme suit :

- Identification des risques
  - *Cartographie des risques*
  - *Identification des mesures préventives et correctives*
- Mise en œuvre du contrôle interne
  - *Formation DGFIP sur le contrôle interne*
  - *Déploiement de nouveaux indicateurs de gestion*
  - *Exécution en N+1 des restes à réaliser et rattachements*
  - *Restitution des retenues de garantie et garanties à première demande*
  - *Application de la nomenclature comptable (M57) et analytique (de l'établissement)*
- Gestion patrimoniale
  - *Actualisation générale de la délibération sur les amortissements (dans le cadre de la M57)*
  - *Finalisation de la mise à jour initiale de l'inventaire physique du siège social*
  - *Planification de l'inventaire physique des sites de traitement*
  - *Vérification de l'imputation et de la cohérence des biens mis à disposition de l'établissement (actif et haut de bilan)*
- Sécurité informatique
  - *Elaboration d'un plan de reprise d'activité*
- Autres projets
  - *Evolution du logiciel métier comptabilité*
  - *Schéma de validation des factures*
  - *Mise en œuvre d'une GED pour les documents comptables (factures/états d'acomptes, certificats administratifs,...) et les autres écrits du service (courriers,...).*

### ► Information du comité syndical

Monsieur Robineau donne la parole à Monsieur Guyau.

## 4 – Communication-Prévention

### 4-1 Agenda

Réunions de bureau		
Mardi 10 mars 2020	10 heures	Trivalis
Mardi 7 avril 2020	10 heures	Trivalis
Mardi 5 mai 2020	10 heures	Trivalis
Réunion de comité syndical		
Mardi 9 juin 2020	9 h 30	Trivalis
Commissions		
CAO		
Mardi 10 mars 2020	A préciser	Trivalis
Mardi 7 avril 2020	A préciser	Trivalis
Mardi 5 mai 2020	A préciser	Trivalis
Technique		
Lundi 9 mars 2020	10 heures	Trivalis
Autres événements		
Lundi 9 mars 2020	14 heures à Trivalis	Conférence Entente Intercommunale
Jeudi 12 mars 2020	10 heures à Trivalis	Réunion des techniciens

Monsieur Robineau précise que le comité syndical d'installation envisagé initialement le 16 juin a été avancé à l'instar des syndicats SyDEV (8 juin) et Vendée Eau (fin mai). Il demande, en particulier aux élus du SCOM et du SYCODEM, de ne pas perdre de temps pour délibérer sur la désignation de leurs délégués à Trivalis.

### 4-2 Actions de communication départementales

#### 4-2-1 Logo revisité, signature adaptée

Le logo de Trivalis existe depuis 2003. Le syndicat a fait appel à une agence pour faire évoluer son univers graphique. La révision du logo est le premier chantier qui a abouti à une allure graphique en adéquation avec les codes actuels de la communication. Le logo utilise seulement deux couleurs contre la quadrichromie précédemment.

Par ailleurs, le logo a été rééquilibré : le cœur mis à la hauteur de l'ensemble marque et base-line ; de ce fait, les deux s'imposent davantage. La police de caractères a légèrement évolué pour une assise plus stable, plus forte du nom Trivalis.



La base-line « Ensemble, valorisons nos déchets » est également adaptée. Cette signature se décline de différentes façons pour s'adapter au message que le logo va accompagner.

## ► Information du comité syndical

Monsieur Guyau ajoute que pour fêter ses 10 ans, le Celaa, Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier, a lancé le projet Métal aux côtés de Citéo, de l'AMF et de Nespresso. Trivalis a répondu à cet appel à projet et a été retenu sur la communication relative à l'extension des consignes de tri et à celle développée contre les imbriqués.

Le syndicat départemental a reçu le 21 janvier à Paris, le Trophée COM « Tout se trie » qui lui a été remis des mains de Didier Mandelli. Jean Hornain, directeur général de Citéo, et Arnaud Leroy, président de l'Ademe, assistaient à cette remise de prix. La compétence départementale de Trivalis reste une spécificité. Les structures représentées étaient majoritairement, plus locales.

### 4-2-2 Campagne de publicité pour la qualité du tri et la réduction des emballages

L'un des enjeux de VENDEE TRI est la qualité des emballages entrants. Outre, le taux de refus, les visiteurs nous montrent, à chaque fois, lors des animations, les erreurs répétées qu'ils réalisent en triant leurs déchets. Pour cette raison, Trivalis lance une campagne de publicité au premier semestre pour sensibiliser les Vendéens à mieux trier leurs emballages, à soigner la qualité du geste de tri.

La communication s'effectuera en trois temps successifs. A partir du mois d'avril, la communication débutera par la qualité du tri du verre, sera suivie en mai par celle du tri des emballages. La campagne s'achève en juin avec la qualité liée au tri du papier. Champion du tri n'est pas suffisant, encore faut-il être un bon trieur.



Après ce volet qualité du tri, le syndicat continuera de sensibiliser les Vendéens, en diffusant, cette fois, une campagne sur la réduction des emballages, au mois d'octobre. Parce que bien trier, c'est bien. Mais réduire ses emballages, c'est mieux !

5 - Communication-Prévention

**5-2-2 Campagne de publicité sur le tri et la réduction des emballages**

Campagne du printemps 2020 : qualité du tri

  	<p>Le verre Les emballages Le papier</p> <p>Le verre Les emballages Le papier</p> <p>Tri des déchets, pour être un vrai champion, faire attention</p>	<p>Dimanche 5 avril + mercredi 8 avril Dimanche 10 mai + mercredi 13 mai Dimanche 14 juin + mercredi 19 juin</p> <p>Semaine du 6 au 12 avril Semaine du 11 au 17 mai Semaine du 15 au 21 juin</p> <p>Mois de Juin</p>
---	---	---

Comité syndical - mardi 3 mars 2020

Cette campagne de publicité viendra signer, d'une certaine façon, toutes les actions conduites à compter de mars, pour réduire les emballages, actions auprès des habitants et des commerçants.

Pour diffuser tous ces messages, le syndicat a réservé des espaces auprès de Ouest-France : dans son quotidien, son journal du dimanche et aussi, pour la première fois, sur le web. La radio Alouette a également été choisie pour toucher les

Vendéens. Certains messages pourront faire l'objet d'un article dans le *Journal de la Vendée*, voire d'un affichage sur le réseau abribus du Département. Trivalis utilisera également les réseaux sociaux pour relayer ses messages. Enfin, le syndicat transmettra tous les visuels aux communes et aux collectivités pour qu'elles les diffusent dans leurs supports.

Cette campagne de publicité, en deux temps, est inscrite au plan de communication 2020.

Monsieur Robineau pense qu'il est important que les collectivités communiquent auprès de leurs administrés sur les coûts que représentent le transport et le traitement des emballages. Il est nécessaire que l'usager prenne conscience que les emballages envahissent leur quotidien.

Monsieur Guyau ajoute que le syndicat a fortement investi pour effectuer le tri de ces emballages. Les objectifs de tonnages attendus pour 2024 sont déjà atteints. Il est dans l'intérêt de tous, de réduire les tonnages des emballages. Il sera difficile d'assurer financièrement les coûts de traitement et les investissements complémentaires en équipements. Le meilleur emballage est celui que l'on ne produit pas.

Monsieur Bouillaud demande s'il est prévu un affichage dans les abris bus. Par ailleurs, est-ce que des actions sont prévues auprès des grandes surfaces et les supermarchés ?

Monsieur Robineau ajoute qu'une rencontre a été organisée avec la direction de la communication du Département afin d'étudier la possibilité de diffuser des messages de Trivalis notamment dans son édition du *Journal de la Vendée* (pourquoi pas une campagne abris-bus, mais vigilance car il faut simplifier le message en une image). Concernant le deuxième point, il appartiendra aux nouveaux élus de se positionner sur le sujet.

#### ► Information du comité syndical

## 4-3 Actions de prévention départementales

### 4-3-1 Réduction des emballages : engager les commerçants

Il est rappelé que les premières actions ont été présentées en réunion le 30 janvier dernier auprès des agents et élus des collectivités adhérentes à Trivalis. Le programme a été construit en partenariat avec les collectivités.



## Les objectifs du programme



Afin de permettre aux habitants de limiter leur production d'emballages, les commerçants doivent pouvoir proposer une offre de produits en vrac et accepter les contenants réutilisables apportés par les consommateurs.



### Une information par courrier de tous les commerçants

Dans un premier temps, une **information** sur la fin de l'utilisation de la vaisselle plastique à usage unique et plus largement sur la réduction des emballages sera apportée aux professionnels vendéens. Un courrier d'information leur sera envoyé. Il comprendra une lettre, une plaquette et une affichette.

La plaquette reviendra, notamment, sur la Loi récemment votée relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Au-delà de cette information, des solutions pratiques déjà mises en place par les commerçants-artisans vendéens seront présentées.





Pour cette opération, la CCI et la CMA sont sollicitées pour la fourniture du fichier adresses et une participation financière au prorata de leurs commerçants ou artisans répertoriés.

**Une action terrain portée par les agents de Trivalis et les bénévoles**

Dans le même temps, une **action en porte-à-porte** sera conduite sur le territoire de la Vendée. Les outils de communication développés par Zéro Waste France seront utilisés car ils correspondent aux messages que Trivalis souhaite porter sur la réduction des emballages. En effet, ces outils de communication sont parfaitement conçus et déjà identifiés par les consommateurs sur le reste du territoire.



# VOTRE COMMERÇANT S'ENGAGE POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS!

- JE NE DISTRIBUE PAS AUTOMATIQUEMENT DE SACS, COUVERTS OU SERVIETTES
- J'INFORME MA CLIENTÈLE POUR LA SENSIBILISER
- JE DONNE UN COUP DE POUCE AUX CLIENTS QUI S'ENGAGENT
- JE METS EN PLACE UNE CONSIGNE POUR LES BOÎTES OU BOUTEILLES
- J'APPLIQUE LA CONSIGNE SUR DES OBJETS PEU ENCOMBRANTS
- JE PROPOSE DES SACS OU DES CABAS RÉUTILISABLES
- J'ACCEPTÉ LES CONTENANTS PERSONNELS
- JE PRATIQUE LA VENTE DIRECTE AU CABAS
- J'INCITE À LA RÉUTILISATION DES SACHETS DE VENTE EN VRAC
- JE RÉCLAME DES EMBALLAGES CONSIGNÉS (CAISSES, PALETTES, CARTONS)
- JE SIGNALÉ LES EMBALLAGES SUPERFLUS
- JE METS À DISPOSITION DES CLIENTS LES CAGEOTS, CARTONS, ETC.

Chaque année, 5 millions de tonnes d'emballages sont mis sur le marché en France. Ils occasionnent une consommation de ressources naturelles très importante et génèrent une grande quantité de déchets.

L'opération « Mon commerçant zéro déchet » vise à développer l'utilisation d'emballages réutilisables dans le commerce alimentaire de proximité, dans une démarche de réduction des déchets.

L'initiative est portée par Zero Waste France, une association de protection de l'environnement engagée dans la réduction des déchets à la source.

Plus d'infos sur [www.zerowaste.france.org](http://www.zerowaste.france.org)



**ACTION**

**4**

**JE METS EN PLACE  
UNE CONSIGNE  
POUR LES BOÎTES  
OU BOUTEILLES**

→ JE SIGNE POUR LA CONSIGNE!

**LE PRINCIPE**

La consigne consiste à **proposer vos produits habituels dans des emballages réutilisables** (boîtes, bocaux ou bouteilles conçus à cette fin) pour lesquels vos clients paient une somme forfaitaire qui leur est restituée lorsqu'ils rapportent l'emballage vide.

**LE +**

Pour certains types d'emballages (boîtes pour salades par exemple), la version réutilisable coûte à peine plus cher que la version jetable. **L'investissement de départ est donc réduit** et les économies importantes.

**MISE EN ŒUVRE**

Dans un premier temps vous pouvez continuer à proposer à vos clients les deux types d'emballages et mettre en place un système d'incitation (voir fiche n°3) pour **les encourager progressivement à adopter la consigne**.

Les procédures de lavage et de contrôle des emballages consignés doivent être clairement définies à la mise en place

du système, mais ne nécessitent pas toujours un investissement supplémentaire ou une organisation nouvelle.



**RETOUR D'EXPÉRIENCE**

**Christelle, gérante de la boulangerie «le Festival du Goût» à Marsilly en Charente-Maritime pratique la vente en vrac de tous ses produits et ingrédients via un système de consigne :**  
**«La consigne n'a pas été difficile à mettre en place car nous possédions déjà une plonge. Les économies sont substantielles.»**

→ VOIR AUSSI LES ACTIONS N°5 ET 10

Dans ce kit de communication, on retrouve une vitrophanie, un guide pour les commerçants et des argumentaires pour les ambassadeurs de terrain, qui pourront être personnalisés avec le logo de Trivalis.



Un cartographie des commerçants impliqués dans la démarche sera mis en ligne sur le site de trivalis.fr.

Suite à ce premier démarchage, les commerçants, qui souhaitent aller plus loin sur la consigne du verre, sur le compostage des biodéchets,..., pourront solliciter un rendez-vous avec une personne formée.



Un évènement en fin d'année sera organisé afin d'effectuer un focus sur cette opération auprès des commerçants de Vendée.

► **Information du comité syndical**

**4-3-2 Réduction des emballages : sensibiliser les habitants**

**Des ateliers zéro déchet** vont être proposés aux habitants pour leur apprendre à fabriquer des produits naturels limitant la production d'emballages. L'objectif de l'opération est de leur donner des solutions concrètes pour réduire les déchets et favoriser l'engagement d'un maximum de citoyens dans la démarche.

Les ateliers ont été construits avec une apprentie de la licence professionnelle Gestionnaire des déchets. À partir du 23 février et jusqu'à fin août, elle animera ces ateliers sur tout le territoire de la Vendée.

**Les 3 thématiques retenues sont :**

- Beauté et hygiène du corps
- Entretien de la maison
- Cuisine et courses

## Détail d'un atelier

Nombre de personnes : 15

Durée : 1h30

Réalisation de 2 produits

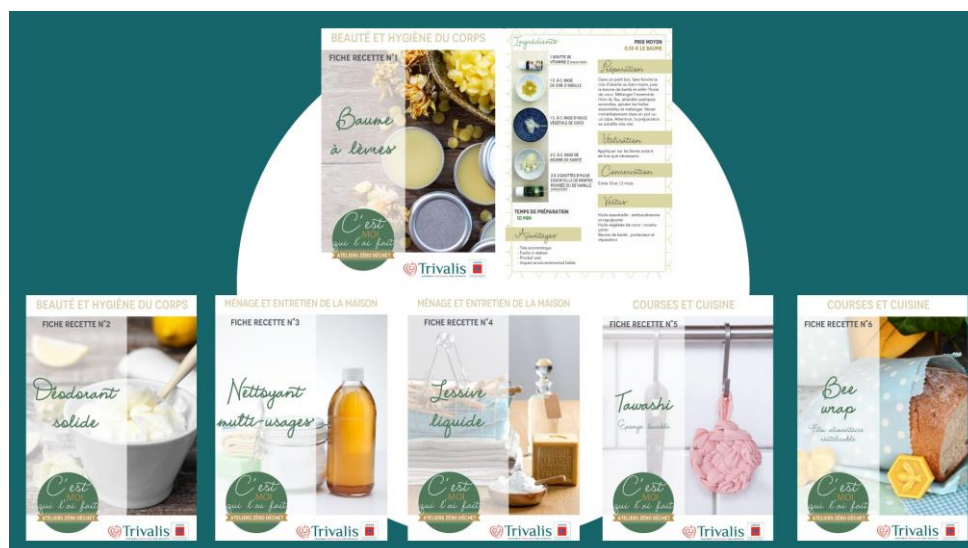
<https://youtu.be/lqnpelGD208>



Les collectivités avaient jusqu'au 21 février pour réserver leurs ateliers via un formulaire en ligne. A cette date, 15 collectivités sur 17 avaient réservé leurs ateliers. La collectivité mettra à disposition une salle.

Différents supports de communication sont mis à la disposition des collectivités pour assurer la promotion par voie d'affichage et sur les réseaux sociaux (affiches, articles, photos). Les collectivités ont en charge la réservation de la salle. Ensuite, à partir du 21 mars, les habitants pourront s'inscrire directement depuis [trivalis.fr](http://trivalis.fr). Le nombre de places est limité à 15 personnes par atelier (durée 1 h 30). Les premiers ateliers sont prévus en avril et s'échelonnent jusqu'en août.

Il est ajouté que les collectivités de l'entente intercommunale ont souhaité bénéficier de ces actions. Il a été décidé de leur proposer ces ateliers au coût de 75 € transport compris.



D'autres alternatives au zéro déchet seront proposées.

**C'est MOI qui l'ai fait**  
ATELIERS ZÉRO DÉCHET

**MES ALTERNATIVES ZÉRO DÉCHET**

**SALLE DE BAIN**

J'utilise ...	je remplace par
Coton démaquillant	Lingette lavable
Démaquillant	Huile végétale
Brosse à dent	Brosse à tête rechargeable
Tube de dentifrice	Dentifrice solide
Bouteille de shampooing	Shampooing solide
Gel douche	Pain de savon surgras
Mouchoir en papier	Mouchoir en tissu
Coton tige	Oriculi
Déodorant spray ou bille	Déodorant solide
Rasoir jetable	Rasoir à tête interchangeable
Protection hygiénique	Cup et culotte menstruelle, serviette et protège slip lavables

**CUISINE**

J'utilise ...	je remplace par
Liquide vaisselle	Pain de savon de Marseille
Éponge jetable	Éponge lavable ou Tawashi
Sac plastique ou kraft	Sac en tissu
Film étirable / papier alu	Bee wrap / couvre bol
Bouteille d'eau	Gourde ou carafe
Aliment emballé	Aliment à la coupe ou en vrac dans un contenant réutilisable

**ENTRETIEN DE LA MAISON**

J'utilise ...	je remplace par
Lessive liquide	Noix de lavage
Produit d'entretien spécifique	Pierre d'argile
Lingette jetable	Lingette microfibre lavable
Essuie-tout	Torchon ou essuie-tout lavable
Serviette en papier	Serviette en tissu

**Autre astuce**  
 - J'utilise un composteur ou un lombricomposteur pour écarter les biodéchets de ma poubelle noire.  
 - Pour mes produits fait maison, j'utilise un maximum de produits communs à plusieurs recettes.  
 - Je planifie mes repas et je cuisine les restes.

Enfin à l'issue des ateliers, les habitants qui souhaitent s'engager plus largement dans la démarche de réduction des déchets pourront devenir ambassadeurs et recevront, à ce titre, des informations spécifiques. Ils seront mobilisés pour des actions ou des événements terrain.

**Découverte du monde des déchets**

- Visite d'un équipement de traitement (Vendée Tri, ...)
- Découverte d'une recyclerie
- Participation à une formation sur le "commerçant zéro déchet"
- Participation à une formation à la pratique du compostage à la maison
- Conférence zéro déchet

De plus, **des kits zéro déchet** composés de bocaux, de boîtes réutilisables, de sacs de vrac et d'un sac cabas est proposé aux collectivités avec une participation d'1/3 par Trivalis pour un montant total de 45 €. Au 21 février, 8 collectivités ont souhaité bénéficier de kits, soit 278 unités.

Monsieur Guyau indique qu'il s'agit d'une démarche pédagogique qui doit se faire connaître pour se développer.

Des conférences sur la réduction des emballages seront conduites par des personnes engagées dans la démarche et qui ont des approches différentes (sanitaire, financier, préservation de l'environnement).



La campagne publicitaire prévue à l'automne sur la réduction des emballages pourrait comporter, en plus, la diffusion de recettes zéro déchet dans le *Journal de la Vendée*. Ainsi, 350 000 foyers pourraient être touchés.

Monsieur Guyau ajoute que l'opération reste lourde en raison de sa diversification. Elle ne peut se réaliser que par l'accord et l'appui de tous. Il pense qu'il sera important de réaliser un bilan à la fin de la première année de mise en œuvre afin d'ajuster si besoin les actions.

Monsieur Guyau précise que l'offre de consommation en vrac semble se développer en particulier pour les produits secs.

#### ► Information du comité syndical

### 4-3-3 Campagne de communication sur le réemploi du mobilier

Éco-Mobilier apporte un soutien à la communication pour les actions de sensibilisation au réemploi des meubles. Dans ce cadre, Trivalis a travaillé à la création de supports visuels et audio pour inciter les habitants à s'engager à faire durer leur mobilier. Cette campagne permettra également d'annoncer les Journées de la réparation qui se dérouleront dans les recycleries du département en 2020 et 2021.

**Le thème de la campagne se base sur l'engagement des habitants dans des gestes de prévention.**  
« *Faites un déco-geste : aux Vendéens désireux de se meubler mieux et plus juste, Trivalis lance un appel à la déco-citoyenneté : un comportement éco-responsable dans notre façon de meubler et d'habiller nos maisons. Parce que le réemploi est une alternative réaliste au neuf et au jetable ; parce que c'est économique, facile, ludique et responsable, Trivalis lance une campagne engagée pour combattre les mauvais réflexes et encourager les bons comportements. Vive les meubles de seconde main !* »



Des spots radio vont aussi être réalisés. Ci-après, le script du spot radio 30 secondes pour la première journée de la réparation :

«...Alors je vous le dis mes amis : Oui aux coups de peinture ! (la foule scande « oui ! »)

Oui aux pieds qu'on re-visse (la foule scande « oui ! »)

Oui au re-tapissage, au re-vernissage, au re-collage (...) Et oui aux meubles duraaaaables !!! » (la foule est en liesse)

Parce que vous êtes Vendéen malin et que vous dites oui aux meubles de seconde main, participez aux Journées de la Réparation ! C'est le samedi 23 mai à la recyclerie de Soullans, Recycl'la Vie, à 5 minutes de Challans. Avec le soutien d'Eco-Mobilier. Trivalis, ensemble réduisons nos déchets.

Madame de Roux demande pourquoi ce choix de recycleries.

Il est indiqué qu'il existe neuf recycleries avec celle de l'île d'Yeu. Il s'agit d'organiser les Journées de la réparation via 3 recycleries par an. L'année prochaine, les trois autres recycleries seront concernées, avec une campagne de communication organisée en amont.

Toutes les recycleries bénéficieront de cette campagne.

#### ► Information du comité syndical

Monsieur Robineau ajoute que l'événement du Vendée Globe est préparé par Trivalis en particulier sur la pollution marine et autour du tri auprès des exposants et du public. Trivalis espère bénéficier d'un espace d'exposition.

Monsieur Robineau donne la parole à Monsieur Bernard et Monsieur Héroult.

## 5 – Technique

Avant de commencer le bilan technique, Monsieur Bernard souhaite remercier et féliciter les techniciens et techniciennes pour le travail accompli durant ce mandat.

La réactivité du pôle déchèteries a permis la mise en place des REP bien en amont des autres collectivités. Il a aussi développé l'Observatoire des déchets. Toutes les collectivités devront demain utiliser cet outil pour prendre les bonnes décisions de gestion des déchèteries



## 5-1 BILAN TECHNIQUE DU MANDAT 2014 - 2020

### 5-1-1 Déchèteries

Un bilan global des principales actions liées aux déchèteries de Vendée est présenté aux membres du comité syndical :

#### 1. Bilan des nouvelles filières de valorisation et des filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP)

- Développement de nouvelles filières : plaques de plâtre et polystyrène.  
2 000 tonnes de plaques de plâtre ont ainsi été détournées en 2019. Incidence bénéfique sur la valorisation matière et l'exploitation des ISDND.  
200 tonnes de polystyrène : si le tonnage peut paraître anecdotique, cela représente un volume important et a permis de récupérer un vide de fouille sur les ISDND.
- Développement des filières à REP (DEA, DDS et DEEE).  
Evolution des tonnages des DEEE avec toutes les actions menées pour lutter contre le vol et le vandalisme en déchèteries. La déchèterie reste un lieu de dépôt au détriment des magasins.  
DEA, plus de 18 000 tonnes.  
DDS qui reste une REP particulière. 900 tonnes qui doivent être doublées si on tient compte des tonnages hors REP.
- Maîtrise des déchets ultimes depuis 6 ans malgré la hausse de la fréquentation en déchèteries. +0.4 % en 2019 par rapport à 2018. Chaque collectivité devra être vigilante car les tonnages sont disparates sur le territoire.

#### 2. Développement des prestations liées aux déchèteries en lien entre Trivalis et ses adhérents

- Développement des formations :
  - Gestion des conflits, lien avec le CNFPT, visites de sites...organisées tous les ans. Cela a contribué à la professionnalisation de ces agents.
  - En moyenne 100 agents formés par an sur environ 170 agents sur le territoire
- Organisation des nettoyages des débourbeurs et réalisation des analyses d'eaux. Point réglementaire peu réalisé par les collectivités qui a été repris par Trivalis.
- Développement de la communication en déchèteries (panneau, REP, labellisation...). Un nouveau groupe de travail a été constitué avec les adhérents pour réfléchir à l'actualisation de cette communication.
- Proposition en 2015 d'une grille de prix aux adhérents pour l'accès des professionnels. Si on ajoute toutes les redevances perçues par les collectivités, cela représente près d'1 M€.
- Accompagnement des adhérents dans le cadre des modifications importantes ICPE.
- Gestion départementalisée de la filière amiante dans le respect de la réglementation depuis 2013 et qui s'est poursuivie au fil des années.

#### 3. Etat des lieux des déchèteries vers le développement d'un Observatoire commencé en 2018

- Centraliser la gestion informatique des déchets en Vendée.
- Améliorer la connaissance des données des adhérents et faciliter les échanges avec les adhérents.
- Améliorer la gestion des déchets et fiabiliser les données en continu.

Les premières validations de tonnages par les adhérents sont en cours. Le dispositif semble bien fonctionner, il permet notamment d'avoir des exports et des analyses de données plus faciles.

Pour conclure, 58% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont collectés en déchèteries ce qui en fait l'outil majeur pour innover, rationaliser les tonnages, maîtriser les coûts et s'adapter aux besoins des usagers. Le questionnaire sur les modalités de gestion des déchèteries sera à poursuivre (maillage des déchèteries, taille, place et technicité de l'agent,...).

Monsieur Bernard ajoute que ces questions ressortaient de l'étude déchèteries. Il existe un lien fort entre les collectivités et Trivalis, il ne faudra pas s'exonérer à l'avenir d'un travail sur le haut de quai / bas de quai.

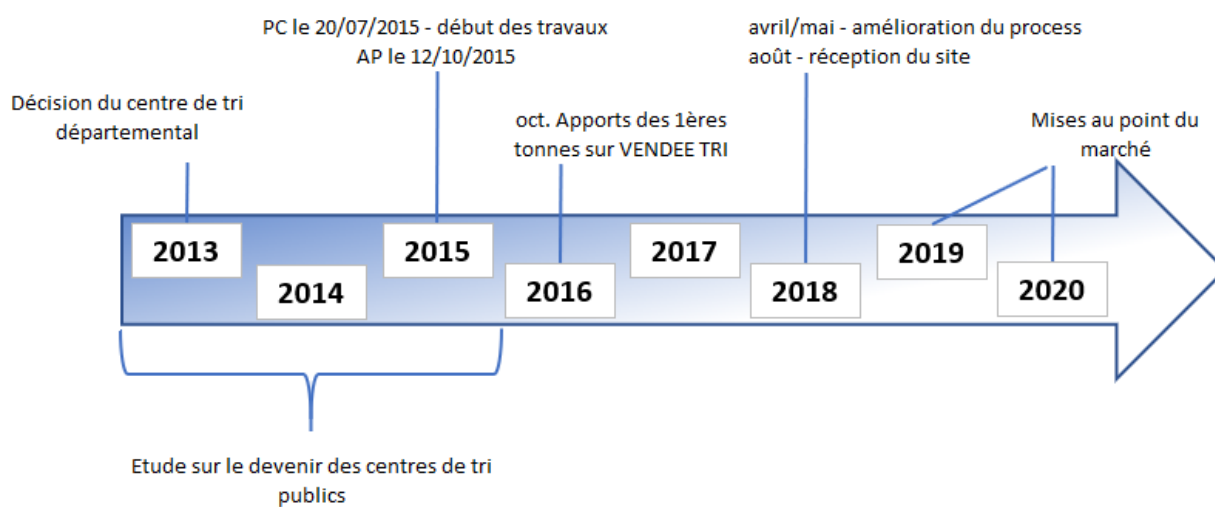
Monsieur Robineau indique que la prochaine équipe aura cette réflexion à engager. Les déchèteries sont à son avis, un enjeu majeur.

Monsieur Hérault précise que le tri a été marqué par la construction du centre de tri départemental VENDEE TRI. Il rappelle que cela avait été initié sous la mandature précédente. Le choix de la forme du marché, Conception Réalisation Exploitation Maintenance - CREM - s'est avéré être très pertinent. Il rappelle que l'équipement a été conçu sur la base d'un tonnage de 30 000 tonnes évolutif à 40 000 tonnes. En 2019, les 37 000 tonnes sont atteintes. L'équipement arrive déjà à saturation.

## 5-1-2 Tri

### 1. Construction et mise en exploitation de VENDEE TRI

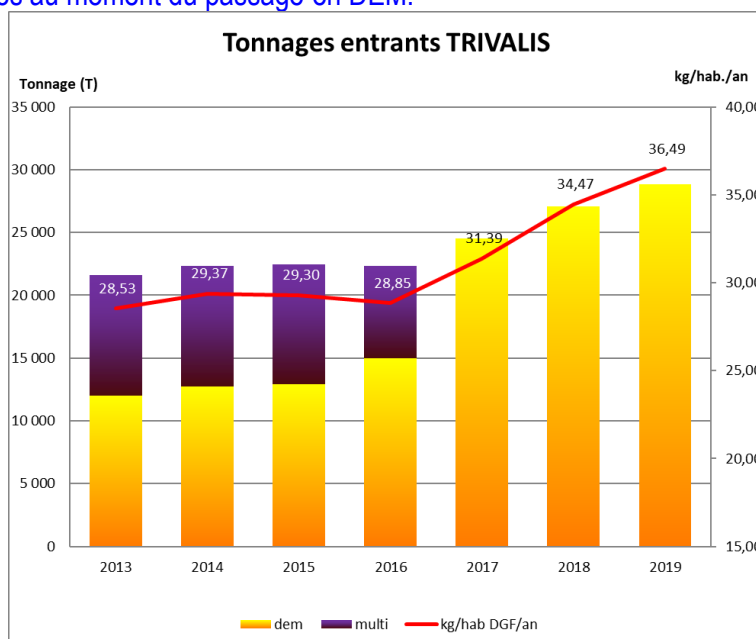
- Historique du projet depuis 2013 : de la décision à aujourd'hui.

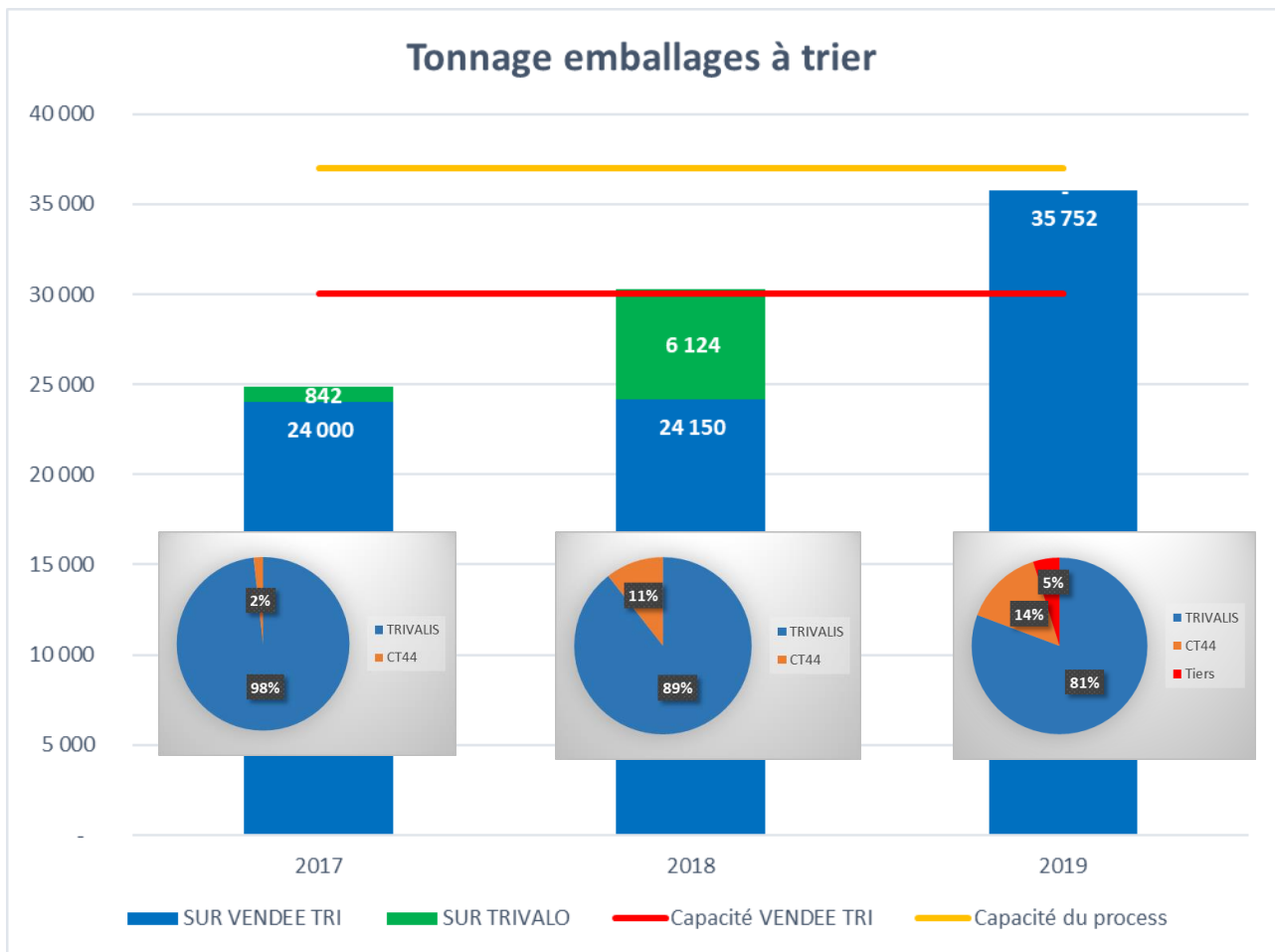


Tous les anciens centres de tri ont pu trouver une nouvelle vie.  
2019 a été la première année d'exploitation sans export.

- Evolution des tonnages du flux collectés du second mandat sur VENDEE TRI et sur Trivalis : des tonnages toujours en hausse.

Explosion des tonnages au moment du passage en DEM.



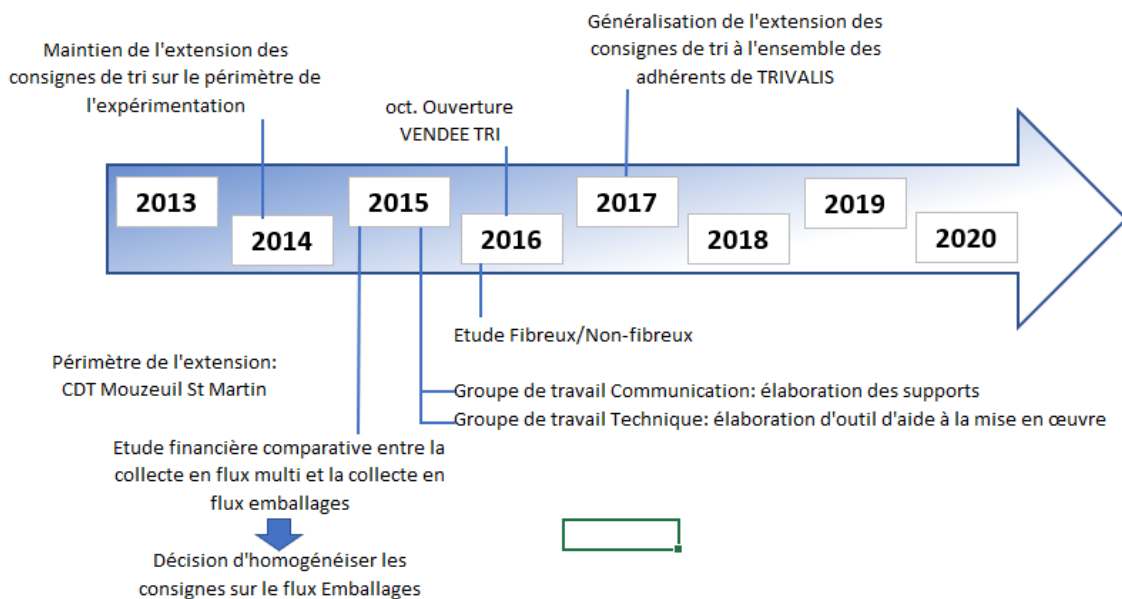


Des apports des collectivités de l'entente intercommunale ont été accueillis à compter de 2017.

Des déchets d'apports tiers ont été autorisés en 2019. Ce sont de faibles tonnages issus principalement de Saint-Laurent-des-Autels (5 % du tonnage global).

## 2. Harmonisation et homogénéisation des consignes de tri sur l'ensemble du territoire

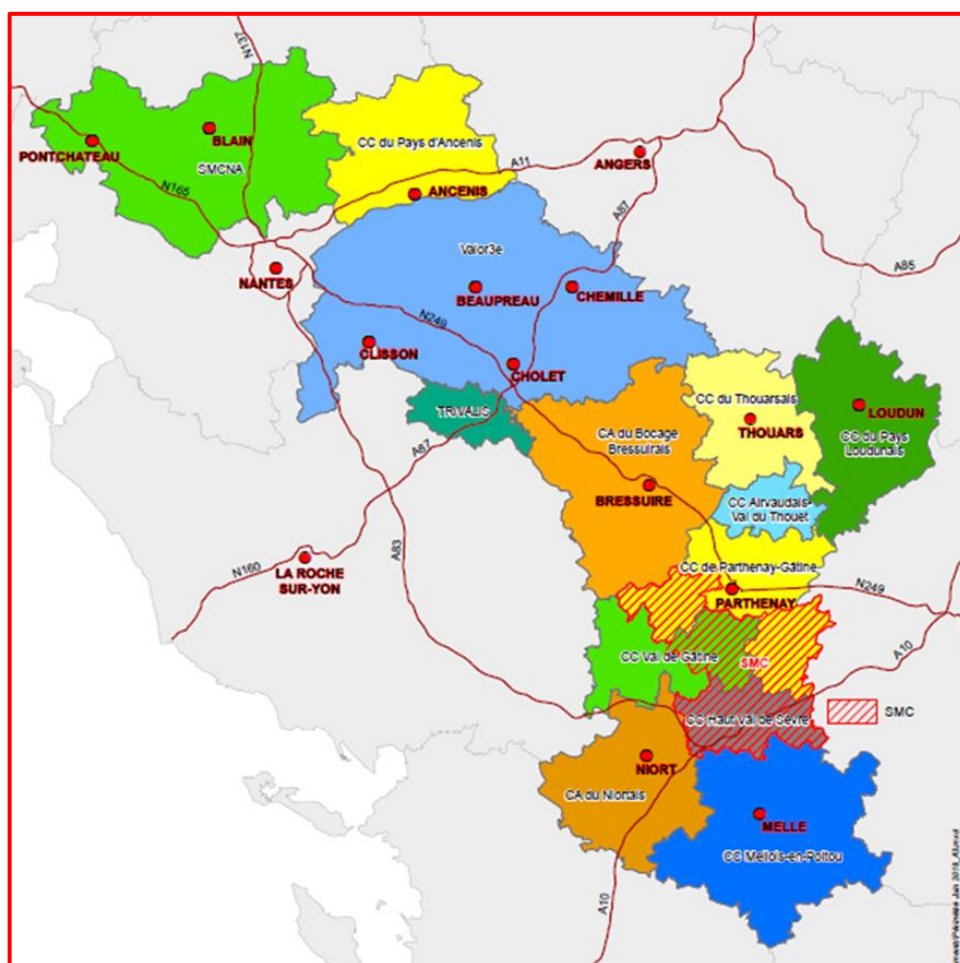
- Historique du projet depuis 2013.
- Etudes et groupes de travail qui ont permis la réussite du projet.



### 3. Développement de projets avec d'autres collectivités et/ou organismes hors du département

- IMPACTPapeRec – le projet Européen 2016/2018 avec l'aboutissement du manuel des bonnes pratiques – projet regroupant 19 organismes & collectivités de 8 pays européens.
- VENDEE TRI – la mise en œuvre de l'Entente Intercommunale en 2015 – échelonnement des apports des 4 collectivités du département voisin.
- SPL UniTri – l'adhésion de Trivalis au projet du centre de tri réunissant 4 départements sur 2 régions.

Territoire	2 régions	Pays de la Loire Nouvelle Aquitaine
	4 départements	Loire Atlantique (44) Maine et Loire (49) Deux Sèvres (79) Vendée (85)



Cadre juridique : SPL (Société Publique Locale)

Objet : 1 centre de tri de 48 000 tonnes

Flux : multi emballages et emballages

Monsieur Robineau souhaite remercier Guénaëlle et Olivier pour l'aide précieuse apportée dans ce projet.

- Développement d'un réseau avec des Producteurs, Concepteurs & Metteurs sur le marché d'emballages – Essais de captation d'emballages sur VENDEE TRI / échanges sur la technicité des centres de tri.

## 5-1-3 Traitement

### 1. Modernisation des deux usines de tri-compostage

- TMB Trivalonne entre mars et juin 2019. Modernisation du process et amélioration du traitement de l'air dans l'objectif de meilleures performances (taux de refus, traitement de l'air, émissions d'odeurs...). 2 276 500 € HT d'investissements.
- TMB Trivalandes. Travaux réalisés à l'automne 2019. Objectif de meilleures performances (taux de refus à 53%, fiabilisation des tubes d'entraînement des BRS, remplacement du trommel primaire, amélioration du dispositif de fermentation du compost). 4 235 000 € HT d'investissements. Les travaux ne sont pas tous réceptionnés à ce jour. Des éléments restent en cours de vérification, en particulier le traitement de l'air.

Monsieur Bernard ajoute que ces travaux de modernisation permettent la réduction à l'enfouissement de 3 000 tonnes par an.

### 2. Construction des centres de transfert

- Centre de transfert d'Angles en exploitation depuis avril 2018. Les contraintes d'urbanismes étaient très fortes suite à la tempête Xynthia. Emprise très limitée. Investissements pour un montant d'1 490 425,64 €. Montant conséquent en comparaison à sa taille.
- Centres de transfert de Saint-Prouant en exploitation depuis mai 2019. Coût de l'investissements 1 325 943,63 € HT.

### 3. Amélioration de l'exploitation des ISDND Mesures d'amélioration des outils créés sous le dernier mandat

- Système BioChaude. Valorisation des biogaz.
  - Casiers bioréacteurs entre 2018 et 2019. Cela a permis de bénéficier d'une économie d'exploitation qui a largement compensée les investissements. Economie TGAP d'1 692 491 € ; 1 365 661 € pour bioréacteur + valorisation biogaz (-17€/t) ; 326 830 € pour valorisation biogaz uniquement (-10€/t).

Monsieur Bernard précise que l'homologation des compteurs reste à obtenir.

### 4. Démarrage des études sur le CSR

- CSR issus de refus de TMB. Le projet devrait voir le jour en 2023 afin de récupérer une partie des refus les plus grossiers issus de TMB (essentiellement du plastique) qui seront criblés, séchés puis envoyés vers des unités de valorisation énergétique. Dans un premier temps vers les cimenteries. Cela devrait permettre d'éviter l'enfouissement de 27 000 tonnes / an dont 19 000 tonnes de Trivalis. Projet porté en commun avec nos homologues de Pornic Agglomération et Valor3e.
- CSR issus du tout-venant. Etude assez prometteuse qui sera présentée en commission technique du 9 mars. 50 % du tout-venant de déchèteries est valorisable énergétiquement. Projet porté en commun avec les mêmes territoires d'UniTri.

Monsieur Robineau ajoute que cela démontre la nécessité d'élargir les territoires pour mener des projets innovants.

Monsieur Bernard indique que ces projets devraient permettre d'atteindre les objectifs du Plan Régional qui prévoit de réduire l'enfouissement de 50 % en 2025.

Monsieur Robineau pense qu'un signe fort de l'Etat est nécessaire sur la valorisation énergétique.

Monsieur Bernard ajoute qu'il sera nécessaire de trouver des exutoires locaux.

Il est ajouté que ce projet de CSR est très complémentaire des nouvelles filières des déchèteries présentées précédemment et mises en place sur la durée du mandat.

## ► Information du comité syndical

## 5-2 PARTIE TRI

### 5-2-1 Flux papiers – Organisation de la reprise du flux papiers

Avec l'annonce de la fermeture de la papeterie d'UPM Chapelle Darblay au 30 juin 2020, Trivalis étudie plusieurs scénarii de continuité de service pour assurer la valorisation des 16 500 tonnes de papiers issus des collectes sélectives de Vendée.

A ce jour, plusieurs pistes de reprise des papiers ont été identifiées :

- **Rachat de papiers non triés (5.01) directement depuis les centres de transfert**

Différentes possibilités sont identifiées et les premières simulations ont été effectuées :

- Rachat par Huhtamaki Négoce (+10 €/tonne) avec évacuation vers une papeterie belge (essai avec un camion début février).
- Evacuation vers l'usine GOLBEY dans les Vosges avec passage par une unité de sur-tri intermédiaire (- 49,50 €/tonne sur la base des mercuriales de décembre 2019).
- Partenariat avec UPM Allemagne (4 camions testés – retour attendu pour fin janvier).

- **Rachat de papiers triés (1.11) nécessitant une prestation de tri**

Pour ce faire, Trivalis envisage la réouverture de la ligne de tri du centre de tri à Mouzeuil-Saint-Martin.

Les repreneurs identifiés des flux de papiers triés sont les suivants :

Huhtamaki Ile d'Elle (Vendée)  
Norske Skog (Vosges)

Pour 2020, le différentiel est comblé par la reprise d'UPM France jusqu'au 30 juin 2020, à 50 €/tonne.

Madame de Roux demande comment font les autres.

Il est indiqué qu'ils compostent ou enfouissent le papier. Trivalis a réussi à négocier six mois en raison de ses forts tonnages.

Monsieur Hérault pense qu'il est nécessaire de ne rien s'interdire. Tous les exutoires seront étudiés.

Monsieur Robineau ajoute qu'AMORCE a publié lundi 2 mars, un communiqué afin d'interpeller les pouvoirs publics. La situation est un problème pour tous.

Toutefois, il sera sans doute nécessaire de contractualiser avant le 30 juin 2020 afin de s'assurer de débouchés.

**Les propositions validées par le Bureau sont les suivantes :**

- **Diversifier les repreneurs pour limiter les conséquences d'un effondrement d'un partenaire**
- **Lancement d'une consultation pour la reprise du flux papiers sur la base de trois lots distincts :**
  - Lot 1 : reprise du flux papiers non triés comprenant transport et valorisation,
  - Lot 2 : reprise du flux papiers triés depuis le site de Mouzeuil-Saint-Martin,
  - Lot 3 : tri du flux papiers et conditionnement de cartons déchèteries sur le centre de tri à Mouzeuil-Saint-Martin.

Les offres techniques et financières seront reçues fin mars, pour une prise d'effet en juin, qui prendra le relais de l'usine UPM ROUEN dont la fermeture définitive des lignes de production de papiers est entérinée au 30 juin prochain.

Monsieur Hérault mentionne que l'objectif est d'avoir à l'avenir plusieurs exutoires. L'expérience vécue a démontré les limites d'un exutoire unique.

Monsieur Robineau précise que des contacts sont en cours avec la société IGLOO de La Mothe-Achard qui fabrique de la ouate de cellulose à partir de 20 000 tonnes de papier. Trivalis doit vérifier si la qualité du papier attendue peut être assurée par le flux du syndicat.

#### ► Information du comité syndical

### 5-2-2 UniTri

Le conseil d'Administration du 13 janvier 2020 a retenu le candidat dans le cadre de la consultation « Marché de Performances » concernant la construction et l'exploitation du centre de tri pour UniTri.

#### Rappel sur la procédure :

- 4 candidats ont déposé un dossier de candidature le 30 juillet 2019 :

- Le groupement conjoint d'entreprises composé de Brangeon Environnement (Mandataire), de Séché Environnement, du cabinet d'architecture Triade, de Hofmann, de Setec Energie Environnement et de EGDC ;
- Le groupement conjoint d'entreprises composé de Paprec Grand Ouest (Mandataire), du cabinet d'architecture Cointet Architectes et de Ar-Val ;
- Le groupement conjoint d'entreprises composé de Suez RV Ouest (Mandataire), du cabinet d'architecture Gilles Gouronnec et de Aktid ;
- Le groupement conjoint d'entreprises composé de Urbaser Environnement (Mandataire) et du cabinet d'architecture CUB Marchand.

- Après une phase de négociation, comprenant 2 auditions, seuls les 3 premiers candidats de la liste précédente ont déposé leur offre finale, le 06 décembre 2019.

- Le Conseil d'Administration de la SPL UniTri du 13 janvier 2020 a retenu l'offre du groupement conjoint d'entreprises composé de Brangeon Environnement (Mandataire), de Séché Environnement, du cabinet d'architecture Triade, de Hofmann, de Setec Energie Environnement et de EGDC.

**Trivalis envisage l'envoi d'environ 3 500 tonnes d'emballages vers UniTri à compter de sa mise en service en 2023 pour soulager VENDEE TRI, arrivé à saturation.**

Monsieur Robineau précise qu'ils ont un an pour obtenir l'ensemble des autorisations administratives.

#### ► Information du comité syndical

## 5-3 PARTIE TRAITEMENT

Monsieur Bernard indique que les mauvaises conditions météorologiques ont entraîné une production importante de lixiviats sur deux sites en particulier. Des dispositions ont été prises afin de remédier à ces difficultés.

### 5-3-1 Point de situation sur l'exploitation des installations

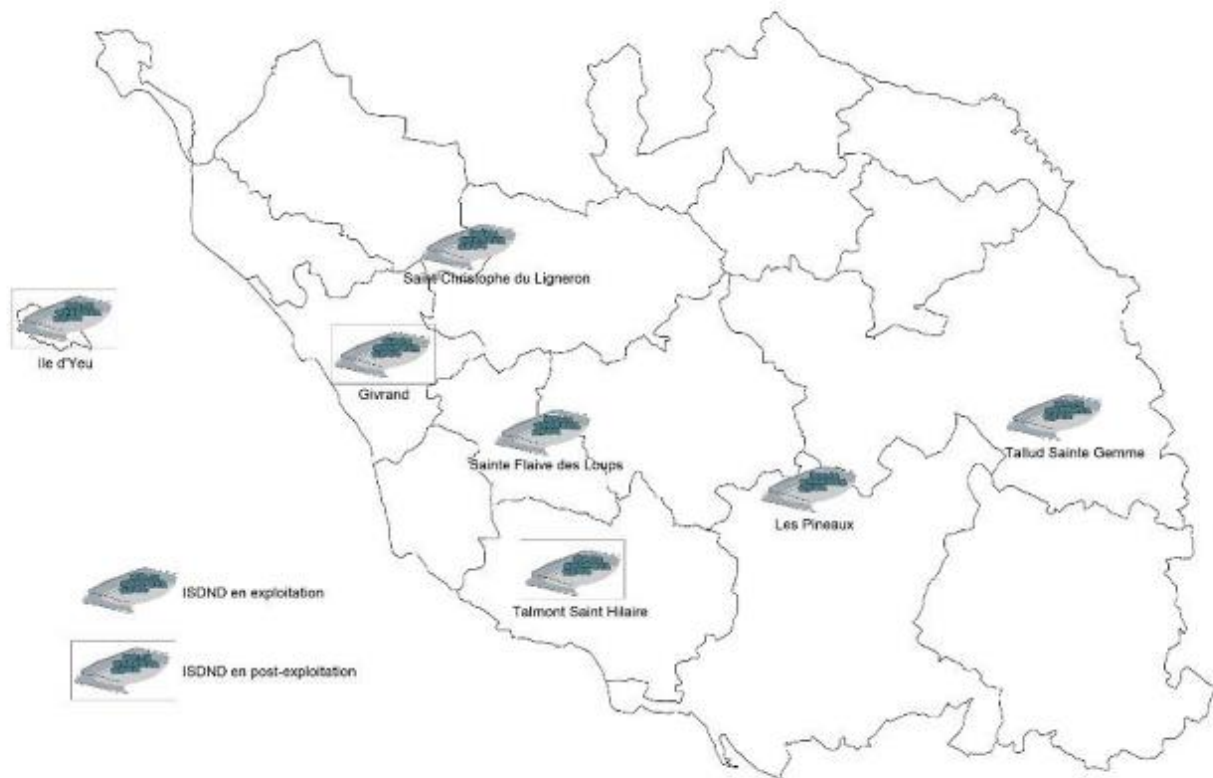
L'exploitation des installations de Trivalis a connu deux difficultés liées aux intempéries cet hiver :

- Saturation des unités de traitement des lixiviats
- Difficultés d'exploitation sur les sites à Tallud-Sainte-Gemme et à Givrand.





Les unités de traitement des lixiviats installées sur les ISDND de Trivalis en exploitation ou en post-exploitation (cf. carte ci-dessous) ont été amenées à absorber d'importantes quantités de lixiviats depuis octobre 2019. Les capacités de traitement ont été renforcées en urgence depuis le mois de janvier. Il n'est pas possible aujourd'hui d'intensifier ces capacités, car il n'y a plus de matériel de disponible à la location sur le marché.



Service technique / 20 février 2020



### 5.3.1.1 ISDND à Tallud-Sainte-Gemme

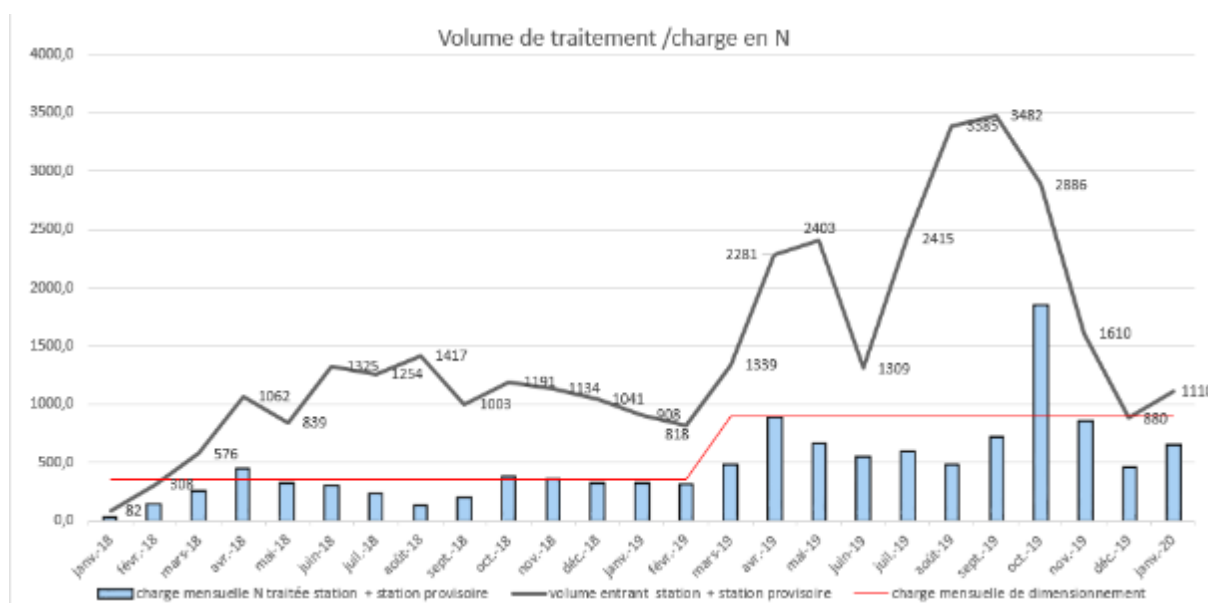
Le site à Tallud-Sainte-Gemme a notamment dû faire face à un cumul de contraintes d'exploitation, parmi lesquelles deux essentielles :

- Production massive de lixiviats en raison de la perte d'étanchéité des membranes formant la réhabilitation des anciennes alvéoles ;
- Apport important d'ordures ménagères (31 000 tonnes en 2019 contre 15 000 à 18 000 tonnes sur une année moyenne) en raison de la fermeture pour modernisation de Trivalonne et Trivalandes qui ont « durci » la qualité des lixiviats.

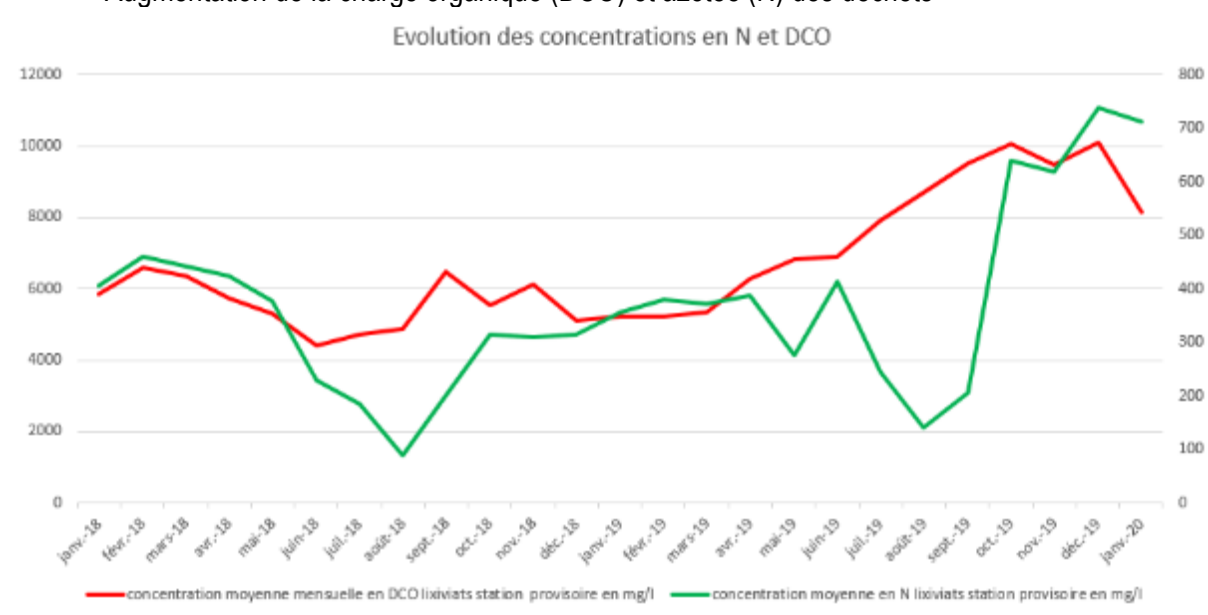
Ces apports ont généré des nuisances olfactives plus conséquentes que prévues et le durcissement de la qualité des lixiviats. Ils présentent des charges organiques quatre fois supérieures à la normale. Ces lixiviats sont en cours d'épurement.

Les tableaux, ci-après, illustrent les difficultés techniques rencontrées au sein des stations de traitement des lixiviats de l'ISDND à Tallud-Sainte-Gemme :

- Effondrement du rendement épuratoire des stations depuis l'été 2019 (tableau ci-dessous) lié à ces très fortes concentrations organiques



- Augmentation de la charge organique (DCO) et azotée (N) des déchets



Les raisons de ces évolutions matérialisées sur les graphiques sont les suivantes :

- Refroidissement des lixiviats en période hivernale qui réduit l'efficacité de la BioChaude et la pré-dégradation bactérielle de l'azote et des résidus organiques dissous dans les lagunes ;
- En effet cascade, une baisse de l'efficacité du traitement bactérien des lixiviats en entrée de station, et une baisse du débit de traitement ;
- Une production massive de lixiviats (15 000 m<sup>3</sup> entre octobre 2019 et février 2020 soit 12 à 18 mois de production théorique).

Une organisation d'urgence a donc été mise en œuvre, après information et accord de principe de la DREAL, pour éviter tout débordement dans le milieu naturel étant donné les circonstances exceptionnelles :

- Stockage de lixiviats bruts dans la lagune lixiviats traités ;
- Doublement des capacités de la station fixe par la location d'une station mobile en décembre 2019 ;
- Stockage temporaire des lixiviats bruts dans les alvéoles de l'ISDND, parfois jusqu'à trois mètres de hauteur ;
- Mise en service en mars 2020 d'une station de traitement par osmose inverse qui permettra de traiter de 6 000 à 9 000 m<sup>3</sup> de lixiviats en opération « coup-de-poing ».

L'objectif est le suivant :

- Traiter les 15 000 m<sup>3</sup> de lixiviats stockés sur le site **avant l'été** ;
- Traiter environ 9 000 m<sup>3</sup> de lixiviats qui seront produits d'ici août 2020 par les pluies à venir ;
- Curer 1 000 m<sup>3</sup> de boues organiques stockées dans la lagune lixiviats brutes, au mois de septembre prochain.

Monsieur Robineau demande si des volumes de lixiviats ont été exportés.

Il est indiqué qu'environ 2 000 tonnes ont été exportées à Sainte Flaive des Loups et à Givrand. Cette situation concerne l'ensemble du territoire français, avec parfois des débordements de lixiviats.

Monsieur Robineau précise qu'il est bien conscient des difficultés rencontrées sur le terrain.

Monsieur Robineau demande à Monsieur Gazeau, s'il y a moins d'odeurs.

Monsieur Gazeau répond qu'il a eu moins d'écho ces derniers temps mais que la situation reste instable.

Monsieur Robineau indique qu'une réunion avec les riverains est prévue le 26 mars prochain.

Il est précisé qu'une membrane d'étanchéité a été installée sur un flanc de l'alvéole en exploitation. Cela a vraisemblablement réduit les odeurs et la production de lixiviats. Cependant, tant que l'alvéole n'aura pas été réhabilitée dans son intégralité, la situation restera tendue.

Monsieur Robineau rappelle que l'ISDND à Tallud-Sainte-Gemme a été la première à être aménagée. A l'époque, les recommandations techniques étaient de ne pas étancher entièrement les alvéoles.

Des solutions plus pérennes sont par ailleurs engagées :

- Engagement d'un appel d'offres travaux pour recréer une étanchéité du complexe de réhabilitation des six anciennes alvéoles de stockage (travaux d'avril 2020 à début 2021) et réduire les volumes de lixiviats produits ;
- Réduction du tonnage d'OMR enfouies sur site par la mise en place d'un plan de gestion des déchets organiques (désormais majoritaires dans les OMR) et l'augmentation des tonnages d'OMR traités en TMB.

### **5.3.1.2 ISDND à Givrand**

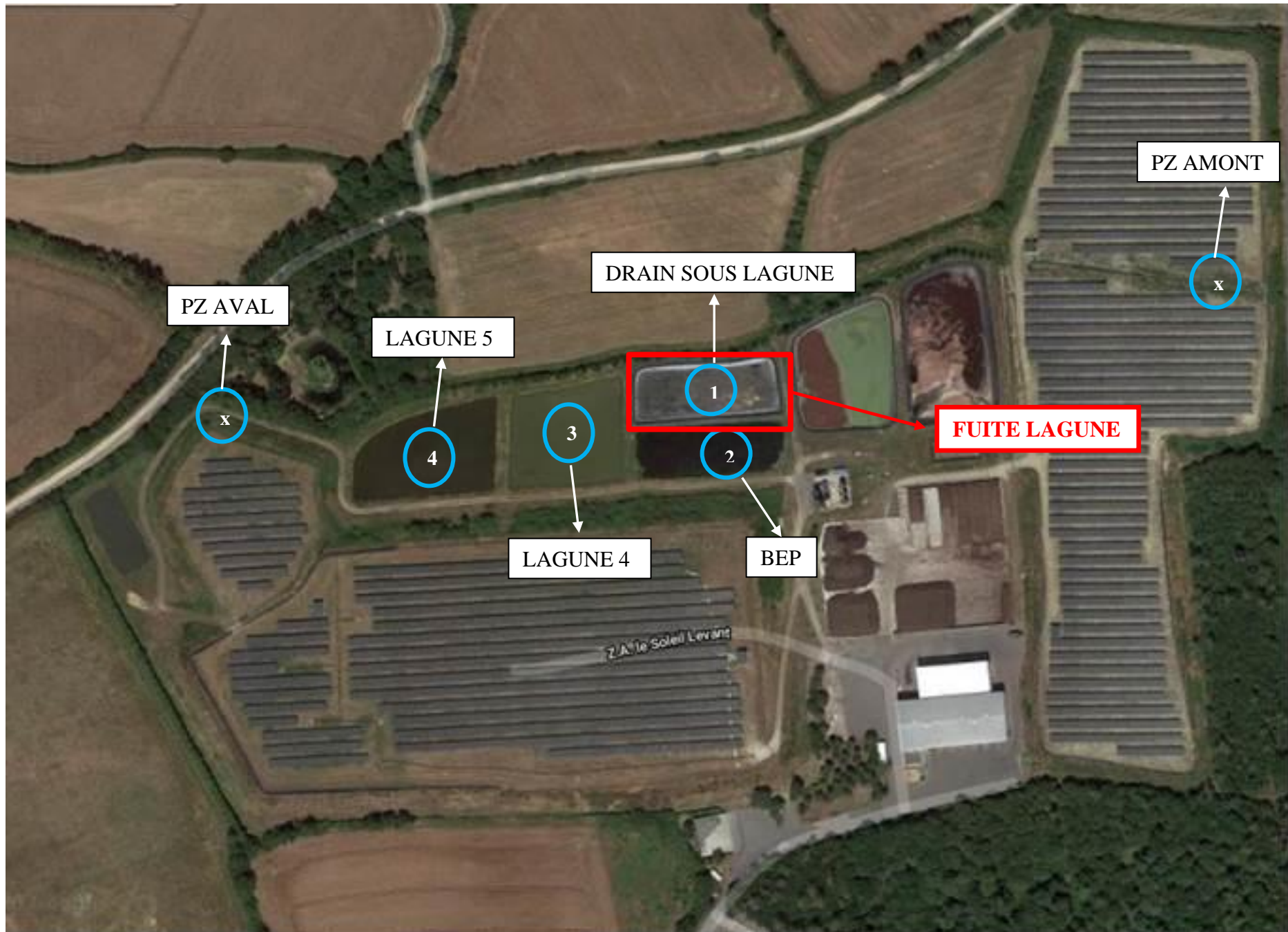
Il a été constaté lors des contrôles hebdomadaires sur l'ancien ISDND à Givrand une fuite de lixiviats de la membrane de la lagune. Les eaux souillées sous membrane sont pompées tous les trois jours et injectées dans les bassins d'eaux pluviales.

Des contrôles sont effectués tous les jours par OVIVE. Le LEAV est intervenu le 20 février. Les effets de dilution permettent d'avoir des résultats conformes. Cependant cela ne perdurera pas. Le pompage permettra d'identifier la localisation de la fuite. Les alvéoles sont toutes pleines et dépassent leur capacité théorique. Le poids de l'eau provoque des déchirements des membranes au niveau des soudures.

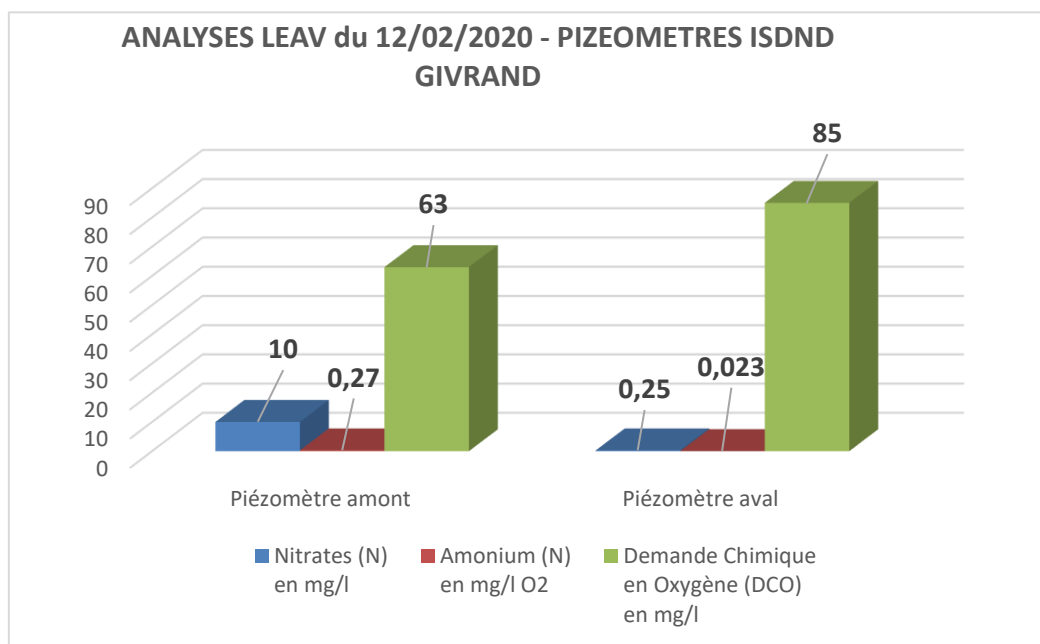
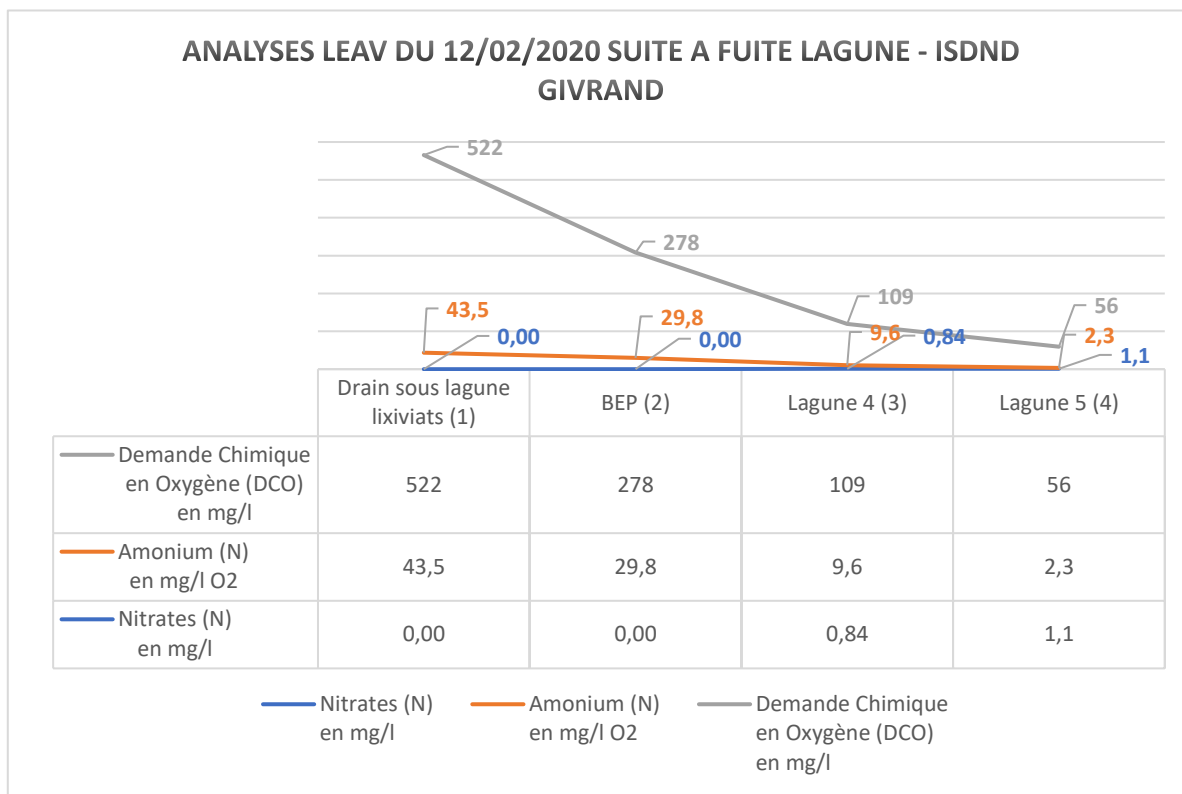
Monsieur Robineau ajoute qu'il s'agit là d'une piste de travail à étudier par la société de projets qui va être créée avec VENDEE ENERGIE. Comment utiliser les surfaces disponibles sur les sites de traitement de Trivalis pour prévoir un système de bioréacteur afin de récupérer le gaz pour produire de l'énergie (faire tourner des moteurs, produire de l'électricité, récupérer les chaleurs utiles pour des entreprises).

Monsieur Bernard ajoute que le brevet du procédé détenu par OVIVE jusqu'à présent est tombé dans le domaine public. Il espère que cela ouvrira les marchés de traitement des lixiviats à la concurrence.

Monsieur Robineau précise que les grands opérateurs de l'eau ont été contactés.



Les bassins ont tous fait l'objet d'un contrôle qualité, et à la date du 20/02/2020, la qualité des eaux était conforme au point de rejet. Néanmoins, les lixiviats de la lagune font l'objet d'un pompage et traitement dans la station du site pour en diminuer la hauteur et permettre dès que possible la réparation de la fuite. Les eaux des bassins d'eau pluviales sont analysées par l'exploitant de la station d'épuration du site tous les trois jours.



► **Information du comité syndical**

## 6 – Questions diverses

**Comité syndical d'installation le mardi 9 juin 2020.**

Monsieur Robineau demande s'il y a des questions.

Monsieur Careil souhaite évoquer un point.

Ils ont reçu ces derniers jours un courrier de la part de la Fédération des Jeunes Agriculteurs Concernant les pneus. Il suppose que l'ensemble des collectivités a été destinataire de courrier. La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral l'a reçu de manière plutôt positive. Les agriculteurs ont durant de longues années rendu service en stockant des pneus sur leurs exploitations. Aujourd'hui, le stock est assez conséquent. Il pense qu'une réponse collégiale serait intéressante. Il souhaite savoir si Trivalis pourrait proposer une réponse commune.

Monsieur Robineau répond que Trivalis a été alerté par un agriculteur des Pineaux sur cette question. Aliapur proposait une aide à hauteur de 70 € par tonne sur la collecte des pneus présents actuellement dans les fermes. Ils ont proposé à Trivalis d'être un relais par l'utilisation des centres de transfert des déchets et des ponts bascules. Le syndicat a répondu favorablement au fait que les centres de transfert deviennent des bases logistiques.

Monsieur Careil ajoute que le courrier mentionne une participation de 10 € par tonne.

Monsieur Robineau indique qu'il s'agit de déchets des professionnels. Cela ne rentre pas dans le champ de compétences du Syndicat, ni de ses adhérents. Il recommande la prudence car les volumes ne sont pas précisément identifiés.

Monsieur Careil précise que la question sera abordée lors de leur bureau communautaire.

Monsieur Calonnec ajoute pour compléter le propos que Trivalis a été prévenu par un de ses adhérents. Le syndicat n'a pas été destinataire du courrier.

Pour accompagner la filière, les propositions faites par Trivalis à ce jour sur le sujet portent sur :

- L'optimisation du maillage logistique via les centres de transfert de déchets.
- La vérification auprès de la DREAL qu'il n'y avait pas de problématique de stockage de pneus en fonction des tonnages évalués. Il ne semble pas y avoir de problématique réglementaire.
- L'identification des centres de transfert qui pourraient accueillir ce type d'équipement.
- idem pour les ponts bascules

Il souligne qu'il s'agit d'un déchet professionnel.

Monsieur Robineau regrette que Télé Vendée n'ait pas retranscrit les cérémonies de remises des gourdes aux clubs sportifs. 14 000 gourdes remises à 182 clubs sportifs.

Monsieur Robineau ajoute qu'on arrive à la fin du mandat. Chacun trouvera sous la forme d'un parchemin, les résultats obtenus grâce aux engagements des élus auprès de Trivalis. Il précise qu'un travail en partenariat avec les techniciens des EPCI est nécessaire à la bonne réussite des projets.



## COLLECTIVEMENT

vos engagements au cours de ce mandat 2014-2020 ont permis ces résultats.

La **baisse des tonnages OMR** de près de 20 000 tonnes.



La construction de VENDEE TRI et la mise en place de l'extension des consignes de tri à l'ensemble du territoire vendéen dès 2017. Un **engagement fort et permanent** dans la collecte sélective qui a permis la collecte en 6 ans de :

- 75 000 tonnes d'emballages,
- 98 542 tonnes de papier,
- 172 329 tonnes de verre.



L'**élargissement de notre travail commun** avec des collectivités hors Vendée : Entente intercommunale pour le traitement de la collecte sélective, intégration à Uni-Tri, étude de la valorisation des tout-venant de déchèterie en CSR sur un territoire couvrant 2 millions d'habitants.



Le **maintien des contributions** avec une moyenne de 41 €/an/habitant.



Des actions de communication et de prévention majeures :

- **41 666 visiteurs** de nos équipements,
- **1 130 050** de gobelets réutilisables prêtés à des organisateurs d'événement,
- **23 000 gourdes** offertes à de jeunes sportifs,
- **34 broyeurs** pour déchets végétaux chez les collectivités,
- **110 000 composteurs** individuels dans les jardins.



Une **reconnaissance nationale** de nos actions :

- Label Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage,
- Trophée com' Projet Métal,
- La Vendée 5 fois championne du tri.

Le déploiement de nouvelles filières en déchèterie comme le mobilier, le polystyrène, les plaques de plâtre et la formation des agents de déchèteries ont permis de mieux séparer et de **valoriser davantage** de matériaux : 2018, près de 73 % des déchets valorisés, au global, un taux jamais atteint.



L'**appui massif du syndicat** auprès des collectivités pour le développement de la Redevance Incitative >> 65 % des ménages vendéens concernés en 2020 alors qu'ils ne sont que 33 % en Pays de Loire et 7 % en France.



**BRAVO**

pour ces résultats et merci pour votre **ENGAGEMENT.**

Et demain, des défis attendent les nouveaux élus : mise en oeuvre de la production du CSR, réduction des emballages, maîtrise du budget, ...



Monsieur Robineau remercie :

- L'ensemble des élus délégués pour le travail collaboratif mené et la confiance mutuelle partagée au cours de ce mandat.
- Les vice-présidents pour leur présence régulière et leur implication dans les dossiers.
- M Bernard, M Guyau, M Hérault et M Richard qu'il voyait tous les mardis et qui l'ont accompagné dans la gestion des affaires. Pour leur implication dans la conduite des différentes commissions. Leur travail en étroite collaboration avec les chefs de services et le contrôle de gestion tout au long de ces années.
- Le directeur Erwan Calonnec pour sa prise de fonction efficace
- L'ensemble des collaborateurs du syndicat.

Il a été très heureux de partager avec chacun ces six années, durant lesquelles il a découvert toutes les particularités des territoires.

Monsieur Robineau ajoute que c'est la fin d'un long parcours au service des vendéens pour un certain nombre d'élus. Les élus doivent être fiers du travail accompli au sein de leur collectivité et de Trivalis.

Monsieur Robineau souhaite aux élus qui se présentent pour de nouveaux mandats, « bon vent ». Les déchets restent un sujet passionnant. Le travail sera à poursuivre car cette thématique est un enjeu majeur pour l'avenir.

A la clôture du Comité syndical, Monsieur Alain Leboeuf Président du Sydev et Olivier Loizeau Directeur de VENDEE ENERGIE se joignent à l'assemblée, pour signer avec Monsieur Robineau, le protocole d'accord en vue du développement et de l'exploitation de projets de production d'énergies renouvelables entre VENDEE ENERGIE et TRIVALIS.



**Annexe détaillée des travaux et décisions du BUREAU  
prises par délégation du comité syndical  
TRIVALIS\_CS\_du 03 mars 2020**

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°D037-COS270318, en date du 27 mars 2018, relative aux délégations d'attributions du comité syndical au bureau,

# SOMMAIRE

<b>MARCHES PUBLICS</b>	
- Avenant 1 du lot 1 : Prise en charge, transport et déchargement de déchets ménagers et composts de déchets verts du marché.....	1
- Avenant 2 au lot 1 : Mise à disposition de contenants, transport et traitement des cartons, du bois, de la ferraille et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Nord-Ouest de la Vendée.....	1
- Avenant 2 au lot 1 : Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et/ou traitement des cartons, du bois, de la ferraille, du verre, des papiers, des bidons non dangereux et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Sud-Ouest de la Vendée .....	1
- Avenant 5 au lot 4 : Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des cartons, du bois, de la ferraille et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Sud de la Vendée .....	2
- Avenant 1 au lot 1 Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des déchets dangereux (hors Eco DDS) issus des déchèteries de la Vendée.....	2
- Avenant 3 au lot 1 Mise à disposition de contenants, transport et traitement des cartons, du bois, de la ferraille et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Nord-Ouest de la Vendée .....	8
- Avenant 3 au lot 1 Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et/ou traitement des cartons, du bois, de la ferraille, du verre, des papiers, des bidons non dangereux et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Sud-Ouest de la Vendée .....	8
- Marché 2019_M434 « Fourniture, livraison, montage d'équipements modulaires, prestations de démontage/remontage et sécurisation, et le cas échéant, transport de ces équipements entre les sites de traitement de Trivalis ».....	9
- Marché 2019_M461 « Aménagement d'un quai de transfert de déchets ménagers et d'une plateforme de collecte des déchets verts sur la commune de La Boissière de Montaigu ».....	10
- Marché 2019_M460 « Travaux de réhabilitation des alvéoles A1 à A6 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Tallud-Sainte-Gemme » .....	14
<b>COMMUNICATION-PREVENTION</b>	
- Le Tri est de La Fête – Accord subvention « Location de vaisselle traditionnelle » .....	2
Cette délibération modifie et remplace la délibération D181-BUR121217	
- Le Tri est de La Fête – Accord subvention « Gobelets réutilisables personnalisés ».....	3
Cette délibération modifie et remplace les délibérations D012-BUR090117 et D001-BUR15019	
<b>FINANCES</b>	
- Subvention à l'association Trivabien pour l'année 2020 .....	6
- Etude de faisabilité et accompagnement technique de valorisation du biogaz par production électrique : demande de subvention à l'ADEME .....	6
<b>TECHNIQUE</b>	
- Conventions relatives à la mise à disposition d'un espace de stationnement sur les centres de transfert de Givrand, Saint-Prouant et Saint-Christophe-du-Ligneron au profit de la société Transports Jacky Dufeu.....	4
- Avenant au contrat de reprise de collecte sélective 5.01 « Papiers Recyclables des Ménages » avec UPM.....	16
- Convention de remboursement par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à Trivalis de prestations de criblage de déchets inertes.....	16

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
----------------------------

- Création d'un emploi d'ingénieur en chef hors classe .....	5
- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe.....	5

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 14 janvier 2020.

### 1 – Passation d'avenants

Le bureau a autorisé le Président à signer les avenants suivants :

*- Avenant 1 du lot 1 : Prise en charge, transport et déchargement de déchets ménagers et composts de déchets verts du marché 2019\_M171 Prise en charge, transport et déchargement de déchets ménagers et composts sur le département de la Vendée*

Attributaire : Société J. DUFEU

Objet de l'avenant :

En raison :

- des difficultés rencontrées par UPM pour assurer les évacuations au départ des centres de transfert en fin d'année, la fermeture du site pour maintenance du 20 au 31 décembre 2019 et la réduction des quotas d'évacuations,  
- que le stock de papier des centres de transfert de Saint-Prouant et Trivalonne est à saturation et que les seuils de stockage maximum définis par leurs arrêtés préfectoraux risquent d'être dépassés,

Il a été proposé d'évacuer le papier en provenance des centres de transfert de Saint-Prouant et de Trivalonne vers VENDEE TRI.

L'avenant porte sur l'ajout de 2 lignes de prix au Bordereau des Prix Unitaires :

6.14 Part proportionnelle de transport d'une tonne de papier du centre de transfert de Trivalonne vers VENDEE TRI à 11,09 € HT / tonne

10.7 Part proportionnelle de transport d'une tonne de papier du centre de transfert de St-Prouant vers VENDEE TRI à 11,09 € HT / tonne

*- Avenant 2 au lot 1 : Mise à disposition de contenants, transport et traitement des cartons, du bois, de la ferraille et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Nord-Ouest de la Vendée*

*Marché 2016\_M014 Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés issus des déchèteries du secteur Nord-Ouest de la Vendée et transfert des papiers issus du secteur Nord-Ouest de la Vendée*

Attributaire : BATI RECYCLAGE

Objet de l'avenant :

Considérant :

- que l'article 5-2-2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) prévoit que le prix de référence de rachat de matière fixé à 140,00 € HT la tonne, soit révisé mensuellement sur la base de l'évolution de l'indice N1702.

- que cet indice n'est plus publié,

- que l'article 5-2-2 du CCAP prévoit qu'à défaut de pouvoir calculer la révision sur la base de l'indice N1702, la révision peut être calculée sur la base de l'indice Q0619 Platinages, vieilles tôles - noirs et mêlées.

- que cet indice fait évoluer le prix de rachat systématiquement vers le prix plancher, fixé à 60,00 € HT la tonne, ce qui n'est pas représentatif du bilan financier de cette filière qui représente désormais une charge globale pour Trivalis.

L'avenant porte sur la réévaluation du prix plancher pour l'année 2020. La ligne de prix suivante du Bordereau des Prix Unitaires est modifiée comme suit :

*Recette ferraille*

*1.28 Prix plancher de rachat de la ferraille à - 90,00 € HT / tonne*

*- Avenant 2 au lot 1 : Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et/ou traitement des cartons, du bois, de la ferraille, du verre, des papiers, des bidons non dangereux et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Sud-Ouest de la Vendée*

*Marché 2016\_M016 Mise à disposition de contenants, transport et/ou traitement des déchets ménagers et assimilés des déchèteries de la Vendée*

Attributaire : GRANDJOUAN SACO

Objet de l'avenant :

Considérant :

- que l'article 5-2-2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) prévoit que le prix de référence de rachat de matière fixé à 130,00 € HT la tonne, soit révisé mensuellement sur la base de l'évolution de l'indice N1702.
  - que cet indice n'est plus publié,
  - que l'article 5-2-2 du CCAP prévoit qu'à défaut de pouvoir calculer la révision sur la base de l'indice N1702, la révision peut être calculée sur la base de l'indice Q0619 Platinages, vieilles tôles - noirs et mêlées.
  - que cet indice fait évoluer le prix de rachat systématiquement vers le prix plancher, fixé à 60,00 € HT la tonne, ce qui n'est pas représentatif du bilan financier de cette filière qui représente désormais une charge globale pour Trivalis.
- L'avenant porte sur la réévaluation du prix plancher pour l'année 2020. La ligne de prix suivante du Bordereau des Prix Unitaires est modifiée comme suit :

Recette ferraille

1.28 Prix plancher de rachat de la ferraille à - 90,00 € HT / tonne

*- Avenant 5 au lot 4 : Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des cartons, du bois, de la ferraille et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Sud de la Vendée*

*Marché 2016\_M016 Mise à disposition de contenants, transport et/ou traitement des déchets ménagers et assimilés des déchèteries de la Vendée*

Attributaire : BATI RECYCLAGE

Objet de l'avenant :

Considérant :

- que l'article 5-2-2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) prévoit que le prix de référence de rachat de matière fixé à 130,00 € HT la tonne, soit révisé mensuellement sur la base de l'évolution de l'indice N1702.
  - que cet indice n'est plus publié,
  - que l'article 5-2-2 du CCAP prévoit qu'à défaut de pouvoir calculer la révision sur la base de l'indice N1702, la révision peut être calculée sur la base de l'indice Q0619 Platinages, vieilles tôles - noirs et mêlées.
  - que cet indice fait évoluer le prix de rachat systématiquement vers le prix plancher, fixé à 50,00 € HT la tonne, ce qui n'est pas représentatif du bilan financier de cette filière qui représente désormais une charge globale pour Trivalis.
- L'avenant porte sur la réévaluation du prix plancher pour l'année 2020. La ligne de prix suivante du Bordereau des Prix Unitaires est modifiée comme suit :

Recette ferraille

1.28 Prix plancher de rachat de la ferraille à - 90,00 € HT / tonne

*- Avenant 1 au lot 1 Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des déchets dangereux (hors Eco DDS) issus des déchèteries de la Vendée*

*Marché Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets dangereux (hors REP) et des huiles ainsi que l'entretien des équipements des déchèteries de Vendée*

Attributaire : ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT

Objet de l'avenant :

Considérant :

- que les emballages vides souillés sont stockés en bennes ou en gros récipients vrac (GRV).
- que contrairement aux bennes qui sont étanches, les GRV ne sont pas étanches sur le dessus.
- qu'il convient de trouver une solution afin de ne pas collecter l'eau pluviale lorsque les GRV sont stockés en extérieur, Il a été proposé de conclure un avenant afin de mettre à disposition des déchèteries qui en ont besoin, des couvercles à placer sur les GRV. Ainsi, la ligne de prix suivante a été ajoutée au Bordereau des Prix Unitaires :

1-1 bis Mise à disposition mensuelle de couvercles pour les GRV à 5,00 € HT par mois et par couvercle

## 2 – Autres décisions

*- Le Tri est de La Fête – Accord subvention « Location de vaisselle traditionnelle »*

*Cette délibération modifie et remplace la délibération D181-BUR121217*

Vu la délibération n°D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,  
Vu la délibération n°D181-BUR121217 du 12 décembre 2017 relative à l'accord de subvention « Accord subvention – Le Tri est de La Fête »,

Considérant que Trivalis est porteur d'un programme local de prévention pour le compte des collectivités de Vendée en charge de la collecte conformément au décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que le Plan de communication-prévention 2020 de Trivalis prévoit la poursuite de l'accompagnement des éco-organismes.

Considérant que dans le cadre du « Tri est de La Fête », Trivalis soutient les organisateurs d'événements vendéens dans leur démarche de limitation de leur production de déchets et dans le développement du tri des déchets recyclables lors de leur manifestation.

Considérant que ce soutien, qui s'élève à hauteur de 30 %, se traduit par une participation financière plafonnée à 1 000 euros par organisateur et par année civile.

Le Président propose que cette aide soit réservée aux organisateurs faisant appel à la location de vaisselle traditionnelle, pour éviter un déchet, celui de la vaisselle biodégradable, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La subvention sera calculée sur la base du montant TTC du devis/facture fournis par les organisateurs.

Un arrêté de subvention sera également établi afin de définir le rôle et les obligations des parties, notamment celles relatives à la mise en place effective du dispositif de tri par l'organisateur lors de l'événement, et à sa vérification, et celles relatives à la production des pièces justificatives, et à leur contrôle.

Afin de faciliter la gestion des dossiers, il est en outre proposé que l'ensemble des demandes relatives à l'action « Le Tri est de La Fête » soient traitées sur la base de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués pour l'exercice. Un bilan sera dressé, au bureau, des subventions accordées dans ce cadre.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver, les modalités de soutien des organisateurs d'événements vendéens telles que le Président les a proposées ci-dessus,

Autoriser le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événements vendéens dans le cadre de l'action « Le Tri est de La Fête », ainsi que de signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Approuve, les modalités de soutien des organisateurs d'événements vendéens telles que le Président les a proposées ci-dessus,**
- **Autorise le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événements vendéens dans le cadre de l'action « Le Tri est de La Fête », ainsi que de signer tout document se rapportant à cette délibération.**

*- Le Tri est de La Fête – Accord subvention « Gobelets réutilisables personnalisés »*

*Cette délibération modifie et remplace les délibérations D012-BUR090117 et D001-BUR15019*

Vu la délibération n°D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,  
Vu la délibération n°D012-BUR090117 du 9 janvier 2017 relative à l'accord de subvention « gobelets réutilisables personnalisés »,  
Vu la délibération n°D001-BUR15019 du 15 janvier 2019 relative à l'accord de subvention « gobelets réutilisables personnalisés »,

Considérant que Trivalis est porteur d'un programme local de prévention pour le compte des collectivités de Vendée en charge de la collecte conformément au décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que le Plan de communication-prévention 2020 de Trivalis prévoit la poursuite de l'accompagnement des éco-organisateur.

Considérant que dans le cadre du Tri est de La Fête, Trivalis soutient les organisateurs d'événements vendéens dans leur démarche de limitation de leur production de déchets.

Considérant que ce soutien, qui s'élève à hauteur de 30 %, se traduit par une participation financière à l'achat de gobelets réutilisables personnalisés plafonnée à 1 000 euros par organisateur et par année civile et conditionnée par la mise en place du logo de Trivalis sur le visuel imprimé du gobelet.

Le Président propose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette aide ne soit accordée qu'aux gobelets marqués sans date. Un gobelet non porteur de date devient en effet un gobelet pérenne. La subvention sera calculée sur la base du montant TTC du devis/facture fournis par les organisateurs.

Un arrêté de subvention sera également établi afin de définir le rôle et les obligations des parties, notamment celles relatives à l'utilisation des gobelets par l'organisateur lors de l'événement, et à sa vérification, et celles relatives à la production des pièces justificatives, et à leur contrôle.

Afin de faciliter la gestion des dossiers, il est en outre proposé que l'ensemble des demandes relatives à l'action « Le Tri est de La Fête » soient traitées sur la base de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués pour l'exercice. Un bilan sera dressé, au bureau, des subventions accordées dans ce cadre.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver, les modalités de soutien des organisateurs d'événements vendéens telles que le Président les a proposées ci-dessus,

Autoriser le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événements vendéens dans le cadre de l'action « Le Tri est de La Fête », ainsi que de signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Approuve, les modalités de soutien des organisateurs d'événements vendéens telles que le Président les a proposées ci-dessus,**
- **Autorise le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événements vendéens dans le cadre de l'action « Le Tri est de La Fête », ainsi que de signer tout document se rapportant à cette délibération.**

*- Conventions relatives à la mise à disposition d'un espace de stationnement sur les centres de transfert de Givrand, Saint-Prouant et Saint-Christophe-du-Ligneron au profit de la société Transports Jacky Dufeu*

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que TRIVALIS a en charge le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le département de la Vendée et à ce titre exploite, via un marché public, les centres de transfert de Givrand, de Saint-Prouant et de Saint-Christophe-du-Ligneron, centres de transfert publics dont il est propriétaire.

Considérant que la société Transports Jacky Dufeu est attributaire du marché public n°2019-M171 passé par TRIVALIS de prise en charge, transport et déchargement de déchets ménagers et composts sur le département de la Vendée.

Considérant que dans le souci de limiter les kilomètres à vide et donc de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, la société Transports Jacky Dufeu a sollicité TRIVALIS afin de pouvoir stationner le soir et week-end des ensembles routiers vides sur les centres de transfert de Givrand, de Saint-Prouant et de Saint-Christophe-du-Ligneron.

Considérant qu'une convention de mise à disposition d'un espace de stationnement doit être conclue entre Trivalis et la société Transports Jacky Dufeu pour chaque site afin d'autoriser JACKY DUFEU à utiliser un espace de

stationnement sur les centres de transfert de Givrand, de Saint-Prouant et de Saint-Christophe-du-Ligneron et de définir les modalités techniques et administratives de cette mise à disposition.

Considérant que les mises à disposition sont consenties à titre gracieux et qu'elles prendront effet à la date à laquelle les conventions auront été notifiées par TRIVALIS à la société Transports Jacky Dufeu pour s'achever le 30 septembre 2023, date de fin du marché public n°2019-M171 susmentionné.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver les conventions relatives à la mise à disposition d'un espace de stationnement sur les centres de transfert de Givrand, Saint-Prouant et Saint-Christophe-du-Ligneron à intervenir avec la société Transports Jacky Dufeu, dont les projets sont joints en annexe,

Autoriser le Président à signer les conventions ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Approuve les conventions relatives à la mise à disposition d'un espace de stationnement sur les centres de transfert de Givrand, Saint-Prouant et Saint-Christophe-du-Ligneron à intervenir avec la société Transports Jacky Dufeu, dont les projets sont joints en annexe,**
- **Autorise le Président à signer les conventions ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

#### *- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe*

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,

Considérant qu'en application de la délibération n° D037-COS270318 en date du 27 mars 2018, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires associé à la fonction de chargé de comptabilité – adjoint au chef de service « ressources et méthodes,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le bureau décide de :**

- **créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,**
- **charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.**

#### *- Création d'un emploi d'ingénieur en chef hors classe*

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,

Considérant qu'en application de la délibération n° D037-COS270318 en date du 27 mars 2018, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ingénieur en chef hors classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires associé à la fonction de Directeur Général des Services,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- créer un emploi d'ingénieur en chef hors classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le bureau décide de :**

- **créer un emploi d'ingénieur en chef hors classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,**
- **charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.**

#### *- Subvention à l'association Trivabien pour l'année 2020*

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attribution au bureau,

Considérant que l'association Trivabien, dont les adhérents sont le personnel de Trivalis, a été créée le 10 mars 2005 dans le but d'organiser des manifestations festives et de loisirs et d'obtenir des prix préférentiels auprès de divers organismes entre autres dans les domaines de loisirs et de culture, à l'attention de ses adhérents et de leurs familles.

Considérant que l'association Trivabien sollicite pour l'année 2019 l'octroi d'une subvention pour soutenir son fonctionnement et ses actions.

Considérant que depuis 2016, le bureau a décidé d'allouer à l'association Trivabien une subvention annuelle de 9 620 €.

Considérant la stabilité de l'effectif du syndicat

Considérant les projets de l'association et l'objet de ses actions,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Accepter de verser une subvention d'un montant de 9 620 € à l'association Trivabien pour 2020.
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Accepte de verser une subvention d'un montant de 9 620 € à l'association Trivabien pour 2020.**
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.**

#### *- Etude de faisabilité et accompagnement technique de valorisation du biogaz par production électrique : demande de subvention à l'ADEME*

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 22 juillet 2015,

Vu l'arrêté ministériel de septembre 2019 qui apporte une bonification financière aux petites installations qui présentent une puissance maximale de 0,5 MW

Considérant le souhait de Trivalis de développer la production d'énergie  
Considérant que Trivalis est maître d'ouvrage des ISDND de Tallud-Sainte-Gemme, Sainte-Flaive-des-Loups et Saint-Christophe-du-Ligneron. Ces installations produisent des biogaz dont la teneur en méthane s'élève entre 40 et 50% et dont le volume permettrait d'installer des moteurs qui produiront de l'électricité verte issue de la combustion des biogaz.

Considérant le fait que les trois ISDND rempliraient en première approche le critère fixé par l'arrêté ministériel de septembre 2016

Considérant dans ce cadre que Trivalis va engager une étude de faisabilité et accompagnement technique de valorisation du biogaz par production électrique

Considérant que l'étude de faisabilité a pour objet :

- De mesurer la faisabilité de l'opération
- De définir techniquement les installations projetées pour chaque ISDND
- D'estimer les coûts d'investissement et de fonctionnement
- D'estimer les recettes associées à la vente de l'électricité verte
- D'assister Trivalis la rédaction du contrat de demande d'éligibilité

Considérant que le montant prévisionnel du projet est évalué à 14 000 € HT.

Considérant que l'Ademe est susceptible de soutenir financièrement cette étude.

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du bureau sont invités à délibérer pour :

- Autoriser le Président à adresser une demande de soutien financier l'établissement public,
- Autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Autorise le Président à adresser une demande de soutien financier l'établissement public,**
- **Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.**

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 4 février 2020.

### 1 – Passation d'avenants

Le bureau a autorisé le Président à signer les avenants suivants :

*- Avenant 3 au lot 1 Mise à disposition de contenants, transport et traitement des cartons, du bois, de la ferraille et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Nord-Ouest de la Vendée*

*Marché 2016\_M014 Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés issus des déchèteries du secteur Nord-Ouest de la Vendée et transfert des papiers issus du secteur Nord-Ouest de la Vendée*

Attributaire : BATI RECYCLAGE

Objet de l'avenant :

Les deux collectivités du secteur, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles et Challans Gois Communauté, assurent la prise en charge et le transport des déchets ménagers et assimilés collectés sur leurs déchèteries, en régie.

Le marché prévoit au Bordereau des Prix Unitaires, une ligne de prix par matériau dans l'hypothèse où ces régies s'arrêteraient et où Trivalis devraient reprendre l'exécution de ces prestations.

Suite à une réorganisation du personnel, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles met fin à la convention de mise à disposition partielle de service et que, par conséquent, la collectivité n'effectuera plus le transport et le vidage dans les centres de traitement indiqués par Trivalis, des déchets ménagers et assimilés collectés dans les déchèteries de la Communauté de Communes. Les prestations de Challans Gois Communauté sont maintenues en régie, et que le prix proposé initialement dans le marché qui correspond à la reprise du transport des deux régies, ne peut s'appliquer à la reprise du transport de la seule CC du Pays de Saint Gilles.

Trivalis assure la prise en charge des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles en appliquant aux tonnages réellement pris en charge, l'avenant prévoit que les lignes de prix unitaires suivantes viennent se substituer à celles prévues initialement au Bordereau des Prix Unitaires :

*1.3 Evacuation et transport des cartons collectés en benne sur les déchèteries de la CC du Pays de Saint Gilles vers un centre de conditionnement au choix du titulaire à 61 € HT / tonne*

*1.7 Evacuation et transport des bois collectés en benne sur les déchèteries de la CC du Pays de Saint Gilles vers un centre de conditionnement au choix du titulaire à 29.50 € HT / tonne*

*1.16 Evacuation et transport des déchets ultimes collectés en benne sur les déchèteries de la CC du Pays de Saint Gilles vers le centre de transfert de Givrand à 33.08 € HT / tonne.*

*- Avenant 3 au lot 1 Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et/ou traitement des cartons, du bois, de la ferraille, du verre, des papiers, des bidons non dangereux et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Sud-Ouest de la Vendée*

*Marché 2016\_M016 Mise à disposition de contenants, transport et/ou traitement des déchets ménagers et assimilés des déchèteries de la Vendée*

Attributaire : GRANDJOUAN SACO

Objet de l'avenant :

L'article 5 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) prévoit à la charge du titulaire, le rechargement et l'évacuation des déchets ultimes depuis le centre de transfert jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Pineaux. Le syndicat souhaite optimiser le remplissage des ISDND.

Il est proposé d'orienter ponctuellement les déchets ultimes du secteur Sud-Ouest de la Vendée vers l'ISDND de Tallud-Sainte-Gemme afin de répondre au mieux aux demandes des déchèteries, le titulaire pourra réaliser un stockage temporaire des déchets ultimes sur un centre de transfert. Dans ce cas, il assurera le rechargement ainsi que le transport depuis ce centre de transfert jusqu'à l'ISDND. Un suivi des stocks sera réalisé mensuellement afin de s'assurer de la traçabilité.

Ainsi, l'avenant prévoit que la ligne de prix suivante soit ajoutée au Bordereau des Prix Unitaires :

*Déchets Ultimes*

*1.18.2 Evacuation et transport des déchets ultimes collectés en benne vers l'ISDND de Tallud-Sainte-Gemme (y compris transfert) à 46.50 € HT / tonne.*

## 2 – Autorisation de signature de marchés publics

- *Marché 2019\_M434 « Fourniture, livraison, montage d'équipements modulaires, prestations de démontage/remontage et sécurisation, et le cas échéant, transport de ces équipements entre les sites de traitement de Trivalis »*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique (CCP) issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché relatif à la fourniture, la livraison, au montage d'équipements modulaires, à la réalisation de prestations de démontage/remontage et de sécurisation, et le cas échéant, au transport de ces équipements entre les sites de traitement de Trivalis. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du CCP, pour une durée d'un an reconductible trois fois par période d'un an.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un marché décomposé en deux lots :

⇒ Lot 1 : Fourniture, livraison et montage d'éléments modulaires pour la création de cases de stockage de matériaux et/ou la séparation des espaces de stockage de matériaux et sécurisation le cas échéant

⇒ Lot 2 : Prestation de démontage et de remontage des équipements modulaires existants y compris des éléments de sécurisation existants, et le cas échéant le transport entre les sites de Trivalis

Monsieur le Président indique que chaque lot est passé sous la forme d'un accord-cadre conclu avec un seul opérateur économique conformément à l'article L.2125-1 1° du CCP et que conformément à l'alinéa 2 de l'article R.2162-2 du CCP, l'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, et sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du CCP.

Monsieur le Président ajoute que chaque lot de l'accord-cadre est conclu sans minimum ni maximum en valeur ou en quantité, en application de l'article R.2162-4 3° du CCP et que seuls les prix unitaires définis au Bordereau des Prix Unitaires sont contractuels et seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

A la date limite de remise des propositions fixée au 17 janvier 2020 à 12h00, seule l'entreprise BGCV a remis une offre pour chacun des deux lots.

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 04 février 2020 à 8h00 pour l'attribution du présent marché.

Après analyse des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres réunie le 04 février 2020 à 8h00, a décidé d'attribuer les marchés au seul soumissionnaire ayant présenté des offres économiquement avantageuses comme suit :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement	Montant estimé, non contractuel, en € HT sur la durée totale du marché, y compris les reconductions
Lot 1 : Fourniture, livraison et montage d'éléments modulaires pour la création de cases de stockage de matériaux et/ou la séparation des espaces de stockage de matériaux et sécurisation le cas échéant	1	BGCV	1	248 780,00
Lot 2 : Prestation de démontage et de remontage des équipements modulaires existants y compris des éléments de sécurisation existants, et le cas échéant le transport entre les sites de Trivalis	1	BGCV	1	48 595,00

Considérant que le candidat satisfait aux conditions de participation  
Considérant la décision d'attribution prise par la Commission d'appel d'offres pour les deux lots du marché

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver la candidature déposée dans le cadre de la présente consultation,
- Autoriser Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés et le charger de procéder à leur notification.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- Approuve la candidature déposée dans le cadre de la présente consultation,**
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés susmentionnés à intervenir avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération, et le charge de procéder à leur notification**

*- Marché 2019\_M461 « Aménagement d'un quai de transfert de déchets ménagers et d'une plateforme de collecte des déchets verts sur la commune de La Boissière de Montaigu »*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique (CCP) issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux relatif à l'aménagement d'un quai de transfert de déchets ménagers et d'une plateforme de collecte de déchets verts sur la commune de La Boissière de Montaigu. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président précise que le marché est décomposé en neuf lots :

⇒ Lot 1 : Déconstruction, terrassement, VRD

Ce lot comporte une Prestation Supplémentaire Eventuelle

⇒ Lot 2 : Fondation, gros œuvre, maçonnerie, génie civil

⇒ Lot 3 : Charpente bois, bardage, menuiseries extérieures, métallerie et couverture

⇒ Lot4 : Second œuvre : doublage, cloisons, isolation, plafonds, menuiseries intérieures, revêtement des sols, peintures

⇒ Lot 5 : Electricité

⇒ Lot 6 : Plomberie – CVC

⇒ Lot 7 : Vidéosurveillance

⇒ Lot 8 : Pont-bascule

⇒ Lot 9 : Espaces verts, clôtures et portails

Monsieur le Président indique que pour chaque lot, la durée du marché court à compter de la date de notification, jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement. Il précise également que le délai global d'exécution comprend une période de préparation de chantier ainsi qu'un délai d'exécution des travaux par lot.

Monsieur le Président indique que, conformément aux articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la Commande Publique, les lots n° 1 et n° 7 sont passés sous la forme d'un marché à tranches. Les lots n° 2 à n° 6, n° 8 et n°9 sont passés sous la forme de marchés ordinaires.

A la date limite de remise des propositions, fixée au 10 janvier 2020 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 1 : Déconstruction, terrassement, VRD	7	SOFULTRAP
	15	EIFFAGE – MIGNE TP
	16	CHARIER TP SUD

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 2 : Fondation, gros œuvre, maçonnerie, génie civil	3	BGCV
	4	Soc Espérance des ETS FAUCHARD
	10	DONADA
	11	EGDC

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 3 : Charpente bois, bardage, menuiseries extérieures, métallerie et couverture	5	SARL CAILLAUD BOIS
	17	Les Charpentiers de l'Atlantique
	18	ANGEVIN EG

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 4 : Second œuvre	18	ANGEVIN EG

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 5 : Electricité	6	R&D ENERGIES
	13	SNGE OUEST

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 6 : Plomberie – CVC	6	R&D ENERGIES

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 7 : Vidéosurveillance		Aucune offre reçue

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 8 : Pont-bascule	2	ADEMI PESAGE
	14	PRECIA

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 9 : Espaces verts, clôtures et portails	8	ARBORA
	9	CAJEV

Monsieur le Président précise tout d'abord que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps, que la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 04 février 2020 à 8h00 a émis un avis sur l'attribution de ces marchés et sur un classement des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement avec PSE retenue
Lot 1 : Déconstruction, terrassement, VRD	7	SOFULTRAP	3
	15	EIFFAGE – MIGNE TP	1
	16	CHARIER TP SUD	2

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 2 : Fondation, gros œuvre, maçonnerie, génie civil	3	BGCV	3
	4	Soc Espérance des ETS FAUCHARD	4
	10	DONADA	1
	11	EGDC	2

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 3 : Charpente bois, bardage, menuiseries extérieures, métallerie et couverture	5	SARL CAILLAUD BOIS	3
	17	Les Charpentiers de l'Atlantique	1
	18	ANGEVIN EG	2

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 4 : Second œuvre : doublage, cloisons, isolation, plafonds, menuiseries intérieures, revêtement des sols, peintures	18	ANGEVIN EG	1

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 5 : Electricité	6	R&D ENERGIES	1
	13	SNGE OUEST	2

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 6 : Plomberie – CVC	6	R&D ENERGIES	1

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 8 : Pont-bascule	2	ADEMI PESAGE	1
	14	PRECIA	2

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 9 : Espaces verts, clôtures et portails	8	ARBORA	1
	9	CAJEV	2

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation,

Considérant l'absence d'offres pour le lot n° 7 « Vidéosurveillance »

Considérant l'avis simple de la Commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution des marchés,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Admettre les candidatures remises dans le cadre de la présente consultation,
- Approuver le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres
- Attribuer les marchés aux soumissionnaires ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Montant total contractuel (y compris tranches optionnelles pour le lot 1)
Lot 1 : Déconstruction, terrassement, VRD	15	EIFFAGE – MIGNE TP	652 224,07 € HT (y compris PSE)
Lot 2 : Fondation, gros œuvre, maçonnerie, génie civil	10	DONADA	532 020,22 € HT
Lot 3 : Charpente bois, bardage, menuiseries extérieures, métallerie et couverture	17	LES CHARPENTIERES DE L'ATLANTIQUE	618 790,52 € HT
Lot 4 : Second œuvre	18	ANGEVIN EG	38 500,00 € HT
Lot 5 : Electricité	6	R&D ENERGIES	35 056,00 € HT
Lot 6 : Plomberie – CVC	6	R&D ENERGIES	20 655,00 € HT
Lot 8 : Pont-bascule	2	ADEMI PESAGE	59 985,00 € HT
Lot 9 : Espaces verts, clôtures et portails	8	ARBORA	45 290,00 € HT

- Autoriser Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés et le charger de procéder à leur notification.
- Déclarer le lot n° 7 infructueux et autoriser sa relance en marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-2 du CCP,

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Admet les candidatures remises dans le cadre de la présente procédure,**
- **Approuve le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres,**
- **Attribue les lots n°1 à n°6, n°8 et n°9 aux soumissionnaires classés en 1<sup>ère</sup> position, pour les montants totaux contractuels indiqués ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés susmentionnés à intervenir avec les opérateurs économiques retenus, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération et le charge de procéder à leur notification,**
- **Déclare le lot n°7 « Vidéosurveillance » infructueux et autorise Monsieur le Président à le relancer en marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-2 du CCP.**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique (CCP) issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché relatif aux travaux de réhabilitation des alvéoles A1 à A6 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Tallud-Sainte-Gemme. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président précise que le marché est décomposé en trois lots :

⇒ Lot 1 : Terrassements

*Ce lot comprend une Prestation Supplémentaire Eventuelle*

⇒ Lot 2 : Etanchéité

*Ce lot comprend deux Prestations Supplémentaires Eventuelles*

⇒ Lot 3 : Réseau

*Ce lot comprend trois Prestations Supplémentaires Eventuelles*

Monsieur le Président indique que chaque lot est passé sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires. Il ajoute que pour chaque lot, la durée du marché court à compter de la date de notification, jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement. Il précise également que le délai global d'exécution comprend une période de préparation de chantier ainsi qu'un délai d'exécution des travaux par lot.

A la date limite de remise des propositions, fixée au 20 janvier 2020 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 1 : Terrassements	1	CHARIER TP SUD
	2	PELLETIER TP
	4	COLAS CENTRE OUEST

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 2 : Etanchéité	3	BHD ENVIRONNEMENT
	5	SODAF GEO INDUSTRIE

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 3 : Réseau	5	SODAF GEO INDUSTRIE

Monsieur le Président précise tout d'abord que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps, que la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 04 février 2020 à 8h00 a émis un avis sur l'attribution de ces marchés et sur un classement des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement hors PSE
Lot 1 : Terrassements	1	CHARIER TP SUD	2
	2	PELLETIER TP	1
	4	COLAS CENTRE OUEST	3

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement hors PSE
Lot 2 : Etanchéité	3	BHD ENVIRONNEMENT	2
	5	SODAF GEO INDUSTRIE	1

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement avec PSE 1 et 3 retenues
Lot 3 : Réseau	5	SODAF GEO INDUSTRIE	1

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation

Considérant l'avis simple de la Commission d'Appel d'Offres sur le classement des offres et l'attribution des trois lots du marché,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Admettre les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
- Approuver le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres,
- Attribuer les marchés aux soumissionnaires ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses comme suit :

N° et intitulé du lot	Classement	Désignation des entreprises	Montant estimé non contractuel issu du DQE en € HT
Lot 1 : Terrassements	1	PELLETIER TP	366 981,97 (hors PSE1 non retenue)
Lot 2 : Etanchéité	1	SODAF GEO INDUSTRIE	411 859,75 (hors PSE non retenues)
Lot 3 : Réseau	1	SODAF GEO INDUSTRIE	379 867,39 (y compris PSE 1 et 3 retenues)

- Autoriser Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés et le charger de procéder à leur notification.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Admet les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,**
- **Approuve le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres,**
- **Attribue les marchés aux soumissionnaires classés en 1<sup>ère</sup> position, pour les montant estimés indiqués ci-dessus.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés et le charger de procéder à leur notification.**

### 3 – Autres décisions

#### *- Avenant au contrat de reprise de collecte sélective 5.01 « Papiers Recyclables des Ménages » avec UPM*

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant qu'UPM France SAS et Trivalis ont signé en 2016 un contrat de reprise des papiers recyclables 5.01 « Papiers de Collecte non triés ».

Considérant que ce contrat conclu pour une durée maximum de 6 ans (3 ans + 3 ans) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 prévoit une clause de revoyure au terme de la 3<sup>ème</sup> année (31/12/2019) permettant de faire le bilan de la 1<sup>ère</sup> moitié de contrat.

Considérant que dans le contexte de la décision du groupe UPM de mettre en vente la papeterie située à Chapelle Darblay et d'arrêter la production de papier graphique sur ce site le 30 juin 2020, il apparaît nécessaire de revoir la seconde tranche du contrat initial.

Considérant par ailleurs que la baisse régulière et constante, depuis juillet 2019, de la Mercuriale COPACEL permettant le calcul du prix de papier à recycler (sortes 1.11 et 5.01), contraint la papeterie à adapter le prix de reprise de cette matière.

Considérant que dans ce cadre il est proposé de modifier le contrat initial par avenant comme suit :

- Le prix d'achat de la matière (papier 5.01) passe de 95 euros à 50 euros pour la durée de l'avenant,
- L'avenant commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et s'achèvera le 30 juin 2020 (6 mois), terme effectif du contrat initial,
- Durant cette période, Trivalis est dispensée de livrer à la papeterie la totalité des flux collectés.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour : approuver l'avenant au contrat de reprise de collecte sélective 5.01 « Papiers Recyclables des Ménages » ci-joint, à intervenir avec UPM Kymmene.

autoriser le Président à signer ces avenants ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Approuve les avenants au contrat de reprise de collecte sélective 1.11 « Papiers Recyclables des Ménages » et au contrat de reprise des papiers recyclables 5.01 « Papiers collecte non triés », ci-joints, à intervenir avec UPM Kymmene.**
- **Autorise le Président à signer ces avenants ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

#### *- Convention de remboursement par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à Trivalis de prestations de criblage de déchets inertes*

Vu la délibération D037-COS270318 du 27 mars 2018 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral assure la collecte des déchets inertes sur ses déchetteries et le syndicat Trivalis a en charge leur traitement via un marché public départemental de concassage, criblage et valorisation.

Considérant que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral souhaite engager des travaux de réaménagement de sa déchetterie de La Tranche sur Mer.

Considérant que dans ce contexte, des merlons périphériques à la déchetterie de gravats mélangés avec des déchets doivent être évacués pour permettre les travaux. Le volume de matériaux est estimé sur la base d'un relevé géométrique à 2 960 m<sup>3</sup> soit 6 000 tonnes en première approche.

Considérant Trivalis et la Communauté de l'Île de de Communes Sud Vendée Littoral ont étudié les possibilités de limiter les tonnages à évacuer vers une installation d'élimination et de promouvoir la réutilisation sur place d'une quantité maximale de matériaux.

Considérant que le criblage du matériau sur place permet de séparer la fraction inerte de la fraction dédiée à l'élimination en centre de traitement agréé, et de réduire significativement le coût de traitement de ces matériaux en privilégiant le recyclage sur place.

Considérant que Trivalis, qui assure le concassage / criblage des déchets inertes de déchetteries du département de la Vendée et qui est donc présent sur la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, propose d'exécuter les prestations de criblage des déchets contenus les merlons périphériques de la déchetterie de La Tranche sur Mer pour le compte de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans un souci de bonne organisation des services (réactivité, rationalisation des coûts).

Considérant que le montant de la prestation est estimé à 12,49 € HT la tonne soit pour un volume de déchets estimé à 2 960 m<sup>3</sup> (soit 6 000 tonnes), un coût total de 74 940 € HT.

Considérant qu'une convention doit être établie entre Trivalis et la Communauté de Communes de Sud Vendée Littoral afin de déterminer les modalités de remboursement par la communauté de commune à Trivalis des coûts liés aux prestations d'extraction, criblage et séparation des fractions valorisables et non valorisables des merlons périphériques à la déchetterie de La Tranche sur Mer.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver la convention à intervenir avec la Communauté Sud Vendée Littoral dont le projet est joint en annexe,
- Autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **Approuve la convention à intervenir avec la Communauté Sud Vendée Littoral dont le projet est joint en annexe,**
- **Autorise le Président à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**